

Budget

Plan budgétaire

2005-2006

Le 21 avril 2005

Budget 2005-2006

Plan budgétaire

ISBN 2-551-22715-1

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Date de parution : avril 2005

© Gouvernement du Québec, 2005

Plan budgétaire 2005-2006

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2005 et 2006

Section 2

La situation budgétaire et financière du gouvernement en 2004-2005 et la dette du secteur public

Section 3

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Section 4

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

Section 5

Réduction de l'impôt des particuliers de 372 millions de dollars en faveur des contribuables du Québec

Section 6

Encourager la création de richesse

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2005 et 2006

Faits saillants	3
Contexte économique international	5
Disparition de stimuli économiques et ralentissement de la demande mondiale à partir de 2005	5
Maintien du dynamisme de l'Asie malgré une certaine décélération	6
Croissance économique modérée en Europe	7
Politiques économiques moins expansionnistes aux États-Unis et ralentissement de la demande américaine.....	8
Reprise modérée de l'économie canadienne	11
Contexte économique québécois	15
Modération anticipée des dépenses des ménages	15
Marché de l'habitation robuste malgré un repli	16
Accroissement des investissements des entreprises en machinerie et matériel grâce à un dollar élevé	17
Croissance des exportations du Québec grâce à la reprise de l'investissement aux États-Unis	18
Le taux de chômage le plus bas des 30 dernières années	20
Une inflation globale plus élevée en 2005 causée par un renchérissement de l'énergie	21
Comparaison avec les prévisions du secteur privé	22

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2005 et 2006

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base du Budget 2005-2006.

Faits saillants

La demande des ménages et des entreprises en biens et services québécois est restée dynamique en 2004. Malgré l'évolution défavorable du secteur extérieur, l'activité économique a progressé de 1,9 %, un taux identique à celui de 2003.

En 2004, les ménages ont profité des bas taux d'intérêt pour accroître leur consommation de près de 4 % et augmenter leurs investissements résidentiels de plus de 14 %. Ces investissements se sont traduits par la mise en chantier de 58 400 logements, un sommet en dix-sept ans. À ce chapitre, le Québec s'est particulièrement distingué l'an dernier puisque les mises en chantier ont peu progressé dans le reste du Canada.

De plus, après trois années de repli, les exportations québécoises ont retrouvé le sentier de la croissance en 2004 grâce à une demande américaine plus dynamique. La croissance du PIB réel américain s'est en effet accélérée à 4,4 % en 2004 par rapport à 3 % l'année précédente.

Néanmoins, le Québec, comme le reste du Canada, a subi les impacts négatifs d'une devise canadienne plus forte. Les ménages ont tiré profit du taux de change élevé pour accroître leurs achats de biens étrangers au détriment des produits fabriqués au Québec. Les entreprises ont aussi profité de ce contexte pour augmenter leurs investissements en machinerie de 12,2 % en 2004, machinerie dont plus des deux tiers sont importés. En fin de compte, le secteur extérieur a retranché 2,8 points de pourcentage à la croissance économique québécoise l'an dernier.

En 2004, l'économie du Québec a créé 60 800 nouveaux emplois et le taux de chômage a diminué à 8,5 %, le plus bas niveau des 30 dernières années. Le taux d'emploi a atteint, pour sa part, 60,3 %, une proportion que le Québec n'avait encore jamais connue.

En perspective, l'activité économique québécoise gagnera en intensité cette année et l'an prochain, grâce à une évolution plus favorable du secteur extérieur. La contribution négative de ce dernier à la croissance devrait en effet s'amoinrir en 2005 avant de redevenir positive en 2006. Elle prendra ainsi le relais d'une demande des Québécois en biens et services qui, toujours robuste en 2005, devrait se modérer à partir de 2006. L'économie du Québec s'accroîtra ainsi de 2,4 % en 2005 et de 2,6 % en 2006.

Contexte économique international

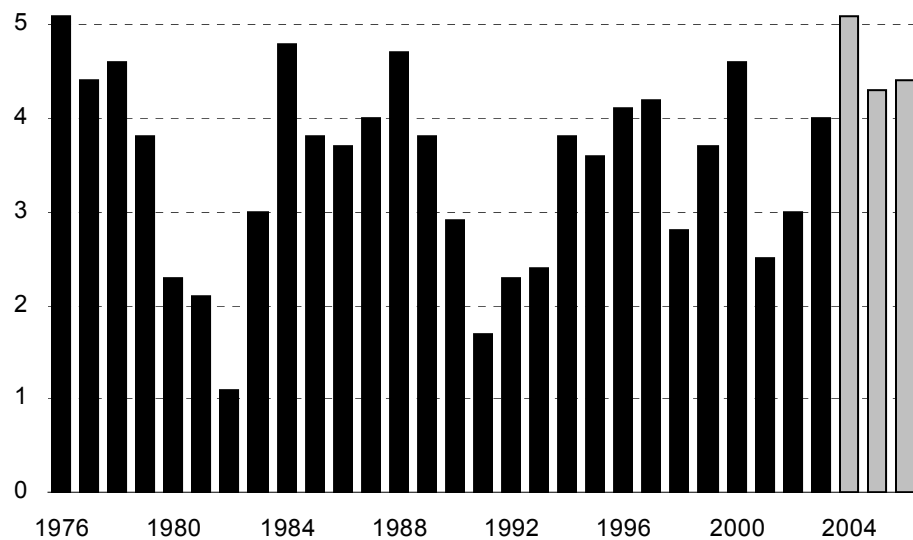
Disparition de stimuli économiques et ralentissement de la demande mondiale à partir de 2005

La reprise de l'économie mondiale, entamée en 2002, s'est intensifiée en 2003 alors que la croissance du PIB réel est passée de 3 % à 4 %. En 2004, avec la Chine et les États-Unis comme chefs de file, l'économie mondiale a progressé de 5,1 %, la meilleure performance des 28 dernières années.

Cet essor a été soutenu par les politiques monétaires et fiscales expansionnistes pratiquées dans plusieurs régions du monde, notamment aux États-Unis. Ces politiques, conjuguées à la vigueur de la demande mondiale, ont stimulé l'investissement. L'amélioration de l'activité économique au Japon et en Europe a également contribué à cette performance. Rappelons qu'en 2003, plusieurs pays européens aux prises avec des difficultés budgétaires, dont l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie, ont connu une récession.

GRAPHIQUE 1.1

RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE MONDIALE DÈS 2005 (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international.

À compter de 2005, le relèvement graduel des taux d'intérêt par plusieurs banques centrales et un retour à une discipline fiscale accrue devraient légèrement ralentir le rythme d'expansion de l'économie mondiale, à 4,3 % en 2005 et à 4,4 % en 2006, des taux encore supérieurs à la croissance moyenne de 3,5 % des vingt dernières années.

Maintien du dynamisme de l'Asie malgré une certaine décélération

La Chine, deuxième puissance économique avec 13 % de la production mondiale, a maintenu en 2004 une croissance du PIB réel équivalant à celle enregistrée en moyenne au cours des vingt dernières années, soit 9,5 %. Cette performance remarquable provient d'une politique économique axée sur l'investissement et les exportations.

Afin de tempérer les risques de surchauffe de l'économie, les autorités chinoises ont introduit certaines mesures restrictives, comme des contrôles sur le crédit, et ont modéré les investissements publics dans les infrastructures. Ces politiques ont porté fruit puisque la croissance des investissements a ralenti en 2004. Néanmoins, la croissance du PIB réel chinois devrait avoisiner les 8 % en 2005 et en 2006, la Chine demeurant le principal moteur de l'économie mondiale.

L'Inde, qui représente 6 % de la production mondiale, verra son secteur des services continuer à soutenir sa croissance économique. Le pays est maintenant le principal exportateur mondial de services informatiques, devançant même les États-Unis. Ainsi, l'activité économique devrait s'accroître d'environ 6 % en 2005 et en 2006.

TABLEAU 1.1

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN ASIE (PIB réel, variation en pourcentage)

	2003	2004	2005	2006
Chine	9,3	9,5	8,6	7,9
Inde	8,2	5,7	6,3	6,0
Japon	1,4	2,6	1,0	1,7

Sources : Consensus Economics et Global Insight.

En dépit d'une croissance économique de 2,6 % en 2004, la meilleure performance en huit ans, le Japon a connu une récession au milieu de l'année. Affectées par le ralentissement de l'investissement chinois et le fort renchérissement du pétrole, les exportations et la consommation privée nippones se sont affaiblies et n'ont pu continuer à soutenir l'activité économique.

Par conséquent, la croissance économique japonaise devrait ralentir à 1 % en 2005 avant de se raffermir à 1,7 % en 2006. Une croissance économique plus modérée en Chine et aux États-Unis, ses deux principaux partenaires commerciaux, ainsi qu'une politique fiscale plus restrictive visant à combattre les déficits budgétaires devraient limiter le dynamisme de l'économie japonaise.

Croissance économique modérée en Europe

L'activité économique européenne s'est redressée en 2004 après la récession que plusieurs pays ont connue en 2003. À la suite d'un accroissement de 1 % en 2003, l'économie de l'Union européenne a progressé de 2,3 % en 2004. Cette expansion devrait se poursuivre avec une croissance du PIB réel avoisinant les 2 % d'ici 2006.

Cette accélération provient, en grande partie, de la reprise économique de l'Allemagne, qui survient après deux années de stagnation. Ce pays, qui compte pour plus de 20 % de la production de l'Union européenne, a bénéficié d'une demande accrue, notamment en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni, pour sa production de biens comme la machinerie, les automobiles et les produits chimiques.

Néanmoins, la relance entamée en Allemagne devrait rester précaire, la croissance du PIB réel oscillant entre 0,9 % et 1,4 % d'ici 2006. En fait, le pays est aux prises avec une faible demande intérieure et dispose de peu d'outils de stimulation économique du fait de son appartenance à la zone euro. Le *Pacte de stabilité et de croissance* limite en effet la capacité du gouvernement allemand de dépenser en contraignant son déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB, un seuil qu'il dépasse déjà depuis 2002 et qui s'avère difficile à respecter en période de faible croissance économique. De plus, la politique monétaire commune impose le maintien de taux d'intérêt élevés par rapport à la situation économique propre à l'Allemagne.

TABLEAU 1.2

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN EUROPE

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2003	2004	2005	2006
Union européenne	1,0	2,3	1,9	2,1
- Allemagne	-0,1	1,6	0,9	1,4
- Royaume-Uni	2,2	3,1	2,5	2,3
- France	0,5	2,4	1,9	2,1

Source : Consensus Economics.

Au Royaume-Uni, le secteur des services constitue le moteur de la croissance économique tandis que le secteur de la production est en difficulté depuis quelques années. Par ailleurs, c'est la robustesse de l'emploi et du marché de l'habitation qui soutient la consommation. Avec une croissance économique avoisinant 2,4 % d'ici 2006, le pays pourrait prolonger son cycle d'expansion économique à plus de 14 ans, un record. En France, l'activité économique s'est également redressée en 2004, soutenue par les dépenses des ménages. Ceux-ci ont profité des mesures fiscales ponctuelles mises en place par le gouvernement qui leur a notamment permis de retirer, sans pénalité, des sommes épargnées pour la retraite.

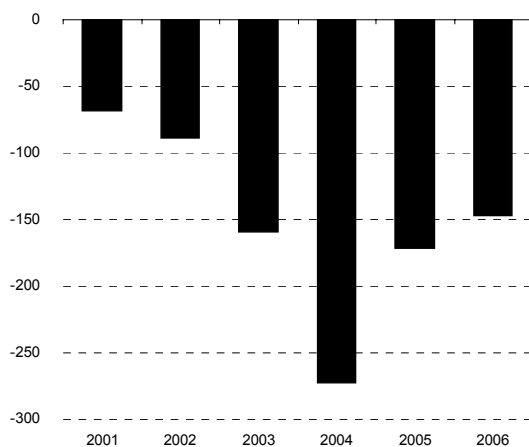
Politiques économiques moins expansionnistes aux États-Unis et ralentissement de la demande américaine

Aux États-Unis, l'activité économique s'est remise de la récession de 2001 associée à l'éclatement de la bulle spéculative des titres technologiques, aux événements tragiques du 11 septembre 2001 et aux scandales financiers. La croissance économique est ainsi passée de 1,9 % en 2002 à 3 % en 2003, pour culminer à 4,4 % l'an dernier, un taux dépassant la moyenne de la fin des années 1990.

C'est grâce à des stimuli économiques importants que la croissance économique a dépassé 4 % en 2004. Les taux d'intérêt ont diminué en 2003 à des niveaux jamais vus depuis quarante ans, le taux des fonds fédéraux et les taux des obligations fédérales à dix ans s'établissant respectivement à 1 % et 4 %. De plus, l'administration Bush a mis en place, depuis 2001, des stimuli budgétaires records.

GRAPHIQUE 1.2

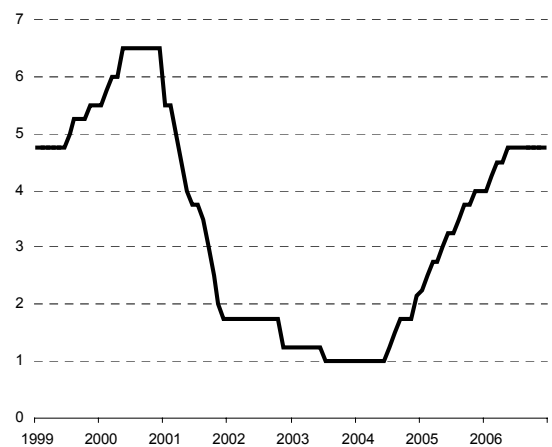
IMPACT DES PLANS DE STIMULATION SUR LES RECETTES DU GOUVERNEMENT (en milliards de dollars américains)



Source : Office of Management and Budget, Budget 2005.

GRAPHIQUE 1.3

REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT AUX ÉTATS-UNIS (taux des fonds fédéraux, en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

En particulier, les allègements fiscaux ont réduit les recettes de l'État de plus de 250 milliards de dollars américains en 2004. Les plans de stimulation prévoient l'expiration progressive de la plupart de ces baisses d'impôts d'ici 2010, ce qui devrait permettre d'entamer graduellement le redressement du solde budgétaire du gouvernement fédéral américain. Toutefois, cette atténuation progressive des stimuli fiscaux devrait avoir un effet restrictif sur l'économie.

Encouragée par la dissipation des risques déflationnistes, la reprise de l'emploi et le retour à une situation financière plus saine des entreprises, la Réserve fédérale américaine a amorcé un resserrement de sa politique monétaire en 2004. La banque centrale a ainsi relevé son taux directeur de 175 points de base depuis le 30 juin 2004, portant le taux des fonds

fédéraux à 2,75 % en mars dernier. Il est prévu que la Réserve fédérale continue en ce sens avec des hausses additionnelles de 125 points de base en 2005 et de 75 points l'année suivante.

En dépit de ces facteurs restrictifs, la croissance de la consommation devrait se maintenir au-dessus des 3 % d'ici 2006 alors que la relance de l'emploi amorcée l'an dernier devrait prendre le relais des stimuli budgétaires et monétaires.

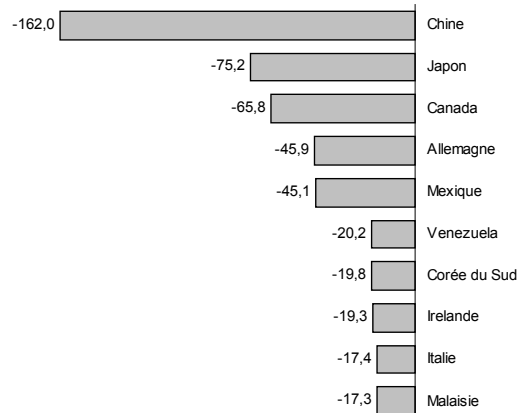
Pour leur part, les entreprises américaines ont retrouvé en 2004 leur santé financière du milieu des années 1990, et ce, grâce à une gestion serrée de leurs coûts qui s'est reflétée par une baisse importante de l'emploi entre 2001 et 2003. En outre, les conditions de crédit et la prime de risque des titres corporatifs se situent actuellement aux niveaux très favorables des années 1990, période caractérisée par des investissements intenses. Les entreprises profiteront des incitatifs fiscaux mis en place jusqu'en 2005 par l'administration Bush, notamment la dépréciation accélérée des charges associées aux nouveaux investissements. Ainsi, leurs investissements devraient s'accroître de 10 % en 2005 et de 8 % en 2006.

Pour sa part, le gouvernement fédéral américain, aux prises avec un déficit budgétaire évalué à près de 4 % du PIB en 2004, devrait modérer de façon significative l'accroissement de ses dépenses, en le limitant à 3,2 % en 2005 en termes réels, comparativement à 4,8 % en 2004 et à 6,6 % en 2003.

Par ailleurs, malgré un recul depuis février 2002 de près de 30 % du dollar américain face aux devises des principaux partenaires commerciaux des États-Unis, le déficit commercial restera élevé à court terme, dépassant 600 milliards de dollars américains d'ici 2006.

GRAPHIQUE 1.4

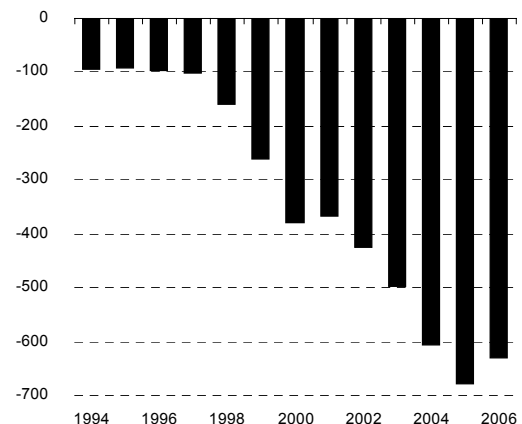
SOLDE COMMERCIAL DES AMÉRICAINS AVEC LEURS PRINCIPAUX PARTENAIRES (en milliards de dollars américains, 2004)



Source : US Census Bureau.

GRAPHIQUE 1.5

LE DÉFICIT COMMERCIAL AMÉRICAIN SE STABILISERA (en milliards de dollars américains)



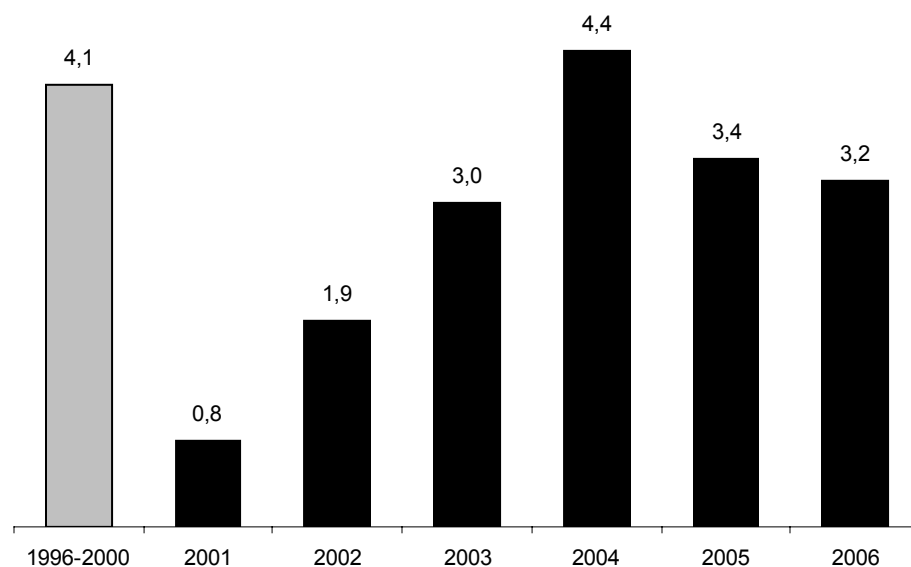
Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

En effet, compte tenu des perspectives économiques, la demande étrangère pour les produits américains, notamment celle en provenance d'Europe et d'Asie, devrait rester modérée tandis que la demande américaine de biens étrangers devrait rester vigoureuse, et ce, en dépit d'une monnaie américaine moins forte. En outre, l'amélioration du solde commercial est limitée par le fait que plus du tiers des achats faits à l'étranger en provenance notamment de la Chine et des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), sont libellés en dollars américains.

Somme toute, le retranchement graduel des stimuli dès 2005, conjugué à la persistance de problèmes économiques, comme les déséquilibres des soldes budgétaire et commercial, devrait ralentir le rythme d'expansion de l'économie américaine. Ainsi, la croissance du PIB réel devrait atteindre 3,4 % en 2005 et 3,2 % en 2006.

GRAPHIQUE 1.6

RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE DÈS 2005
(PIB réel, variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Reprise modérée de l'économie canadienne

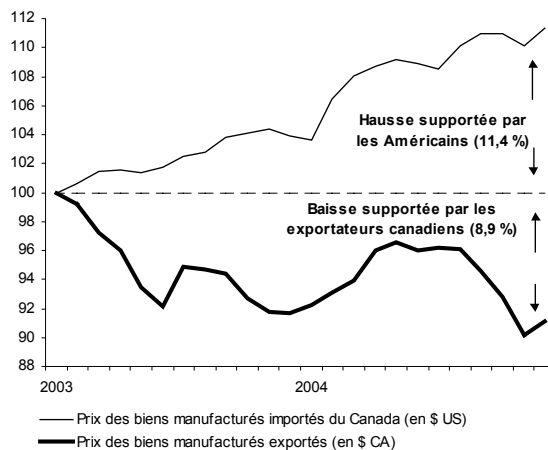
Aidée par une demande intérieure vigoureuse et par une reprise modérée des exportations à destination des États-Unis après trois années de difficultés, la croissance économique canadienne s'est accélérée en 2004. Ainsi, après avoir connu une augmentation de 2 % en 2003, le PIB réel canadien a progressé de 2,8 % l'an dernier. En outre, la dissipation des impacts négatifs de facteurs particuliers apparus en 2003, comme l'épidémie de SRAS et la crise de la vache folle, a été bénéfique à l'économie canadienne.

La hausse, depuis 2 ans, de 21 % du dollar canadien par rapport à la devise américaine, a toutefois nui à la performance de l'économie à la fois en limitant l'essor des exportations et en stimulant les achats de biens étrangers par les Canadiens. Outre la perte d'intérêt des investisseurs étrangers pour le dollar américain, le huard a bénéficié du fort renchérissement des matières premières et d'écarts de taux d'intérêt positifs. Il s'est ainsi apprécié, en moyenne, à 76,8 cents américains en 2004.

Ce cours plus élevé du dollar a réduit la compétitivité et la rentabilité des entreprises manufacturières canadiennes. En effet, pour contrer la brusque remontée du dollar et préserver leur position concurrentielle, les entreprises ont dû baisser les prix de leurs exportations aux États-Unis de 9 % depuis deux ans. Malgré tout, les Américains ont vu les prix des biens et services canadiens augmenter de 11 % depuis 2003.

GRAPHIQUE 1.7

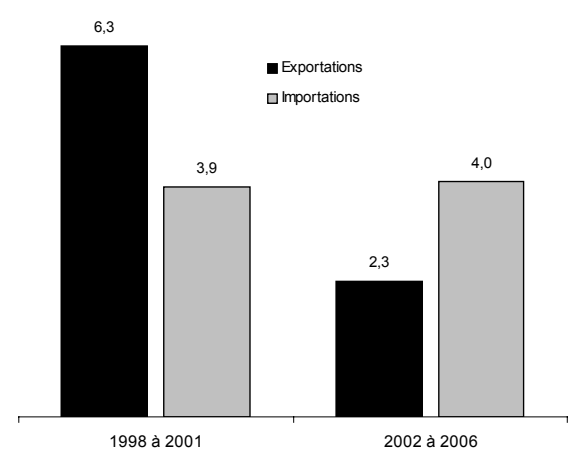
L'APPRÉCIATION DU DOLLAR A RÉDUIT LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (janvier 2003 = 100)



Sources : Statistique Canada et Bureau of Labor Statistics.

GRAPHIQUE 1.8

LA HAUSSE DU DOLLAR A DÉTÉRIORÉ LE SECTEUR EXTÉRIEUR (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'appréciation du dollar canadien a ainsi entraîné une détérioration de l'évolution du secteur extérieur. À la fin des années 1990, la vigueur de l'économie américaine et la faible valeur du dollar canadien avaient

contribué à stimuler la demande étrangère pour les produits canadiens. Les exportations canadiennes avaient alors progressé en moyenne de 6,3 % annuellement alors que les achats de biens étrangers progressaient, plus lentement, de 3,9 %. Depuis 2002 toutefois, on observe la situation inverse. En effet, les importations croissent plus que les exportations, une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'en 2006.

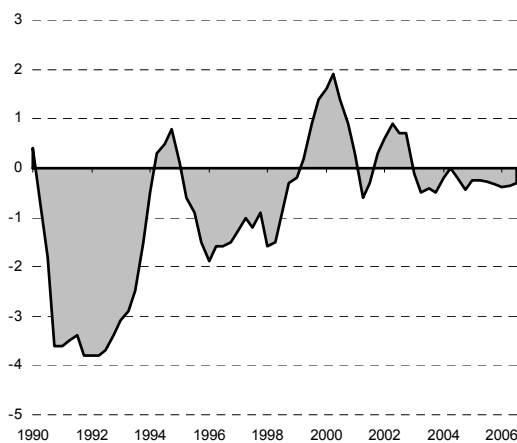
Par ailleurs, selon la Banque du Canada, le regain de vigueur de l'économie a entraîné, au milieu de l'année 2004, la résorption des capacités de production excédentaires.

L'environnement sera donc favorable à l'investissement des entreprises qui devrait s'accroître, en termes réels, de 7,8 % en 2005 et de 5,2 % en 2006. La croissance des capacités de production suivrait de près celle de l'activité économique, ne permettant guère de libérer de façon significative des capacités excédentaires.

Dans ce contexte, la Banque du Canada a amorcé un cycle de resserrement monétaire avec des hausses de 25 points de base les 8 septembre et 19 octobre 2004. Ces gestes ont porté le taux d'intérêt à un jour à 2,5 %. Afin de prévenir une demande excédentaire pouvant mener à une intensification des pressions inflationnistes, la banque centrale devrait continuer à retirer des liquidités en majorant son taux directeur de 125 points de base d'ici la fin 2006.

GRAPHIQUE 1.9

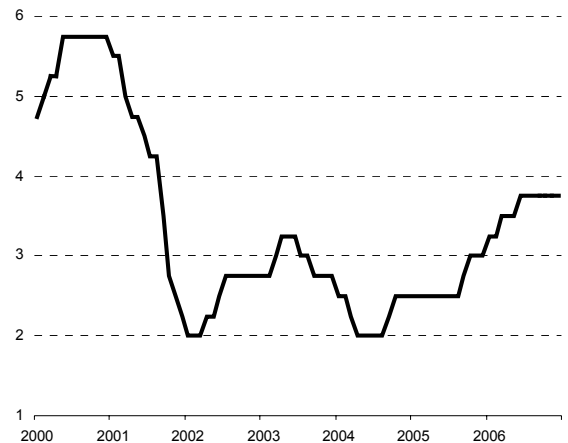
L'APPAREIL DE PRODUCTION CANADIEN FONCTIONNE PRÈS DE SON POTENTIEL
(écart relatif entre la production potentielle et réelle de l'économie, en pourcentage)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.10

LA REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT SE POURSUIVRA
(taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Au global, la reprise amorcée en 2004 devrait se poursuivre en 2005, la demande des ménages et des entreprises restant robuste. Toutefois, le secteur de la construction résidentielle devrait amorcer une phase de repli dès cette année. Par ailleurs, le secteur extérieur devrait rester quelque peu affaibli par un dollar canadien fort vis-à-vis de la devise américaine.

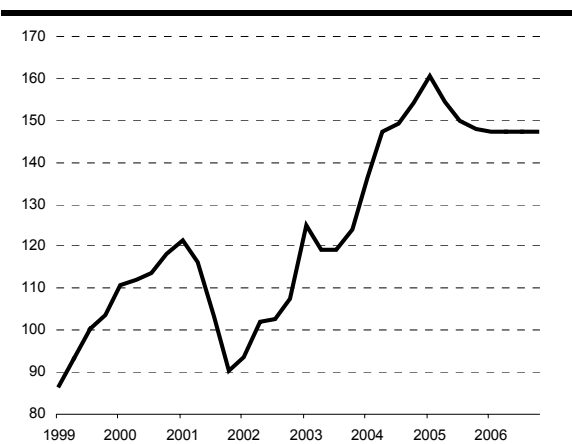
Somme toute, le rythme de la croissance économique atteint l'an dernier devrait se maintenir à 2,8 %.

Ce n'est qu'à compter de 2006 que le secteur extérieur contribuera à nouveau à la croissance économique, et ce, après quatre années consécutives d'apport négatif. La croissance de l'activité économique atteindra alors 3 %. Un léger recul du dollar canadien devrait favoriser cette occurrence. En effet, un léger repli des prix des matières premières, conjugué à des écarts de taux d'intérêt négatifs entre le Canada et les États-Unis, devrait exercer au cours des prochaines années une pression à la baisse sur la devise canadienne.

En particulier, le ralentissement de l'activité économique mondiale anticipé dès 2005, auquel devrait s'ajouter la mise en fonction de nouveaux sites d'extraction miniers, modérera les pressions haussières sur les prix des métaux. De plus, le recul du secteur de la construction résidentielle en Amérique du Nord prévu en 2005 et en 2006 poussera les prix du bois d'œuvre à la baisse. En somme, la valeur des exportations nettes canadiennes diminuera, ce qui entraînera une demande moins importante de dollars canadiens, exerçant ainsi une pression à la baisse sur le cours de la monnaie.

GRAPHIQUE 1.11

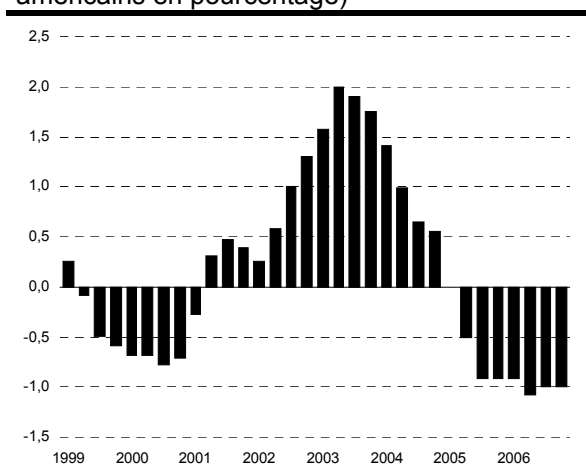
LES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES SE REPLIERONT LÉGÈREMENT
(prix des matières premières en dollars américains, 1982-1990=100)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.12

LES ÉCARTS ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT CANADIENS ET AMÉRICAINS SE RENVERSERONT
(écarts entre les taux à un jour canadiens et américains en pourcentage)



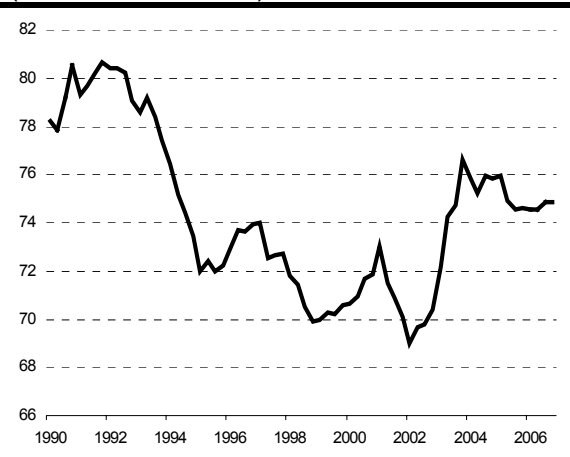
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, le rythme de resserrement monétaire sera nettement plus important aux États-Unis. Les écarts de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis, positifs depuis quatre ans, deviendront négatifs en 2005 et en 2006. Les investisseurs, afin d'obtenir le meilleur rendement, déplaceront une partie de leurs capitaux pour fins d'investissements vers les États-Unis, ce qui fera également reculer la valeur de la devise.

Les écarts anticipés d'inflation entre le Canada et les États-Unis suggèrent aussi un léger recul de la devise canadienne. Selon la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, les variations de niveaux de prix dans des pays qui commercent entre eux s'égalisent sur une longue période au moyen du taux de change. Ainsi, le dollar canadien devrait éventuellement redescendre vers les 75 cents américains. Cela traduit le fait que les prix canadiens devraient augmenter plus que les prix américains, les entreprises canadiennes ayant une croissance plus faible de la productivité.

GRAPHIQUE 1.13

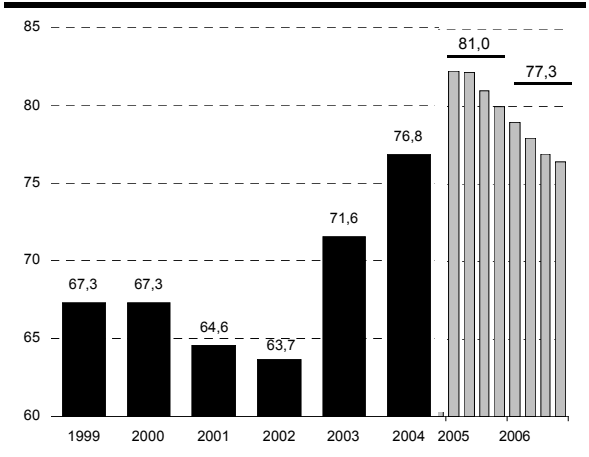
MESURE DE LA PARITÉ DES POUVOIRS D'ACHAT SUR LA BASE DES PRIX À LA PRODUCTION
(en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.14

LE DOLLAR CANADIEN SE REPLIERA LÉGÈREMENT
(en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

À l'heure actuelle, les spécialistes du secteur privé sont très partagés quant à la valeur future du dollar canadien. Les plus pessimistes tablent sur un dollar à 74 cents américains dans un an, tandis que les plus optimistes anticipent une valeur de 93 cents. Néanmoins, à la lumière des facteurs énoncés précédemment, les cours du dollar canadien devraient rester élevés mais une appréciation additionnelle importante et durable est peu probable.

Contexte économique québécois

La demande intérieure finale, soutenue par de forts investissements des ménages et des entreprises, est restée très dynamique l'an dernier, sa croissance s'étant élevée à 4,6 %.

Toutefois, comme le reste du Canada, le Québec a subi les impacts négatifs d'une devise plus forte. Les ménages et les entreprises ont accru leurs achats de biens étrangers au détriment des produits fabriqués au Québec. La force du huard a aussi réduit la vigueur de la demande américaine pour les biens d'investissements québécois. Même si les exportations ont affiché en 2004 leur première hausse en quatre ans, la contribution du secteur extérieur à la croissance économique est restée négative, retranchant 2,8 points de pourcentage. Au total, le PIB réel s'est ainsi accru de 1,9 % en 2004, un taux identique à celui de 2003.

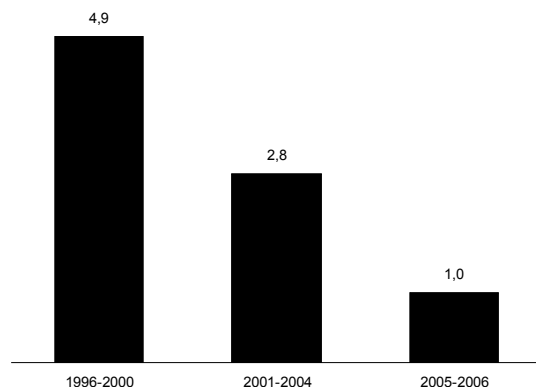
En perspective, l'activité économique devrait s'accélérer à compter de 2005. La croissance devrait atteindre 2,4 % cette année et 2,6 % l'an prochain, des taux avoisinant la tendance des vingt dernières années qui s'établit à 2,4 %. La demande en biens et services, toujours robuste en 2005, se modérera à compter de 2006. Heureusement, le secteur extérieur prendra graduellement le relais en contribuant à nouveau positivement à la croissance économique dès 2006.

Modération anticipée des dépenses des ménages

En 2003 et 2004, les ménages québécois ont augmenté leurs dépenses de consommation plus rapidement que la hausse de leurs revenus. Cette tendance semble être arrivée à son terme, ceux-ci ayant une marge de manœuvre plus limitée pour utiliser leur épargne ou recourir au crédit. Les ménages devront ainsi réduire le rythme de leurs dépenses en l'adaptant à la croissance de leur revenu disponible.

GRAPHIQUE 1.15

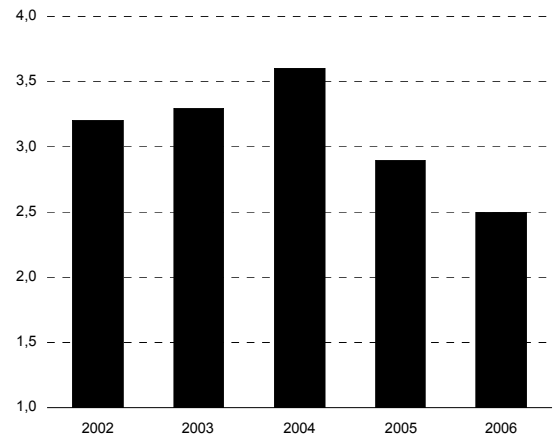
LE TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES ATTEINT UN CREUX HISTORIQUE
(taux en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.16

LES MÉNAGES MODÉRERONT LA CROISSANCE DE LEURS DÉPENSES
(variation en pourcentage en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

En effet, l'endettement des ménages a été en hausse constante depuis 2002 après être resté relativement stable au cours des quatre années précédentes. La hausse de la dette hypothécaire, qui a accompagné le boom résidentiel, a fait grimper le taux d'endettement de 96 % du revenu personnel disponible en 2001 à 104 % en 2004. Cette hausse du crédit aux ménages, bien qu'elle soit associée à une appréciation de leurs actifs immobiliers, ne saurait se poursuivre indéfiniment et devrait freiner la croissance de leur consommation.

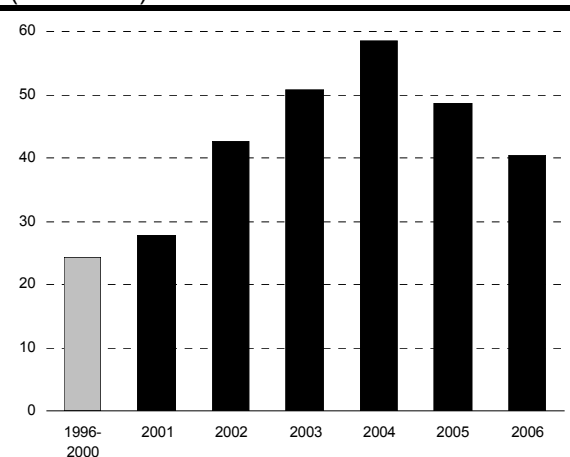
Par ailleurs, le taux d'épargne des ménages a constamment diminué depuis le milieu des années 1990 et se situe actuellement à 0,8 %. Il est prévu que ce taux s'établisse à 0,9 % en 2006, offrant peu de soutien additionnel à la croissance de la consommation. Ainsi, alors qu'en termes réels le revenu personnel disponible devrait augmenter de 2,8 % en 2005 et de 2,2 % en 2006, les dépenses personnelles devraient s'accroître de 2,9 % et de 2,5 % pour les mêmes années.

Marché de l'habitation robuste malgré un repli

Avec la mise en chantier de 58 400 nouvelles unités en 2004, le Québec a réalisé sa meilleure performance des dix-sept dernières années. Ainsi, il s'est construit en moyenne 50 000 unités par année depuis trois ans, deux fois plus qu'à la fin des années 1990. Les mises en chantier devraient entamer un recul en 2005 avec une baisse annuelle de 17 % des unités construites, à 48 600 unités. Le nombre de mises en chantier devrait ensuite s'établir à 40 500 en 2006, un niveau qui reste de loin supérieur à la moyenne de 24 500 unités construites à la fin des années 1990.

GRAPHIQUE 1.17

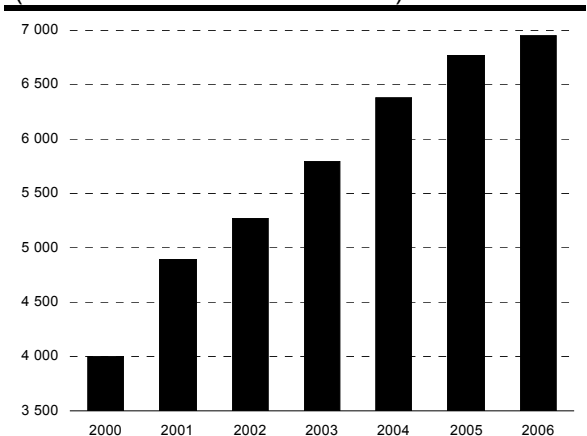
RECU DES MISES EN CHANTIER DÈS 2005 (en milliers)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.18

VIGUEUR DES DÉPENSES EN RÉNOVATION DOMICILIAIRE (en millions de dollars constants)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Outre l'impact de la remontée attendue des taux d'intérêt, l'évolution des mises en chantier devrait être affectée dès 2005 par une création d'emplois plus modérée, le prix élevé des matériaux de construction et une formation de ménages moindre. À ce chapitre, les plus récentes prévisions de l'Institut de la statistique du Québec présentent un niveau de formation de ménages québécois qui passerait de 43 000 en 2002 à 39 000 en 2006. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années avec le ralentissement de l'accroissement de la population.

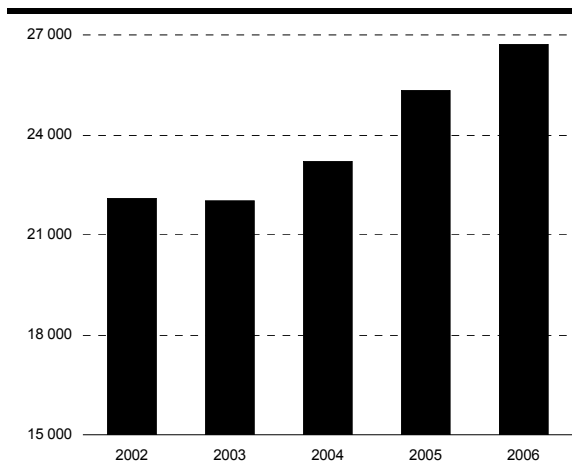
Par ailleurs, le dynamisme accru de la rénovation domiciliaire devrait atténuer le recul des mises en chantier. En règle générale, une poussée de l'activité du marché de la revente entraîne des dépenses importantes en rénovation les années suivantes. Or, depuis 2001, le marché de la revente a enregistré de fortes transactions immobilières avec près de 67 000 transactions par année entre 2001 et 2004, alors que la moyenne des années 1990 était de 36 000 transactions.

Accroissement des investissements des entreprises en machinerie et matériel grâce à un dollar élevé

Après une augmentation de 9,4 % l'an dernier, les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 9 % en 2005 et de 4,7 % en 2006.

GRAPHIQUE 1.19

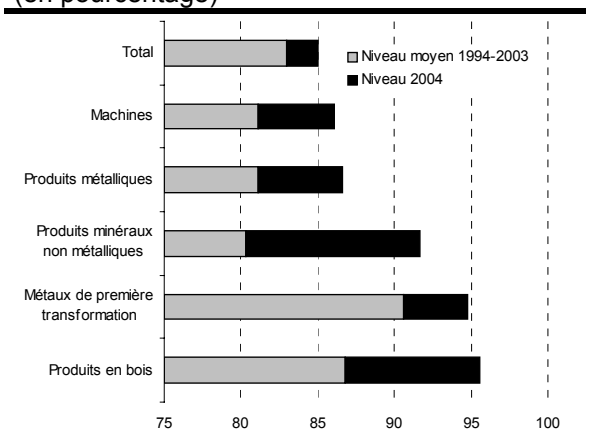
INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES (en millions de dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.20

TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION INDUSTRIELLE CANADIENNE (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Dans l'ensemble, les conditions sont favorables à une poussée des investissements. Dans plusieurs secteurs, notamment ceux des produits du bois, de la première transformation des métaux, des produits minéraux non métalliques, des produits métalliques et des machines, le taux d'utilisation des capacités de production reste en effet très élevé.

Par ailleurs, les coûts de financement sont faibles et l'appréciation de la devise canadienne a réduit le prix de la machinerie et du matériel importés. En outre, de nouvelles normes environnementales amènent les raffineries de pétrole à se moderniser et, afin de répondre à la croissance de la demande énergétique, Hydro-Québec poursuivra l'accélération de ses investissements pour la construction de complexes hydroélectriques tandis que d'importants projets d'éoliennes seront mis en chantier.

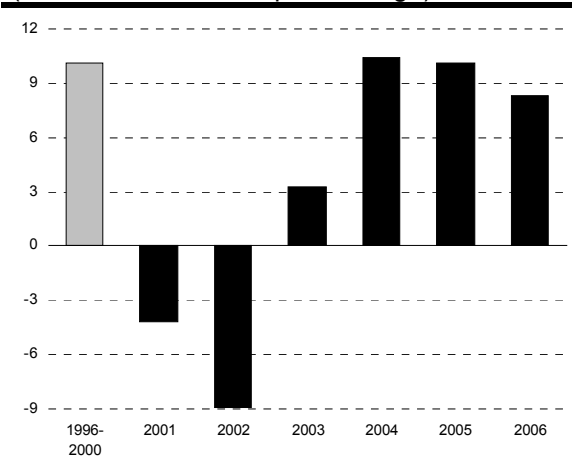
Le Québec doit également composer avec le dynamisme exceptionnel de grandes économies émergentes comme la Chine et l'Inde. Ces pays constituent une double menace puisqu'ils prennent des parts de marchés grandissantes à l'intérieur du territoire québécois mais aussi aux États-Unis, notre principal partenaire commercial. Dans ce contexte, les entreprises québécoises doivent s'ajuster sans tarder à l'évolution rapide de l'environnement concurrentiel mondial en effectuant de nouveaux investissements.

Croissance des exportations du Québec grâce à la reprise de l'investissement aux États-Unis

Après avoir reculé entre 2001 et 2003, les exportations internationales de marchandises, principalement à destination des États-Unis, ont retrouvé le sentier de la croissance en 2004 avec un accroissement de 4,4 %.

GRAPHIQUE 1.21

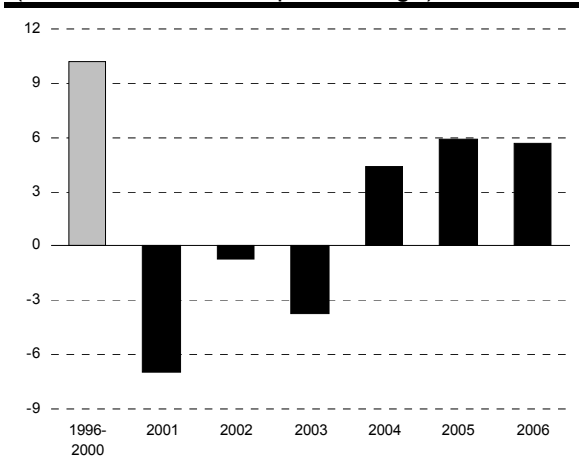
INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES AUX ÉTATS-UNIS (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.22

EXPORTATIONS INTERNATIONALES DE MARCHANDISES DU QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

La reprise de l'investissement aux États-Unis a généré une demande accrue pour les biens d'investissement québécois, notamment pour les machines et le matériel de bureau ainsi que pour le matériel de télécommunication. Bien que la croissance de la demande américaine pour les biens d'investissement se maintiendra, la vigueur du dollar canadien devrait continuer à modérer la demande américaine pour nos

produits. Ainsi, la croissance des exportations internationales québécoises devrait atteindre 5,9 % en 2005 et 5,7 % en 2006, alors que le taux de croissance annuel à la fin des années 1990 était de 10,2 %.

En outre, les exportations québécoises vers les autres provinces continueront à progresser à un rythme modéré de 2 % par année d'ici 2006. Au total, les exportations du Québec devraient ainsi augmenter de 4,2 % en 2005 et en 2006.

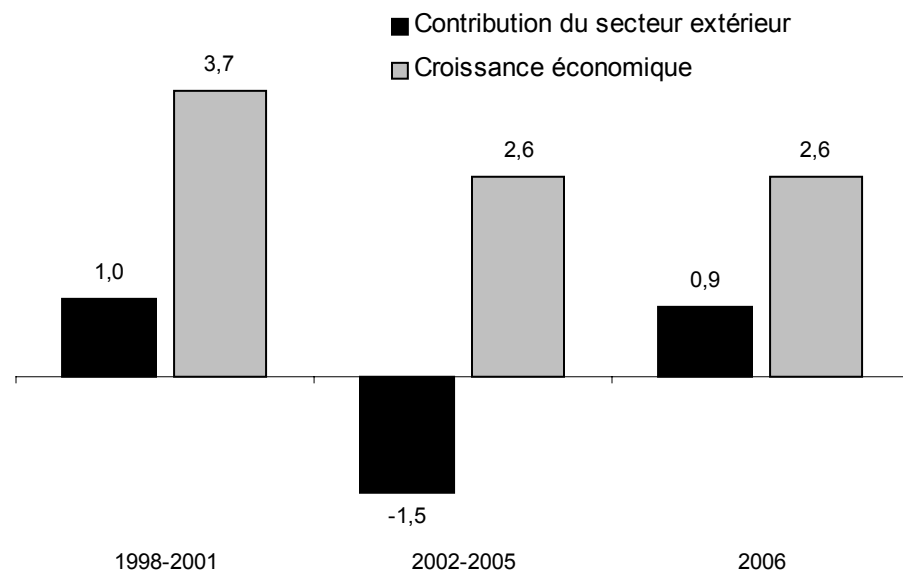
Par ailleurs, la croissance des achats de biens importés restera importante en 2005, les entreprises et les ménages québécois profitant encore cette année des cours élevés du dollar canadien pour accroître leurs achats de biens étrangers. Dans un contexte de faible capacité de production excédentaire, les entreprises devraient investir en machinerie et en matériel, lesquels sont importés à plus des deux tiers. Néanmoins, à compter de 2006, un léger recul du dollar canadien et une modération de la demande intérieure ralentiront l'accroissement des importations qui devrait s'établir à 4,6 % en 2005 et à 2,7 % en 2006.

Ainsi, alors que le secteur extérieur a ajouté 1 point de pourcentage à la croissance économique du Québec entre 1998 et 2001, il en aura retranché 1,5 point entre 2002 et 2005 sous l'impact négatif de la brusque remontée du dollar canadien vis-à-vis du dollar américain. Ce n'est qu'à compter de 2006 que le secteur extérieur recommencera à contribuer positivement à la croissance économique avec un apport de 0,9 point.

GRAPHIQUE 1.23

LE SECTEUR EXTÉRIEUR NE CONTRIBUERA PAS À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AVANT 2006

(contribution du secteur extérieur dans le PIB réel en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Le taux de chômage le plus bas des 30 dernières années

Malgré la faiblesse du secteur extérieur, il s'est créé 60 800 emplois au Québec en 2004, un niveau légèrement supérieur à la moyenne des dix années précédentes. Les emplois créés l'an dernier sont à plein temps, l'emploi à temps partiel étant resté stable.

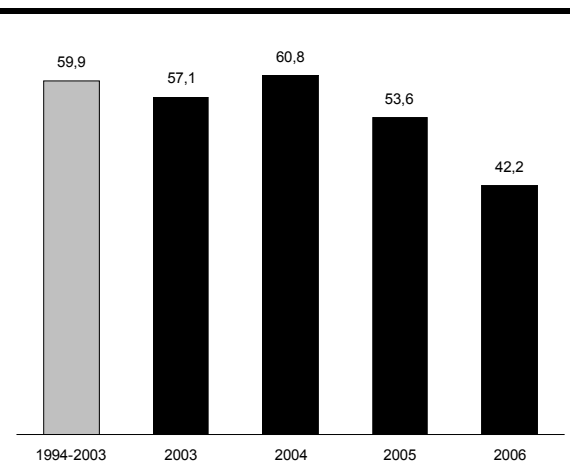
En perspective, les entreprises ralentiront quelque peu leur cadence d'embauche afin de maintenir une croissance de leurs bénéfices et tirer profit de leurs investissements passés. Cela devrait se traduire par la création de 53 600 emplois en 2005 et de 42 200 en 2006.

Par ailleurs, jamais une proportion aussi élevée de Québécois n'a occupé un emploi qu'en 2004. Ainsi, le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui détient un emploi par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus, a progressé de 0,4 point de pourcentage pour atteindre 60,3 %, un record. Il est prévu que le taux d'emploi continue sa progression pour atteindre 60,6 % en 2006.

Le taux de chômage a, pour sa part, diminué de 0,7 point de pourcentage en 2004 et atteint 8,5 %, égalant le record établi en 2000 et représentant la meilleure performance des 30 dernières années. Soutenu par la poursuite de la création d'emplois, le taux de chômage devrait diminuer davantage d'ici 2006, jusqu'à 8,3 %.

GRAPHIQUE 1.24

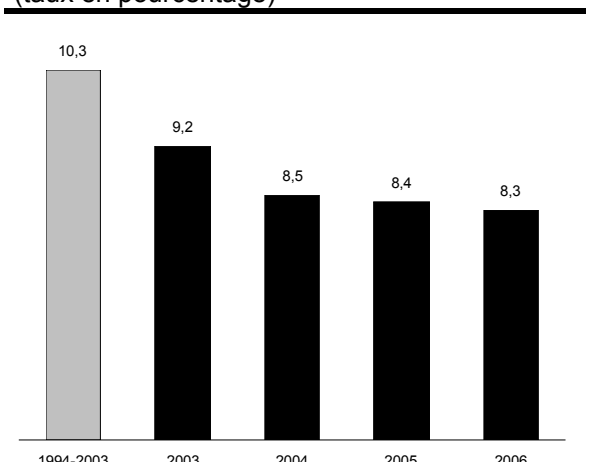
CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.25

TAUX DE CHÔMAGE HISTORIQUEMENT BAS (taux en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une inflation plus élevée en 2005 causée par un renchérissement de l'énergie

Alors que les pressions inflationnistes se sont modérées en 2004 grâce à la remontée du dollar canadien, qui a réduit les prix des biens importés, l'inflation devrait subir en 2005 les contrecoups du fort renchérissement du pétrole. Ainsi, après s'être élevée à 1,9 %, la croissance de l'indice des prix à la consommation devrait atteindre 2,3 % cette année.

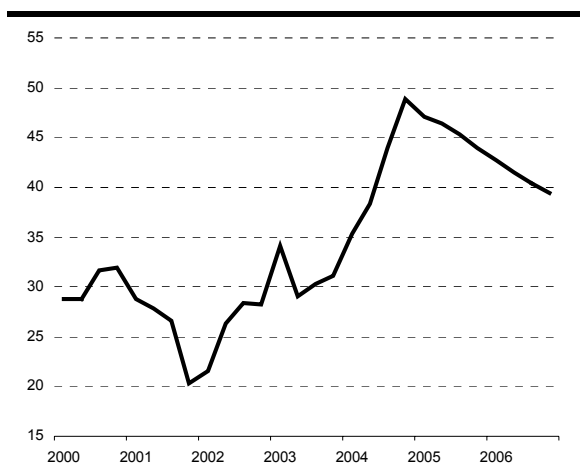
Le prix du baril de pétrole a atteint des sommets inégalés en 2004. Le prix moyen mensuel du pétrole WTI, le baril de référence pour les États-Unis, a ainsi rejoint la barre des 53 dollars américains sur les marchés en octobre 2004 et se situe en moyenne à 50 dollars américains depuis.

Cette brusque remontée des cours pétroliers est alimentée par la forte croissance de la demande mondiale. La demande est particulièrement forte en Chine qui, avec 8 % de la consommation mondiale, a contribué pour le tiers à la croissance de la demande mondiale de brut en 2004. En outre, la faible capacité de production excédentaire actuelle et la persistance de l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient laissent craindre une rupture de l'approvisionnement mondial et contribuent au maintien de prix élevés.

En perspective, avec la diminution des tensions géopolitiques et la mise en fonction de nouveaux sites d'extraction, les prix devraient reculer légèrement d'ici 2006 jusqu'à 40 dollars américains. Ces prix pétroliers en baisse, conjugués à une demande intérieure plus modérée, se traduiront par une inflation québécoise plus faible, à 1,6 % en 2006.

GRAPHIQUE 1.26

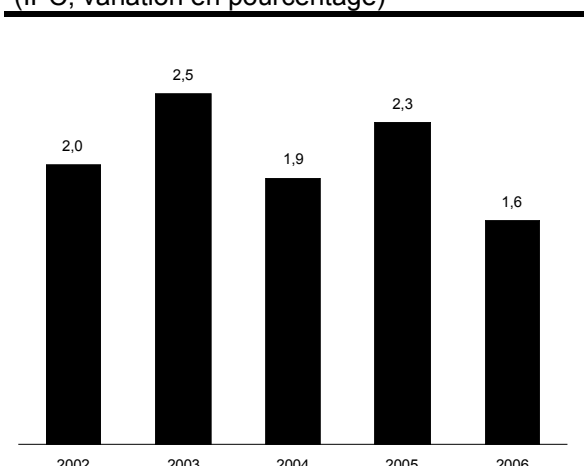
FORTE REMONTÉE DES PRIX DU PÉTROLE (WTI, en dollars américains)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.27

LE RENCHÉRISSEMENT DE L'ÉNERGIE ENTRAÎNE UN REBOND DES PRIX À LA CONSOMMATION EN 2005 (IPC, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

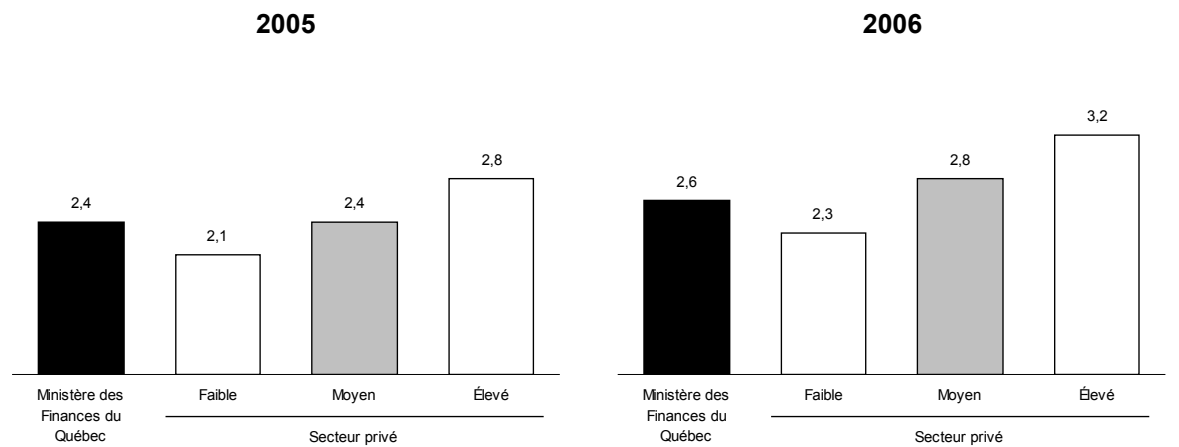
Comparaison avec les prévisions du secteur privé

Pour 2005, la prévision de croissance économique de 2,4 % du Budget 2005-2006 est identique à celle du secteur privé. Pour 2006, la croissance économique prévue de 2,6 % se situe à un niveau légèrement plus faible que celle attendue par le secteur privé.

GRAPHIQUE 1.28

PRÉVISION ÉCONOMIQUE DU MINISTÈRE DES FINANCES : SIMILAIRE À CELLE DU SECTEUR PRIVÉ

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 1.2

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC
 (variation en pourcentage)

	2004	2005	2006
PRODUCTION			
— Produit intérieur brut réel	1,9	2,4	2,6
— Produit intérieur brut	5,3	4,6	3,8
ÉLÉMENTS DE DÉPENSES EN TERMES RÉELS			
— Consommation	3,6	2,9	2,5
— Investissement résidentiel	14,8	-1,1	-7,9
— Investissement non résidentiel	9,4	9,0	4,7
— Investissement en machinerie	12,2	8,4	5,1
— Exportations	3,4	4,2	4,2
— Importations	8,4	4,6	2,7
AUTRES INDICATEURS ÉCONOMIQUES			
— Consommation	5,0	4,9	3,9
— Mises en chantier (en milliers)	58,4	48,6	40,5
— Salaires et traitements	3,1	3,7	3,6
— Revenu personnel	3,9	4,1	3,7
— Bénéfices des sociétés	19,0	6,4	5,9
— Prix à la consommation	1,9	2,3	1,6
MARCHÉ DU TRAVAIL			
— Population active	0,9	1,4	1,1
— Emploi	1,7	1,5	1,1
— en milliers	60,8	53,6	42,2
— Taux de chômage ¹	8,5	8,4	8,3
MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS			
— Bons du Trésor à 3 mois ¹	2,2	2,7	3,6
— Obligations à 10 ans ¹	4,6	4,4	4,8
— Taux de change (dollar canadien en cents américains)	76,8	81,0	77,3

¹ Taux en pourcentage.

Section 2

La situation budgétaire et financière du gouvernement en 2004-2005 et la dette du secteur public

Les opérations budgétaires et financières du gouvernement	3
Les revenus du Fonds consolidé du revenu	5
Les dépenses du Fonds consolidé du revenu	8
Les opérations budgétaires des organismes consolidés	9
Les opérations non budgétaires consolidées	10
Le financement	12
La dette totale du gouvernement	19
La dette à long terme du secteur public.....	22
Données historiques et résultats préliminaires.....	23
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées.....	23
Revenus par source avant les pertes exceptionnelles de la SGF réalisées de 2001-2002 à 2003-2004	24
Dépenses par ministère.....	25
Opérations non budgétaires consolidées	26
Opérations de financement consolidées.....	28
Emprunts réalisés en 2004-2005 pour le Fonds consolidé du revenu.....	29
Emprunts réalisés en 2004-2005 pour le Fonds de financement	30
Emprunts réalisés en 2004-2005 par Financement-Québec	31
Emprunts réalisés en 2004 par Hydro-Québec	32
Annexes	
2.1 Données complémentaires sur les résultats de l'année financière 2003-2004	33
2.2 Données complémentaires sur les résultats de l'année financière 2004-2005	37

Les opérations budgétaires et financières du gouvernement

Les résultats préliminaires des opérations budgétaires du gouvernement pour l'année financière 2004-2005 indiquent que l'équilibre budgétaire a été atteint.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu pour l'exercice financier 2004-2005 sont révisés à 53 389 millions de dollars, soit 36 millions de dollars de moins que ce qui était anticipé au moment du Budget du 30 mars 2004. Les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 788 millions de dollars, alors que les transferts fédéraux sont révisés à la hausse de 752 millions de dollars.

Les dépenses du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 53 610 millions de dollars en 2004-2005, soit une révision à la baisse de 71 millions de dollars par rapport à la prévision du 30 mars 2004. Cette révision correspond à la baisse du service de la dette. L'objectif de dépenses de programmes fixé au dernier budget a été respecté.

Pour leur part, les besoins financiers nets consolidés sont révisés à 412 millions de dollars, en baisse de 52 millions de dollars. Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'élèvent à 964 millions de dollars et les surplus financiers nets du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 552 millions de dollars.

En ce qui a trait aux opérations de financement consolidées, la dette directe consolidée augmente de 5 359 millions de dollars en 2004-2005. Cette hausse résulte principalement de la réalisation d'emprunts par anticipation pour un montant total de 2 661 millions de dollars, ainsi que par le devancement de dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite pour une somme de 1 555 millions de dollars.

TABLEAU 2.1

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2003-2004		2004-2005	
	Résultats réels	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	42 241	44 949	44 161	- 788
Transferts fédéraux	9 370	8 476	9 228	752
Total des revenus	51 611	53 425	53 389	- 36
Dépenses de programmes	- 45 302	- 46 742	- 46 742	—
Service de la dette	- 6 655	- 6 939	- 6 868	71
Total des dépenses	- 51 957	- 53 681	- 53 610	71
Résultats nets des organismes consolidés	346	256	221	- 35
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	0	0	0	0
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 358	—	—	—
Solde budgétaire consolidé⁽²⁾	- 358	0	0	0
Opérations non budgétaires consolidées				
Placements, prêts et avances	- 1 125	- 996	- 1 075	- 79
Immobilisations	- 1 019	- 1 158	- 919	239
Régimes de retraite	2 219	2 118	2 174	56
Autres comptes	- 1 183	- 428	- 592	- 164
Besoins non budgétaires consolidés	- 1 108	- 464	- 412	52
Besoins financiers nets consolidés	- 1 466	- 464	- 412	52
Opérations de financement consolidées				
Variation de l'encaisse	2 316	1 644	- 813	- 2 457
Variation de la dette directe	1 514	1 365	5 359	3 994
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 364	- 2 545	- 4 134	- 1 589
Total du financement des opérations consolidées	1 466	464	412	- 52

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

- (1) Au Budget 2004-2005, les données intégraient un reclassement à la baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 132 millions de dollars correspondant à l'application des changements à la politique familiale du 1^{er} janvier au 31 mars 2005, soit les trois derniers mois de l'année budgétaire 2004-2005. Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse supplémentaire des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 457 millions de dollars en 2003-2004 et de 409 millions de dollars en 2004-2005.
- (2) Les résultats nets des comptes à fin déterminée n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire consolidé. Conséquemment, aucune donnée financière concernant ces comptes n'était présentée dans les plans budgétaires précédents. Par ailleurs, puisque les revenus et les dépenses des comptes à fin déterminée sont intégrés aux états financiers consolidés du gouvernement en 2003-2004, les tableaux aux annexes 2.1 et 2.2, qui effectuent le rapprochement des données du plan budgétaire avec celles présentées à l'État consolidé des résultats de fonctionnement aux états financiers consolidés du gouvernement, tiennent compte de l'impact de ces comptes. De plus, les données complètes des comptes à fin déterminée sont présentées à l'annexe 3.1. Notons que les comptes à fin déterminée sont créés pour administrer des sommes reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente qui prévoit l'affectation de ces sommes à des fins spécifiques.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu

Le Budget 2004-2005 prévoyait des revenus autonomes de 44 949 millions de dollars et des transferts fédéraux de 8 476 millions de dollars. La prévision des revenus autonomes est révisée à la baisse de 788 millions de dollars par rapport à celle du dernier budget, alors que celle des transferts fédéraux est augmentée de 752 millions de dollars.

Les revenus autonomes

Les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 788 millions de dollars. Cette diminution provient principalement d'une réduction des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 530 millions de dollars. Les revenus d'impôts et taxes sont, quant à eux, réduits de 258 millions de dollars.

TABLEAU 2.2

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES (en millions de dollars)

	2003-2004			2004-2005	
	Résultats réels	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2003-2004 (%)
Impôt sur le revenu des particuliers	15 678	16 792	16 385	- 407	4,5
Fonds des services de santé	4 649	4 869	4 844	- 25	4,2
Impôts des sociétés	3 892	4 248	4 177	- 71	7,3
Taxes à la consommation	11 641	12 039	12 221	182	5,0
Autres sources	2 208	2 178	2 241	63	1,5
Sous-total, excluant les entreprises du gouvernement	38 068	40 126	39 868	- 258	4,7
Entreprises du gouvernement avant les pertes exceptionnelles de la SGF	4 173	4 823	4 293	- 530	2,9
Total des revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	42 241	44 949	44 161	- 788	4,5

N.B. : Données reclassées selon les indications fournies à la note 1 du tableau 2.1.

Les résultats préliminaires à l'impôt sur le revenu des particuliers montrent une diminution de 407 millions de dollars par rapport à la prévision du Budget 2004-2005. Près de la moitié de cette révision découle de la croissance moins forte que prévu des salaires et traitements. Elle s'explique également par le fait que la compilation des déclarations d'impôt, après le dépôt du budget de l'an dernier, a montré un impôt à payer en 2003 plus faible que prévu de 100 millions de dollars, ce qui a réduit le niveau servant de base à la prévision. Enfin, la plus récente répartition des retenues à la source, pour 2003 et les années antérieures, retranche 120 millions de dollars à l'impôt sur le revenu des particuliers au bénéficiaire du Fonds des services de santé.

Malgré ce dernier ajustement, les cotisations au Fonds des services de santé ont diminué de 25 millions de dollars. En effet, la révision à la baisse des salaires et traitements annule les impacts positifs provenant de la nouvelle répartition des retenues à la source.

Malgré une révision à la hausse des profits, le suivi des rentrées fiscales montre que les revenus provenant des impôts des sociétés doivent être révisés à la baisse de 71 millions de dollars.

Les revenus des taxes à la consommation sont, quant à eux, plus importants que prévu, la révision atteignant 182 millions de dollars. Cette augmentation découle principalement de revenus additionnels de 264 millions de dollars à la taxe de vente en raison de la vigueur des dépenses de consommation et de construction résidentielle. Cependant, les revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac sont revus à la baisse de 73 millions de dollars.

La révision à la hausse des autres sources s'explique surtout par les revenus tirés des ressources naturelles, principalement des redevances forestières. En effet, la vigueur des prix du bois résineux sur le marché nord-américain a entraîné une hausse des volumes coupés plus importante que prévu.

Les bénéfices des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 530 millions de dollars. Ce résultat est principalement attribuable à une diminution de 483 millions de dollars des revenus anticipés de 880 millions de dollars au titre de la vente d'actifs ou de disposition de placements. En effet, le gouvernement prévoit maintenant réaliser un gain net de 397 millions de dollars généré par la vente d'actifs, incluant la réalisation par Hydro-Québec d'un gain net de 265 millions de dollars découlant de la vente de sa participation dans Noverco inc.

Les transferts fédéraux

Les transferts fédéraux s'établissent à 9 228 millions de dollars en 2004-2005. Le résultat des rencontres des premiers ministres de l'automne 2004 explique l'essentiel de la révision à la hausse de 752 millions de dollars par rapport à la prévision du Budget 2004-2005.

TABLEAU 2.3

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX (en millions de dollars)

	2003-2004		2004-2005		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2003-2004 (%)
Péréquation	4 065	4 942	5 221	279	28,4
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	4 266	2 890	3 343	453	- 21,6
Autres transferts liés aux accords fiscaux	64	25	33	8	- 48,4
Autres programmes	975	619	631	12	- 35,3
Total des transferts fédéraux	9 370	8 476	9 228	752	- 1,5

Les revenus de péréquation sont révisés à la hausse de 279 millions de dollars par rapport à la prévision du Budget 2004-2005. Cette révision découle du nouveau cadre pour la péréquation annoncé par le gouvernement fédéral à la rencontre des premiers ministres d'octobre 2004.

Les revenus au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux sont révisés à la hausse de 453 millions de dollars. Cette révision découle essentiellement de l'Accord sur la santé de septembre 2004 qui entraîne une hausse de ce transfert de 502 millions de dollars pour le Québec.

Les dépenses du Fonds consolidé du revenu

Pour l'année financière 2004-2005, la cible des dépenses de programmes fixée dans le Budget du 30 mars 2004 a été respectée. Par ailleurs, le total des dépenses a été révisé à la baisse de 71 millions de dollars pour s'établir à 53 610 millions de dollars. Cette diminution découle de la révision à la baisse de 71 millions de dollars du service de la dette.

TABLEAU 2.4

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (en millions de dollars)

	2003-2004		2004-2005		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2003-2004 (%)
Dépenses de programmes	45 302	46 742	46 742	—	3,2
Service de la dette					
Service de la dette directe	3 913	4 131	4 080	- 51	4,3
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	2 742	2 808	2 788	- 20	1,7
Total du service de la dette	6 655	6 939	6 868	- 71	3,2
Total des dépenses	51 957	53 681	53 610	- 71	3,2

N.B. : Données reclassées selon les indications fournies à la note 1 du tableau 2.1.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

En ce qui concerne le service de la dette, il s'établit maintenant à 6 868 millions de dollars, dont 4 080 millions de dollars pour le service de la dette directe et 2 788 millions de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

La révision à la baisse de 71 millions de dollars du service de la dette reflète, pour l'essentiel, les résultats meilleurs qu'attendus au Fonds d'amortissement des emprunts et au Fonds d'amortissement des régimes de retraite; les revenus de ces fonds sont comptabilisés en diminution du service de la dette.

Les opérations budgétaires des organismes consolidés

Les résultats nets des organismes consolidés s'établissent à 221 millions de dollars, soit 35 millions de dollars de moins que prévu au Budget de mars 2004. Cette diminution des résultats nets est attribuable à des révisions réparties entre un grand nombre d'organismes.

TABLEAU 2.5

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ORGANISMES CONSOLIDÉS
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
 (en millions de dollars)

	2003-2004		2004-2005		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2003-2004 (%)
Revenus autonomes	2 318	2 395	2 283	- 112	- 1,5
Transferts fédéraux	564	495	540	45	- 4,3
Total des revenus	2 882	2 890	2 823	- 67	- 2,0
Dépenses excluant le service de la dette	- 1 950	- 1 980	- 1 988	- 8	1,9
Service de la dette	- 586	- 654	- 614	40	4,8
Total des dépenses	- 2 536	- 2 634	- 2 602	32	2,6
Résultats nets	346	256	221	- 35	- 36,1

Les opérations non budgétaires consolidées

Les besoins non budgétaires consolidés sont révisés à la baisse de 52 millions de dollars depuis le Budget du 30 mars 2004, soit à 412 millions de dollars.

TABLEAU 2.6

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOMMAIRE DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES (en millions de dollars)

	2004-2005		
	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations
Fonds consolidé du revenu			
Placements, prêts et avances			
Entreprises du gouvernement	- 816	- 825	- 9
Municipalités, organismes municipaux, particuliers, sociétés et autres	- 18	- 4	14
	- 834	- 829	5
Immobilisations	- 93	- 94	- 1
Régimes de retraite	2 118	2 174	56
Autres comptes	- 435	- 478	- 43
Total du Fonds consolidé du revenu	756	773	17
Organismes consolidés			
Immobilisations	- 1 065	- 825	240
Autres	- 155	- 360	- 205
Total des organismes consolidés	- 1 220	- 1 185	35
Besoins non budgétaires consolidés	- 464	- 412	52

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Les résultats préliminaires du Fonds consolidé du revenu au titre des placements, prêts et avances montrent une diminution de 5 millions de dollars des besoins de fonds par rapport à la prévision de mars 2004.

En ce qui a trait aux régimes de retraite, les besoins non budgétaires ont varié à la baisse de 56 millions de dollars par rapport au Budget 2004-2005. Cette diminution est principalement attribuable à l'inscription de dépenses du gouvernement à titre d'employeur qui ne sont pas déboursées en cours d'exercice.

Les opérations reliées aux autres comptes non budgétaires représentent les variations d'une année à l'autre des autres postes comptables. Ces comptes, qui comprennent notamment les espèces et effets en main, les chèques en circulation, les comptes à recevoir et les comptes à payer, peuvent connaître des fluctuations importantes en raison de la variabilité des encaissements et des déboursés du gouvernement. Ainsi, pour l'année 2004-2005, le solde des autres comptes du Fonds consolidé du revenu entraîne une augmentation des besoins financiers de 43 millions de dollars.

En ce qui concerne les organismes consolidés, la diminution des besoins financiers se chiffre à 35 millions de dollars.

Le financement

Les résultats préliminaires pour 2004-2005 montrent que la variation de la dette directe s'établit à 5 359 millions de dollars, soit 4 395 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 964 millions de dollars pour les organismes consolidés. Les emprunts réalisés au cours de l'exercice financier 2004-2005 s'élèvent à 12 412 millions de dollars, soit 10 214 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 2 198 millions de dollars pour les organismes consolidés. Il est à noter que des emprunts de 2 661 millions de dollars ont été réalisés par anticipation. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2005-2006 du Fonds consolidé du revenu.

TABLEAU 2.7

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES (en millions de dollars)

	2004-2005		
	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats préliminaires	Variations
Variation de l'encaisse			
Fonds consolidé du revenu	1 644	- 813	- 2 457
Organismes consolidés	—	—	—
Total de la variation de l'encaisse	1 644	- 813	- 2 457
Variation de la dette directe			
Fonds consolidé du revenu			
Nouveaux emprunts	5 704	10 214	4 510
Remboursements d'emprunts	- 5 303	- 5 819	- 516
	401	4 395	3 994
Organismes consolidés			
Nouveaux emprunts	2 180	2 198	18
Remboursements d'emprunts	- 1 216	- 1 234	- 18
	964	964	—
Total de la variation de la dette directe	1 365	5 359	3 994
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 545	- 4 134	- 1 589
Total du financement des opérations consolidées	464	412	- 52

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

Financement du Fonds consolidé du revenu

Les résultats préliminaires montrent que la variation de la dette directe du Fonds consolidé du revenu s'établit à 4 395 millions de dollars, soit 3 994 millions de dollars de plus que le montant prévu au Discours sur le budget 2004-2005. Les emprunts réalisés en 2004-2005 sont de 10 214 millions de dollars, ce qui représente 4 510 millions de dollars de plus que prévu au dernier budget. Cette révision s'explique principalement par les emprunts de 2 661 millions de dollars réalisés par anticipation ainsi que par le devancement de dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). En effet, le Fonds consolidé du revenu a réalisé un emprunt important sur le marché européen en février (1 500 millions d'euros, soit 2 381 millions de dollars canadiens) qui a permis d'effectuer immédiatement des dépôts au FARR de 1,5 milliard de dollars prévus en 2005-2006.

Par ailleurs, les emprunts réalisés par anticipation font en sorte que le niveau de l'encaisse sera augmenté de 813 millions de dollars, alors qu'une réduction de 1 644 millions de dollars était prévue dans le dernier budget.

Financement des organismes consolidés

Les résultats préliminaires montrent que la variation de la dette directe des organismes consolidés s'établit à 964 millions de dollars tel que prévu au dernier budget.

Les emprunts

Au total, le gouvernement a réalisé des emprunts à long terme de 12 525 millions de dollars en 2004-2005, dont 10 214 millions de dollars pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et 2 311 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts du Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés (2 198 millions de dollars) et de certaines entreprises du gouvernement (113 millions de dollars).

Au total, 70 % du programme de financement, soit 8 782 millions de dollars, a été réalisé en dollars canadiens. Parmi les principaux instruments financiers utilisés, huit émissions publiques d'obligations sur le marché canadien, d'un montant total de 4 102 millions de dollars, ont été effectuées. Des émissions à rendement réel d'un montant total de 551 millions de dollars ont également été réalisées. De plus, des billets à moyen terme ont été émis sur le marché canadien pour une valeur de 1 767 millions de dollars, et sur le marché européen pour un montant de 1 341 millions de dollars. Par ailleurs, les produits d'épargne vendus par Épargne Placements Québec devraient procurer au gouvernement 743 millions de dollars en financement.

Enfin, 30 % du programme de financement a été réalisé en devises étrangères. Une émission publique d'obligations a été effectuée sur le marché américain pour un montant de 1 000 millions de dollars américains (1 362 millions de dollars canadiens) en mai 2004. De plus, une émission publique d'obligations a été effectuée sur le marché européen pour un montant de 1 500 millions d'euros (2 381 millions de dollars canadiens) en février 2005.

TABLEAU 2.8

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES EMPRUNTS À LONG TERME RÉALISÉS EN 2004-2005
(en millions de dollars)

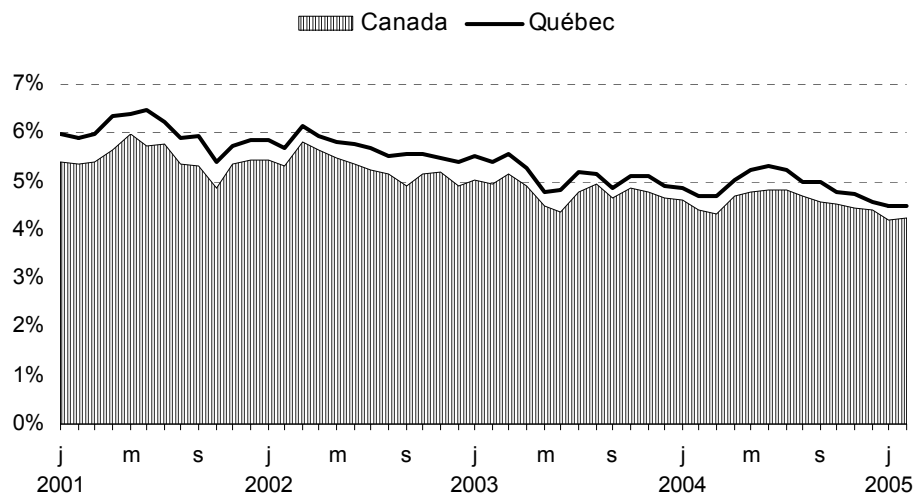
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Entreprises du gouvernement		Total (%)
Devises					
Dollar canadien					
Émissions publiques					
Obligations négociables	3 181	808	113	4 102	46,7
Obligations à rendement réel	551	—	—	551	6,3
Billets à moyen terme					
Sur le marché canadien	1 400	367	—	1 767	20,1
Sur le marché européen	658	683	—	1 341	15,3
Émissions privées					
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	5	—	—	5	0,1
Produits d'épargne	743	—	—	743	8,4
Programme Immigrants-investisseurs	585	—	—	585	6,7
Variation de la dette résultant de transactions d'échange de devises	- 312	—	—	- 312	- 3,6
Sous-total	6 811	1 858	113	8 782	70,1
Dollar américain					
Émission publique	1 022 ⁽¹⁾	340 ⁽¹⁾	—	1 362	100,0
Sous-total	1 022	340	—	1 362	10,9
Euro					
Émission publique	2 381	—	—	2 381	100,0
Sous-total	2 381	—	—	2 381	19,0
Total	10 214	2 198	113	12 525	100,0

(1) L'emprunt original est de 1 000 millions de dollars américains (1 362 millions de dollars canadiens). Un montant de 340 millions de dollars canadiens provenant de cet emprunt a été avancé au Fonds de financement pour être prêté à des organismes consolidés.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une durée de 10 ans et sur les bons du Trésor au cours des dernières années.

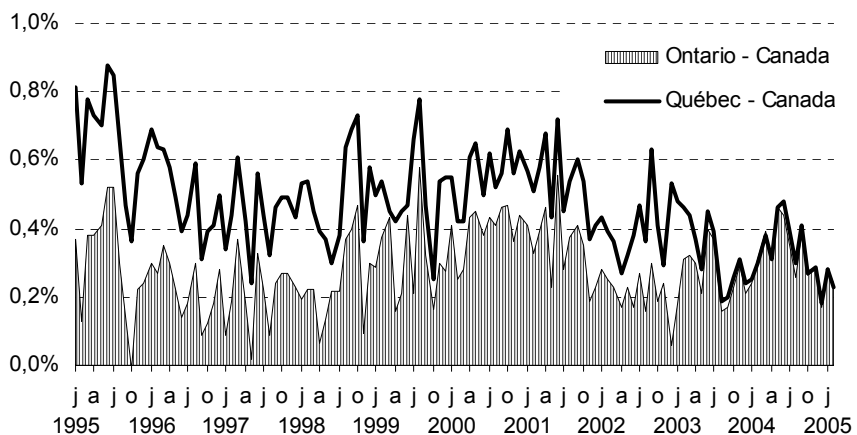
GRAPHIQUE 2.1

TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME (10 ANS)



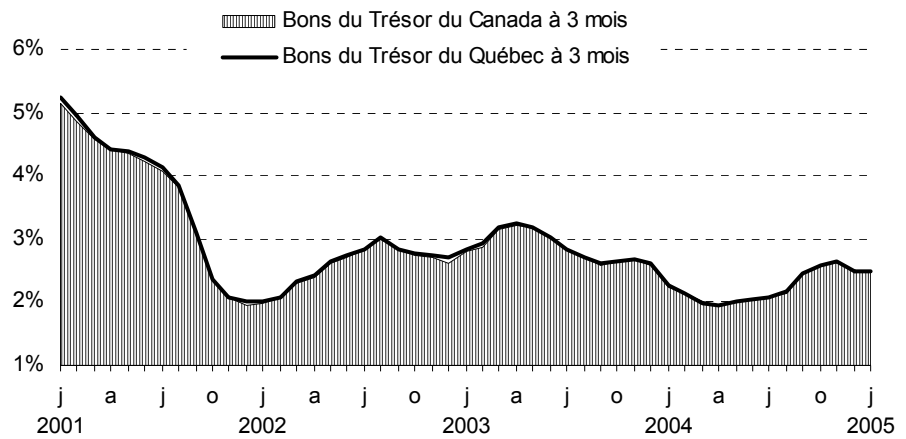
GRAPHIQUE 2.2

ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME (10 ANS)



GRAPHIQUE 2.3

Taux de rendement sur les titres à court terme



Les remboursements d'emprunts

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts pour l'exercice financier 2004-2005 du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés s'élèvent à 7 053 millions de dollars, soit 534 millions de dollars de plus que prévu dans le Discours sur le budget du 30 mars 2004.

Remboursements d'emprunts du Fonds consolidé du revenu

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts du Fonds consolidé du revenu s'élèvent à 5 819 millions de dollars en 2004-2005, soit 516 millions de dollars de plus que prévu dans le Discours sur le budget du 30 mars 2004. Cette augmentation s'explique notamment par des remboursements de produits d'épargne plus élevés que prévu et par des revenus plus importants que prévu au Fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement.

Remboursements d'emprunts des organismes consolidés

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts des organismes consolidés pour l'exercice financier 2004-2005 s'élèvent à 1 234 millions de dollars, soit 18 millions de dollars de plus que prévu au dernier budget.

La dette totale du gouvernement

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée et le passif net au titre des régimes de retraite. La dette directe consolidée représente la somme de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et de celle des organismes consolidés. Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite duquel est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif qui sera éventuellement utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement s'établit à 82 929 millions de dollars au 31 mars 2005, soit 72 364 millions de dollars à titre de dette directe du Fonds consolidé du revenu et 10 565 millions de dollars à titre de dette des organismes consolidés.

TABLEAU 2.9

DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT AU 31 MARS 2005⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée			Régimes de retraite			Dette totale
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	Passif au titre des régimes de retraite	Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite	
Dette au 31 mars 2005	72 364	10 565	82 929	54 659	- 18 338	36 321	119 250
Emprunts effectués par anticipation	- 2 661	—	- 2 661	—	—	—	- 2 661
Total	69 703	10 565	80 268	54 659	- 18 338	36 321	116 589

(1) Résultats préliminaires.

Il faut noter que la dette directe consolidée comprend un montant de 2 661 millions de dollars représentant des emprunts réalisés par anticipation en 2004-2005 qui serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2005-2006.

Au 31 mars 2005, le passif net au titre des régimes de retraite s'établit à 36 321 millions de dollars.

En excluant les emprunts effectués par anticipation, la dette totale du gouvernement s'établit à 116 589 millions de dollars au 31 mars 2005.

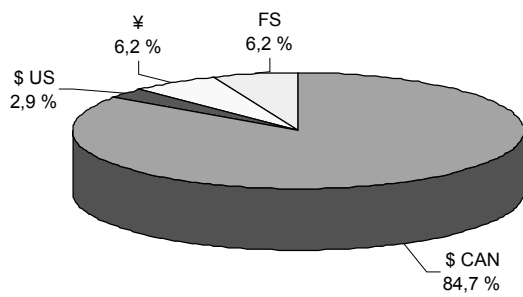
La structure de la dette

Au 31 mars 2005, la proportion de la dette directe du Fonds consolidé du revenu en dollars canadiens s'établit à 84,7 % et la part en devises étrangères à 15,3 %. Par ailleurs, la part à taux d'intérêt fixes se situe à 65,1 % et la part à taux d'intérêt variables à 34,9 %.

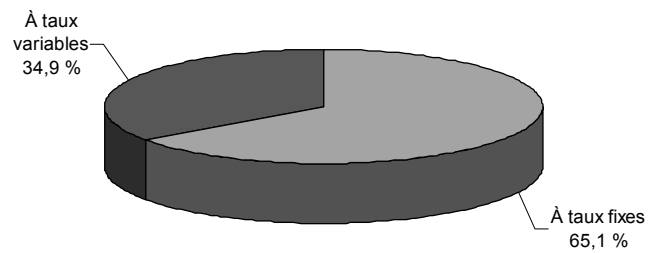
GRAPHIQUE 2.4

STRUCTURE DE LA DETTE DIRECTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU 31 MARS 2005⁽¹⁾

PAR DEVISE



PAR TAUX D'INTÉRÊT



(1) Résultats préliminaires.

En incluant la dette des organismes consolidés et le passif net au titre des régimes de retraite, la part de la dette totale au 31 mars 2005 en dollars canadiens est de 90,7 % et celle en devises étrangères de 9,3 %.

TABLEAU 2.10

STRUCTURE DE LA DETTE TOTALE AU 31 MARS 2005⁽¹⁾
(en millions de dollars)

Devises	Dette directe consolidée					Passif net au titre des régimes de retraite	Dette totale	
	Fonds consolidé du revenu	(%)	Organismes consolidés	Total	(%)			(%)
Dollar canadien	61 271	84,7	10 565	71 836	86,6	36 321	108 157	90,7
Dollar américain	2 133	2,9	—	2 133	2,6	—	2 133	1,8
Yen	4 471	6,2	—	4 471	5,4	—	4 471	3,7
Franc suisse	4 492	6,2	—	4 492	5,4	—	4 492	3,8
Livre sterling	- 3	—	—	- 3	—	—	- 3	—
Sous-total	72 364	100,0	10 565	82 929	100,0	36 321	119 250	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 2 661		—	- 2 661		—	- 2 661	
Total	69 703		10 565	80 268		36 321	116 589	

N.B. : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 31 mars 2005.

(1) Résultats préliminaires.

La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et les dettes des réseaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et d'autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi, dans bien des cas, à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public s'établit à 183 442 millions de dollars au 31 mars 2005, soit 68,7 % du produit intérieur brut (PIB).

TABLEAU 2.11

DETTE À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2001	2002	2003	2004	2005 ⁽²⁾
Dette totale du gouvernement ⁽³⁾	104 848	107 175	111 342	114 725	116 589
Réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux	8 787	9 588	11 008	10 877	12 302
Hydro-Québec	38 979	37 893	35 639	34 348	33 032
Autres entreprises du gouvernement	4 345	3 906	3 955	3 575	3 724
Municipalités et organismes municipaux ⁽⁴⁾	16 699	16 777	16 530	17 212	17 795
Total	173 658	175 339	178 474	180 737	183 442
En % du PIB	77,2	76,0	73,2	71,3	68,7

(1) Incluant l'encours des bons du Trésor du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement. Au 31 mars 2005, l'encours des bons du Trésor s'établit à 2 112 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et à 1 196 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les bons du Trésor du Fonds de financement servent à pourvoir aux besoins de financement des organismes consolidés, de la Société québécoise d'assainissement des eaux et de certaines entreprises du gouvernement.

(2) Résultats préliminaires.

(3) Dette directe consolidée et passif net au titre des régimes de retraite, excluant les emprunts effectués par anticipation qui totalisent 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 4 132 millions de dollars en 2002-2003, 1 848 millions de dollars en 2003-2004 et 2 661 millions de dollars en 2004-2005. Ces emprunts sont attribués aux années auxquelles ils se rapportent.

(4) Comprend la dette à long terme de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Données historiques et résultats préliminaires

TABLEAU 2.12

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾
 (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 ⁽²⁾
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	38 506	40 720	42 241	44 161
Transferts fédéraux	8 885	8 932	9 370	9 228
Total des revenus	47 391	49 652	51 611	53 389
Dépenses de programmes	- 41 863	- 43 837	- 45 302	- 46 742
Service de la dette	- 6 687	- 6 583	- 6 655	- 6 868
Total des dépenses	- 48 550	- 50 420	- 51 957	- 53 610
Résultats nets des organismes consolidés	322	379	346	221
Réserve budgétaire				
Utilisation des sommes affectées à la réserve	950	—	—	—
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF				
	113	- 389	0	0
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 91	- 339	- 358	—
Solde budgétaire consolidé⁽³⁾	22	- 728	- 358	0
Opérations non budgétaires consolidées				
Placements, prêts et avances	- 1 142	- 1 651	- 1 125	- 1 075
Immobilisations	- 995	- 1 482	- 1 019	- 919
Régimes de retraite	2 089	2 007	2 219	2 174
Autres comptes	- 589	217	- 1 183	- 592
Besoins non budgétaires consolidés	- 637	- 909	- 1 108	- 412
Besoins financiers nets consolidés	- 615	- 1 637	- 1 466	- 412
Opérations de financement consolidées				
Variation de l'encaisse	236	- 3 090	2 316	- 813
Variation de la dette directe	3 519	6 368	1 514	5 359
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 3 140	- 1 641	- 2 364	- 4 134
Total du financement des opérations consolidées	615	1 637	1 466	412

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

- (1) Au Budget 2004-2005, les données intégraient un reclassement à la baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 132 millions de dollars correspondant à l'application des changements à la politique familiale du 1^{er} janvier au 31 mars 2005, soit les trois derniers mois de l'année budgétaire 2004-2005. Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse supplémentaire des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 457 millions de dollars en 2003-2004 et de 409 millions de dollars en 2004-2005.
- (2) Résultats préliminaires.
- (3) Les résultats nets des comptes à fin déterminée n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire consolidé. Conséquemment, aucune donnée financière concernant ces comptes n'était présentée dans les plans budgétaires précédents. Par ailleurs, puisque les revenus et les dépenses des comptes à fin déterminée sont intégrés aux états financiers consolidés du gouvernement en 2003-2004, les tableaux aux annexes 2.1 et 2.2, qui effectuent le rapprochement des données du plan budgétaire avec celles présentées à l'État consolidé des résultats de fonctionnement aux états financiers consolidés du gouvernement, tiennent compte de l'impact de ces comptes. De plus, les données complètes des comptes à fin déterminée sont présentées à l'annexe 3.1. Notons que les comptes à fin déterminée sont créés pour administrer des sommes reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente qui prévoit l'affectation de ces sommes à des fins spécifiques.

TABLEAU 2.13

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
REVENUS PAR SOURCE AVANT LES PERTES EXCEPTIONNELLES DE LA SGF RÉALISÉES DE 2001-2002
À 2003-2004**

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	15 274	15 569	15 678	16 385
Cotisations au Fonds des services de santé	4 291	4 068	4 649	4 844
Impôts des sociétés	4 029	3 735	3 892	4 177
	23 594	23 372	24 219	25 406
Taxes à la consommation				
Vente au détail	7 294	8 051	8 658	9 219
Carburants	1 536	1 645	1 685	1 682
Tabac	652	867	889	913
Boissons alcooliques ⁽²⁾	384	416	409	407
	9 866	10 979	11 641	12 221
Droits et permis				
Véhicules automobiles	662	690	707	723
Ressources naturelles	188	201	108	176
Autres ⁽²⁾	196	197	206	200
	1 046	1 088	1 021	1 099
Revenus divers				
Ventes de biens et services	412	440	399	377
Intérêts	395	321	317	354
Amendes, confiscations et recouvrements	371	417	471	411
	1 178	1 178	1 187	1 142
Revenus provenant des entreprises du gouvernement avant les pertes exceptionnelles de la SGF				
Société des alcools du Québec	489	540	571	547
Loto-Québec	1 352	1 353	1 393	1 494
Hydro-Québec	1 041	1 842	2 049	2 115 ⁽³⁾
Autres	- 60	368	160	137 ⁽³⁾
	2 822	4 103	4 173	4 293
Total des revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	38 506	40 720	42 241	44 161
Transferts fédéraux				
Péréquation	5 336	5 315	4 065	5 221
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	2 958	2 648	4 266	3 343
Autres transferts liés aux accords fiscaux	27	34	64	33
Autres programmes	564	935	975	631
Total des transferts fédéraux	8 885	8 932	9 370	9 228
Total des revenus avant les pertes exceptionnelles de la SGF	47 391	49 652	51 611	53 389

N.B. : Données reclassées selon les indications fournies à la note 1 du tableau 2.12.

(1) Résultats préliminaires.

(2) En raison de l'abolition des droits spécifiques et *ad valorem* sur les boissons alcooliques en septembre 2004 et à leur remplacement par une taxe spécifique à taux majoré, les revenus associés à la taxe sur les boissons alcooliques sont dorénavant regroupés dans la section des taxes à la consommation et présentés dans une rubrique distincte. Les droits découlant de la vente des permis d'alcool (20 millions de dollars en 2004-2005) sont, quant à eux, comptabilisés dans les autres droits et permis.

(3) En incluant le gain exceptionnel de 265 millions de dollars réalisé par Hydro-Québec à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc., les résultats préliminaires s'élèvent à 2 380 millions de dollars. Ce gain exceptionnel de 265 millions de dollars a été inscrit dans la rubrique « Autres ».

TABLEAU 2.14

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
DÉPENSES PAR MINISTÈRE
 (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 ⁽¹⁾
Dépenses de programmes				
Assemblée nationale	88	92	94	94
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	50	63	90	58
Affaires municipales et Régions	1 578	1 554	1 543	1 639
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	651	641	663	660
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	456	500	412	435
Conseil exécutif	98	144	170	219
Culture et Communications	479	490	512	522
Développement durable, Environnement et Parcs	205	205	207	183
Développement économique, Innovation et Exportation	873	905	539	582
Education, Loisir et Sport	10 615	11 167	11 575	11 881
Emploi et Solidarité sociale	4 036	4 120	4 153	4 083
Famille, Aînés et Condition féminine	1 131	1 275	1 432	1 500
Finances (excluant le service de la dette)	116	125	111	149
Immigration et Communautés culturelles	135	156	133	107
Justice	531	565	597	633
Relations internationales	111	111	112	98
Ressources naturelles et Faune	440	440	437	379
Revenu	613	778	717	622
Santé et Services sociaux	17 186	17 916	19 073	20 036
Sécurité publique	799	871	935	940
Services gouvernementaux	32	39	36	44
Tourisme	109	143	146	146
Transports	1 443	1 467	1 547	1 657
Travail	88	70	68	75
Total des dépenses de programmes	41 863	43 837	45 302	46 742
Service de la dette				
Service de la dette directe	3 970	3 935	3 913	4 080
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 717	2 648	2 742	2 788
Total du service de la dette	6 687	6 583	6 655	6 868
Total des dépenses	48 550	50 420	51 957	53 610

N.B. : Données reclassées selon les indications fournies à la note 1 du tableau 2.12.

(1) Résultats préliminaires.

TABLEAU 2.15

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 ⁽¹⁾
Placements, prêts et avances				
Fonds consolidé du revenu				
<i>Entreprises du gouvernement</i>				
Capital-actions et mise de fonds				
Société générale de financement du Québec	- 550	- 200	—	—
Société Innovatech du Grand Montréal	- 20	- 50	—	80
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	- 29	- 30	- 2	—
Société Innovatech du sud du Québec	- 19	- 11	—	- 2
Société Innovatech Régions ressources	- 12	- 8	- 9	- 1
Autres	- 18	- 41	285	—
	- 648	- 340	274	77
Variation de la valeur de consolidation des placements	- 371	- 1 140	- 786	- 902
<i>Total des entreprises du gouvernement</i>	- 1 019	- 1 480	- 512	- 825
<i>Particuliers, sociétés et autres</i>	- 173	- 45	19	- 6
<i>Municipalités et organismes municipaux</i>	4	2	5	2
	- 1 188	- 1 523	- 488	- 829
Organismes consolidés	46	- 128	- 637	- 246
Total des placements, prêts et avances	- 1 142	- 1 651	- 1 125	- 1 075
Immobilisations				
Fonds consolidé du revenu				
Investissements nets	- 135	- 200	- 159	- 306
Amortissement	193	207	200	212
	58	7	41	- 94
Organismes consolidés	- 1 053	- 1 489	- 1 060	- 825
Total des immobilisations	- 995	- 1 482	- 1 019	- 919

(1) Résultats préliminaires.

TABLEAU 2.15 (SUITE)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 ⁽¹⁾
Régimes de retraite				
Participation du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP et RRPE				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	1 014	1 053	1 248	1 223
Amortissement des gains (-) ou pertes actuariels	141	155	156	153
Autres régimes				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	147	170	144	106
Amortissement des gains (-) ou pertes actuariels	65	70	70	73
Coût des modifications	28	3	—	—
Total de la participation du gouvernement	1 395	1 451	1 618	1 555
Cotisations des employeurs autonomes	4	4	5	5
Cotisations des participants	88	76	146	143
Total des cotisations	92	80	151	148
Prestations, remboursements et frais d'administration	- 2 720	- 2 913	- 3 154	- 3 249
Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 322	3 389	3 604	3 720
Total des régimes de retraite	2 089	2 007	2 219	2 174
Autres comptes				
Fonds consolidé du revenu	- 652	257	- 1 220	- 478
Organismes consolidés	63	- 40	37	- 114
Total des autres comptes	- 589	217	- 1 183	- 592
Total des opérations non budgétaires consolidées	- 637	- 909	- 1 108	- 412

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU 2.16

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 ⁽¹⁾
Variation de l'encaisse				
Fonds consolidé du revenu	323	- 2 978	2 284	- 813
Organismes consolidés	- 87	- 112	32	—
Total de la variation de l'encaisse	236	- 3 090	2 316	- 813
Variation de la dette directe				
Fonds consolidé du revenu				
Nouveaux emprunts	7 700	8 862	5 030	10 214
Remboursements d'emprunts	- 4 890	- 3 884	- 4 798	- 5 819
	2 810	4 978	232	4 395
Organismes consolidés				
Nouveaux emprunts	1 311	2 568	2 516	2 198
Remboursements d'emprunts	- 602	- 1 178	- 1 234	- 1 234
	709	1 390	1 282	964
Total de la variation de la dette directe	3 519	6 368	1 514	5 359
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽²⁾	- 3 140	- 1 641	- 2 364	- 4 134
Total du financement des opérations consolidées	615	1 637	1 466	412

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placement du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 2.17

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2004-2005 POUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
392	—	5,75	13 avril	2036-12-01	101,011	5,681
499	—	5,75	4 mai	2036-12-01	99,790	5,764
1 022	750 \$US ⁽⁴⁾	4,875	5 mai	2014-05-05	99,243	4,972
147	—	5,75	12 juillet	2036-12-01	97,979	5,890
49 ⁽⁵⁾	—	5,125 ⁽⁶⁾	26 juillet	2014-06-03	98,650	5,238
123 ⁽⁵⁾	—	5,125 ⁽⁶⁾	26 juillet	2014-06-03	98,512	5,256
503	—	5,50	3 août	2014-12-01	100,736	5,405
411	—	5,50	20 août	2014-12-01	102,694	5,158
248	—	5,50	26 octobre	2014-12-01	104,583	4,918
89 ⁽⁵⁾	—	Variable ⁽⁷⁾	6 décembre	2014-06-30	100,000	Variable
534	—	5,50	20 décembre	2014-12-01	106,763	4,643
447	—	5,50	31 janvier	2014-12-01	106,729	4,639
397 ⁽⁵⁾	—	4,375 ⁽⁶⁾	4 février	2013-02-04	99,274	4,436
2 381 ⁽⁵⁾	1 500€	3,625 ⁽⁶⁾	10 février	2015-02-10	99,284	3,678
1 400 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
551 ⁽⁹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
743 ⁽¹⁰⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
5 ⁽¹¹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
585 ⁽¹²⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
- 312 ⁽¹³⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
10 214						

N.B. : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant équivalant à 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) L'emprunt original totalise 1 000 millions de dollars américains, soit 1 362 millions de dollars canadiens. Un montant de 250 millions de dollars américains, soit 340 millions de dollars canadiens, provenant de cet emprunt a été avancé au Fonds de financement pour être prêté à des organismes consolidés.

(5) Billets à moyen terme sur le marché européen.

(6) Les intérêts sont payables annuellement.

(7) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(8) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

(9) Obligations à rendement réel. Le capital et le taux d'intérêt de ces obligations sont rajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au Canada.

(10) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(11) Emprunts auprès du Fonds de placements du régime de pensions du Canada.

(12) Programme Immigrants-investisseurs.

(13) Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU 2.18

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2004-2005 POUR LE FONDS DE FINANCEMENT

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés						
198 ⁽⁴⁾	—	4,50 ⁽⁵⁾	28 avril	2011-04-28	99,235	4,578
340	250 \$US ⁽⁶⁾	4,875	5 mai	2014-05-05	99,243	4,972
250 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁷⁾	10 mai	2014-05-10	100,000	Variable
343	—	5,75	12 juillet	2036-12-01	97,979	5,890
74 ⁽⁴⁾	—	5,125 ⁽⁵⁾	26 juillet	2014-06-03	98,512	5,256
103	—	5,50	20 août	2014-12-01	102,694	5,158
128 ⁽⁸⁾	—	Variable ⁽⁷⁾	22 septembre	2011-08-06	99,989	Variable
150 ⁽⁸⁾	—	Variable	7 octobre	2011-08-06	100,057	Variable
275	—	5,50	26 octobre	2014-12-01	104,583	4,918
161 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁷⁾	6 décembre	2014-06-30	100,000	Variable
89 ⁽⁸⁾	—	5,35	13 janvier	2025-06-01	100,786	5,286
87	—	5,50	31 janvier	2014-12-01	106,729	4,639
Sous-total	2 198					
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement						
113	—	5,75	13 avril	2036-12-01	101,011	5,681
Sous-total	113					
Total	2 311					

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Billets à moyen terme sur le marché européen.

(5) Les intérêts sont payables annuellement.

(6) Montant provenant de l'emprunt de 1 000 millions de dollars américains (1 362 millions de dollars canadiens) effectué par le Fonds consolidé du revenu.

(7) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(8) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

TABLEAU 2.19

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2004-2005 PAR FINANCEMENT-QUÉBEC

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
506	—	4,75	14 mai	2009-12-01	101,257	4,491
501	—	5,25	15 juin	2011-12-01	100,230	5,212
513	—	5,25	31 août	2011-12-01	102,524	4,832
199 ⁽³⁾	—	5,00 ⁽⁴⁾	2 septembre	2012-11-01	99,580	5,004
200 ⁽⁵⁾	—	Variable ⁽⁶⁾	10 mars	2015-03-10	100,000	Variable
1 919						

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(3) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

(4) Les intérêts sont payables annuellement.

(5) Billets à moyen terme sur le marché européen.

(6) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU 2.20

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2004 PAR HYDRO-QUÉBEC⁽¹⁾**

Montant en dollars canadiens ⁽²⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
1 916 ⁽³⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
- 363 ⁽⁴⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
1 553						

N.B. : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant équivalant à 1 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit au 31 décembre 2004.

(1) Emprunts réalisés au 31 décembre 2004.

(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(3) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

(4) Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Section 2

Annexe 2.1

Données complémentaires sur les résultats de l'année financière 2003-2004

Tableau 2.1.1 : Conciliation des résultats préliminaires au Discours sur le budget 2004-2005 avec les résultats réels au Discours sur le budget 2005-2006

Tableau 2.1.2 : Rapprochement des résultats réels présentés au Discours sur le budget 2005-2006 avec les résultats réels présentés à l'État consolidé des résultats de fonctionnement aux états financiers du gouvernement

TABLEAU 2.1.1

**DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004
CONCILIATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES AU DISCOURS SUR LE BUDGET 2004-2005 AVEC LES RÉSULTATS RÉELS AU
DISCOURS SUR LE BUDGET 2005-2006**

(en millions de dollars)

	Résultats préliminaires au Discours sur le budget 2004-2005	Révisions ⁽¹⁾	Reclassement ⁽²⁾	Résultats réels au Discours sur le budget 2005-2006
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	42 824	- 126	- 457	42 241
Transferts fédéraux	9 377	- 7		9 370
Total des revenus	52 201	- 133	- 457	51 611
Dépenses de programmes	- 45 800	41	457	- 45 302
Service de la dette	- 6 668	13		- 6 655
Total des dépenses	- 52 468	54	457	- 51 957
Résultats nets des organismes consolidés	267	79		346
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	0			0
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 364	6		- 358
Solde budgétaire consolidé	- 364	6		- 358

(1) Ces révisions ont été présentées à la Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2004.

(2) Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 457 millions de dollars.

TABLEAU 2.1.2

**DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004
RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS RÉELS PRÉSENTÉS AU DISCOURS SUR LE BUDGET 2005-2006 AVEC LES RÉSULTATS
RÉELS PRÉSENTÉS À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS DU
GOUVERNEMENT**

(en millions de dollars)

	Discours sur le budget 2005-2006				États financiers du gouvernement	
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés ⁽¹⁾	Comptes à fin déterminée ⁽²⁾	Résultats réels	Reclassements	Résultats réels
Revenus par source						
Impôt sur le revenu et les biens	24 219	462		24 681	589	25 270
Taxes à la consommation	11 641	52		11 693		11 693
Droits et permis	1 021	337		1 358		1 358
Revenus divers	1 187	1 467	172	2 826		2 826
Revenus provenant des entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	3 815			3 815		3 815
Revenus autonomes	41 883	2 318	172	44 373	589 ⁽³⁾	44 962
Transferts fédéraux	9 370	564	186	10 120		10 120
Total des revenus	51 253	2 882	358	54 493	589	55 082
Dépenses par mission⁽⁵⁾						
Santé et services sociaux	- 19 073	- 732	- 43	-19 848	- 11	-19 859
Éducation et culture	- 12 219	- 56	- 96	-12 371	9	-12 362
Économie et environnement	- 5 511	- 566	- 98	-6 175	- 54	-6 229
Soutien aux personnes et aux familles	- 4 844	- 52	- 1	-4 897	- 524	-5 421
Gouverne et justice	- 3 655	- 544	- 120	-4 319	- 9	-4 328
Dépenses de programmes	- 45 302	- 1 950	- 358	- 47 610	- 589 ⁽³⁾	- 48 199
Service de la dette	- 6 655	- 586		-7 241		-7 241
Total des dépenses	- 51 957	- 2 536	- 358	- 54 851	- 589	- 55 440
Solde budgétaire consolidé				- 358		- 358

(1) Organismes et fonds spéciaux sous contrôle gouvernemental, qui ont leur propre direction et dont l'autorité en matière de finances leur a été déléguée par voie législative. Les résultats de ces organismes sont consolidés ligne à ligne avec ceux du Fonds consolidé du revenu.

(2) Les comptes à fin déterminée sont créés pour administrer des sommes reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente qui prévoit l'affectation de ces sommes à des fins spécifiques.

(3) Au Budget 2004-2005, les données intégraient un reclassement à la baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 132 millions de dollars correspondant à l'application des changements à la politique familiale du 1^{er} janvier au 31 mars 2005, soit les trois derniers mois de l'année budgétaire 2004-2005. Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 457 millions de dollars.

(4) Incluant les pertes exceptionnelles de la SGF de 358 millions de dollars.

(5) Précisons que le budget présente les dépenses autres que le service de la dette par ministère alors que les états financiers du gouvernement font état de ces dépenses par mission.

Section 2

Annexe 2.2

Données complémentaires sur les résultats de l'année financière 2004-2005

Tableau 2.2.1 : Conciliation des résultats prévus au Discours sur le budget 2004-2005 avec les résultats préliminaires au Discours sur le budget 2005-2006

Tableau 2.2.2 : Résultats de fonctionnement selon le format retenu aux états financiers du gouvernement

TABLEAU 2.2.1

**DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005
CONCILIATION DES RÉSULTATS PRÉVUS AU DISCOURS SUR LE BUDGET 2004-2005 AVEC LES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES
AU DISCOURS SUR LE BUDGET 2005-2006**
(en millions de dollars)

	Résultats prévus au Discours sur le budget 2004-2005	Révisions ⁽¹⁾	Reclassement ⁽²⁾	Résultats préliminaires au Discours sur le budget 2005-2006
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes	45 358	- 788	- 409	44 161
Transferts fédéraux	8 476	752		9 228
Total des revenus	53 834	- 36	- 409	53 389
Dépenses de programmes	- 47 151		409	- 46 742
Service de la dette	- 6 939	71		- 6 868
Total des dépenses	- 54 090	71	409	- 53 610
Résultats nets des organismes consolidés	256	- 35		221
Solde budgétaire consolidé	0			0

(1) Ces révisions sont présentées au tableau 2.1 à la page 4.

(2) Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 409 millions de dollars.

TABLEAU 2.2.2

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT SELON LE FORMAT RETENU AUX ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

(en millions de dollars)

	Prévisions budgétaires du 30 mars 2004 ⁽¹⁾	Comptes à fin déterminée ⁽²⁾	Révisions ⁽³⁾	Résultats préliminaires sur la base du Budget 2004-2005	Reclassement ⁽⁴⁾	Résultats préliminaires sur la base du Budget 2005-2006 ⁽⁵⁾
Revenus par source						
Impôt sur le revenu et les biens	26 846		- 543	26 303	- 409	25 894
Taxes à la consommation	12 049		342	12 391		12 391
Droits et permis	1 321		- 8	1 313		1 313
Revenus divers	2 714	146	- 161	2 699		2 699
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 823		- 530	4 293		4 293
Revenus autonomes	47 753	146	- 900	46 999	- 409	46 590
Transferts fédéraux	8 971	114	797	9 882		9 882
Total des revenus	56 724	260	- 103	56 881	- 409	56 472
Dépenses par mission ⁽⁶⁾						
Santé et services sociaux	- 20 768	- 45	38	- 20 775		- 20 775
Éducation et culture	- 12 516	- 26	- 47	- 12 589		- 12 589
Économie et environnement	- 6 282	- 94	138	- 6 238		- 6 238
Soutien aux personnes et aux familles	- 5 325	- 1	- 58	- 5 384	409	- 4 975
Gouverne et justice	- 4 435	- 94	116	- 4 413		- 4 413
Crédits périmés escomptés et reportés	195		- 195			
Dépenses de programmes	- 49 131	- 260	- 8	- 49 399	409	- 48 990
Service de la dette	- 7 593		111	- 7 482		- 7 482
Total des dépenses	- 56 724	- 260	103	- 56 881	409	- 56 472
Solde budgétaire consolidé				0		0

(1) Comprenant les opérations du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés.

(2) Les revenus et les dépenses des comptes à fin déterminée sont intégrés dans les états financiers consolidés à compter de l'exercice 2003-2004.

(3) Les révisions incluent celles du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés.

(4) Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 409 millions de dollars.

(5) Les totaux de revenus et de dépenses correspondent à ceux présentés au Sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires consolidées à l'annexe 3.1.

(6) Précisons que le budget présente les dépenses autres que le service de la dette par ministère alors que les états financiers du gouvernement font état de ces dépenses par mission.

Section 3

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Introduction	3
Présentation du cadre financier.....	4
Les revenus	6
Les revenus budgétaires	6
Lien entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance de l'économie	10
Les transferts fédéraux.....	11
Les dépenses.....	15
Les dépenses de programmes.....	15
Le service de la dette	17
Les organismes consolidés	18
Principaux indicateurs financiers.....	19
Annexe	
3.1 Informations additionnelles sur la situation budgétaire et financière du gouvernement	25

Introduction

Cette section du Plan budgétaire vise à présenter les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement.

Les informations fournies à cette fin comprennent :

- le sommaire des opérations financières consolidées pour la période 2003-2004 à 2006-2007, incluant l'impact pour 2005-2006 et 2006-2007 des mesures fiscales et budgétaires annoncées dans le présent budget;
- des explications sommaires sur l'évolution anticipée des revenus et des dépenses;
- un aperçu de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

Présentation du cadre financier

Le cadre financier du gouvernement repose sur la poursuite de l'équilibre budgétaire, comme le stipule la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

Les résultats présentés pour 2004-2005 montrent que la cible de déficit zéro fixée en début d'année a été atteinte.

Le cadre financier prévoit que l'équilibre budgétaire sera également maintenu en 2005-2006 et 2006-2007. En 2006-2007, il reste toutefois une impasse à résorber de 773 millions de dollars.

TABLEAU 3.1

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES^{(1) (2)}

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu⁽³⁾				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF ⁽⁴⁾	42 241	44 161	45 528	46 603
Transferts fédéraux	9 370	9 228	9 607	9 856
Total des revenus	51 611	53 389	55 135	56 459
Dépenses de programmes	- 45 302	- 46 742	- 48 407	- 50 149
Service de la dette	- 6 655	- 6 868	- 6 995	- 7 309
Total des dépenses	- 51 957	- 53 610	- 55 402	- 57 458
Résultats nets des organismes consolidés	346	221	267	226
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	0	0	0	- 773
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 358	—	—	—
Écart à résorber	—	—	—	773
Solde budgétaire consolidé	- 358	0	0	0
Besoins non budgétaires consolidés	- 1 108	- 412	- 434	- 301
Besoins financiers nets consolidés				
Fonds consolidé du revenu	- 152	552	500	500
Organismes consolidés	- 1 314	- 964	- 934	- 801
Total	- 1 466	- 412	- 434	- 301

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Au Budget 2004-2005, les données intégraient un reclassement à la baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 132 millions de dollars correspondant à l'application des changements à la politique familiale du 1^{er} janvier au 31 mars 2005, soit les trois derniers mois de l'année budgétaire 2004-2005. Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse supplémentaire des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 457 millions de dollars en 2003-2004 et de 409 millions de dollars en 2004-2005.

(3) Les revenus et dépenses du Fonds consolidé du revenu ne comprennent pas les opérations des organismes consolidés qui sont regroupées sous la rubrique « résultats nets des organismes consolidés », ni celles des comptes à fin déterminée dont il est fait état à l'annexe 3.1.

(4) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, à l'exclusion des pertes exceptionnelles de la Société générale de financement (SGF) en 2003-2004.

Les objectifs financiers fixés pour 2005-2006 et 2006-2007 sont basés sur une croissance des dépenses de programmes de 3,6 % par année. Le relèvement de l'objectif de dépenses de programmes est rendu nécessaire afin d'atteindre notamment les objectifs en matière d'équité salariale et de renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

Quant aux besoins financiers nets consolidés, ils s'élèveront à 434 millions de dollars en 2005-2006 et à 301 millions de dollars en 2006-2007.

Les surplus financiers nets du Fonds consolidé du revenu s'élèveront à 500 millions de dollars en 2005-2006 et en 2006-2007.

Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'élèveront à 934 millions de dollars en 2005-2006 et à 801 millions de dollars en 2006-2007.

Les revenus

Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 55 135 millions de dollars en 2005-2006, soit 45 528 millions de dollars au chapitre des revenus autonomes et 9 607 millions de dollars au titre des transferts fédéraux. Après avoir enregistré une hausse de 3,4 % en 2004-2005, les revenus budgétaires devraient augmenter de 3,3 % en 2005-2006 et de 2,4 % en 2006-2007.

TABLEAU 3.2

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Revenus autonomes	42 241 ⁽¹⁾	44 161	45 528	46 603
Variation en %	3,7	4,5	3,1	2,4
Transferts fédéraux	9 370	9 228	9 607	9 856
Variation en %	4,9	- 1,5	4,1	2,6
Total des revenus	51 611	53 389	55 135	56 459
Variation en %	3,9	3,4	3,3	2,4
Taux de croissance du PIB nominal en %	4,1	5,3	4,6	3,8
Taux d'inflation au Canada en %	2,8	1,9	2,2	1,7

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Avant les pertes exceptionnelles de 358 millions de dollars de la Société générale de financement du Québec.

Les revenus autonomes

En 2004-2005, les revenus autonomes devraient augmenter de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est légèrement inférieure à celle du produit intérieur brut (PIB) en raison principalement de la baisse d'impôt des particuliers annoncée au Budget de l'an dernier.

En 2005-2006, le plein impact des mesures fiscales annoncées aux budgets précédents, ainsi que celui des mesures du présent budget, modéreront la hausse des revenus autonomes à 3,1 %. Le ralentissement de la croissance sera particulièrement marqué à l'impôt sur le revenu des particuliers. En 2006-2007, une croissance plus faible des taxes à la consommation et l'impact additionnel des mesures fiscales, notamment aux impôts des sociétés, limiteront la progression des revenus autonomes à 2,4 %.

TABLEAU 3.3

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES PAR SOURCE (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Impôt des particuliers	15 678	16 385	16 691	17 323
Variation en %	0,7	4,5	1,9	3,8
Fonds des services de santé	4 649	4 844	5 031	5 216
Variation en %	14,3	4,2	3,9	3,7
Impôts des sociétés	3 892	4 177	4 302	4 304
Variation en %	4,2	7,3	3,0	0,0
Taxes à la consommation	11 641	12 221	12 761	12 983
Variation en %	6,0	5,0	4,4	1,7
Autres revenus	2 208	2 241	2 290	2 289
Variation en %	-2,6	1,5	2,2	0,0
Sous-total	38 068	39 868	41 075	42 115
Variation en %	4,0	4,7	3,0	2,5
Entreprises du gouvernement	4 173 ⁽¹⁾	4 293	4 453	4 488
Variation en %	1,7	2,9	3,7	0,8
Revenus autonomes	42 241⁽¹⁾	44 161	45 528	46 603
Variation en %	3,7	4,5	3,1	2,4
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾	4,1	5,3	4,6	3,8

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Avant les pertes exceptionnelles de 358 millions de dollars de la Société générale de financement du Québec.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

De façon plus précise, en ce qui concerne l'évolution des revenus par source :

- l'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait augmenter de 1,9 % en 2005-2006 pour s'établir à 16 691 millions de dollars. Cette progression plus faible que celle des salaires et traitements et des autres revenus assujettis à l'impôt découle de l'impact des mesures fiscales du présent budget et du précédent qui, après s'être élevé à plus de 300 millions de dollars en 2004-2005, atteindra 1,2 milliard de dollars cette année. En 2006-2007, compte tenu de la progression des revenus assujettis à l'impôt et de l'impact des mesures fiscales du présent budget, la croissance s'établira à 3,8 %;
- les cotisations au Fonds des services de santé devraient s'établir à 5,0 milliards de dollars en 2005-2006, en hausse de 3,9 %. Cette croissance est comparable à celle des salaires et traitements sur une base d'année financière. C'est aussi le cas en 2006-2007 alors que la croissance prévue est de 3,7 %;
- malgré une progression de plus de 6 % en moyenne des bénéfices des entreprises cette année et l'an prochain, la croissance aux impôts des sociétés est limitée à 3,0 % en 2005-2006, alors que le niveau des revenus demeure stable en 2006-2007. Cela découle principalement de la réforme de la fiscalité des entreprises et des mesures visant à favoriser la croissance économique annoncées au présent budget;
- en 2005-2006, les revenus des taxes à la consommation devraient afficher une hausse de 4,4 %, un rythme comparable à celui de la consommation des ménages, considérant la stagnation des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac. En 2006-2007, la progression des revenus des taxes à la consommation ralentira à 1,7 % en raison de la croissance plus modérée de la consommation en 2006 et de la réduction des investissements dans le secteur résidentiel avec la baisse anticipée des mises en chantier. Le retour du secteur résidentiel à des niveaux plus habituels d'activité retranche un peu plus de 1 % à la croissance de la taxe de vente du Québec;
- en ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devraient croître de 3,7 % en 2005-2006. Cette accélération de la croissance, par rapport au résultat atteint en 2004-2005, s'explique notamment par la progression des bénéfices de la Société des alcools du Québec qui ont été affectés l'an dernier par la grève de ses employés.

TABLEAU 3.4

**FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ÉVOLUTION DES REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES
DU GOUVERNEMENT**
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Hydro-Québec	2 049	2 115 ⁽¹⁾	2 125
Loto-Québec	1 393	1 494	1 536
Société des alcools du Québec	571	547	682
Autres	160	137	110
Sous-total	4 173⁽²⁾	4 293	4 453
Variation en %	1,7	2,9	3,7

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

(1) En incluant le gain exceptionnel de 265 millions de dollars réalisé par Hydro-Québec à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc., les résultats préliminaires s'élèvent à 2 380 millions de dollars en 2004-2005. Ce gain exceptionnel de 265 millions de dollars a été inscrit dans la rubrique « Autres ».

(2) Avant les pertes exceptionnelles de 358 millions de dollars de la Société générale de financement du Québec.

Lien entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes devrait être similaire à celle de l'économie en terme nominal, comme ce fut le cas en 2004-2005. En 2005-2006, une fois pris en compte l'impact financier des mesures fiscales, le taux de croissance des revenus autonomes est légèrement supérieur à celui du PIB. L'élasticité moins forte en 2006-2007 provient essentiellement de la faible croissance des revenus de la taxe de vente. À cet égard, l'impact de la baisse des mises en chantier sur les investissements en construction résidentielle réduit plus fortement les revenus de la taxe de vente du gouvernement que le PIB.

TABLEAU 3.5

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES SUR BASE COMPARABLE (en millions de dollars)

	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement et les organismes consolidés	39 868	41 075	42 115
Variation en %	4,7	3,0	2,5
Moins :			
Mesures du Budget 2005-2006 :			
Réduction de l'impôt des particuliers		- 81	- 337
Autres mesures fiscales		- 98	- 250
Mesures du Budget 2004-2005 :			
Impôt des particuliers	- 338	- 1 161	- 1 197
Autres mesures fiscales	114	316	471
Mesures du Budget 2003-2004	678	687	633
Mesures du Budget 2002-2003	- 416	- 483	- 532
Autres facteurs	200	283	284
Revenus sur base comparable	39 630	41 612	43 043
Variation en %	5,1	5,0	3,4
Produit intérieur brut en %	5,3	4,6	3,8
Élasticité ⁽¹⁾	0,96	1,08	0,92

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Élasticité entre la croissance des revenus sur base comparable et la croissance du produit intérieur brut. Une élasticité de 1,00 signifie qu'une augmentation de 1 % du PIB entraîne une hausse de 1 % des revenus autonomes.

Les transferts fédéraux

Après avoir diminué de 1,5 % en 2004-2005, les revenus de transferts fédéraux devraient augmenter de 4,1 % en 2005-2006 et de 2,6 % en 2006-2007. Cette croissance découle principalement de l'impact des rencontres des premiers ministres de l'automne 2004 sur le financement fédéral de la santé et la péréquation.

La croissance de 38,3 % des autres programmes en 2005-2006 résulte pour l'essentiel de l'annonce, par le gouvernement fédéral, d'une contribution aux provinces pour le financement de places en garderies. Le Québec obtiendra 165 millions de dollars au titre de ce nouveau transfert en 2005-2006.

TABLEAU 3.6

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX (en millions de dollars)

	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Péréquation	5 221	4 667	4 611
Variation en %	28,4	- 10,6	- 1,2
Transferts pour la santé	2 417	3 060	3 412
Variation en %	n. a.	26,6	11,5
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	926	962	1 007
Variation en %	n. a.	3,9	4,7
Autres programmes	664	918	826
Variation en %	n. a.	38,3	- 10,0
Total des transferts fédéraux	9 228	9 607	9 856
Variation en %	- 1,5	4,1	2,6

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

Le Budget 2005-2006 comporte une nouvelle présentation des revenus de transferts fédéraux du gouvernement du Québec. En effet, la liste des programmes a été modifiée pour refléter les changements apportés par le gouvernement fédéral à la structure des grands programmes de transfert à compter de 2004-2005.

Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été scindé en deux programmes par le gouvernement fédéral en 2004-2005. Les revenus obtenus de ces nouveaux programmes sont inscrits au titre des Transferts pour la santé et des Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux. La somme de ces deux nouvelles rubriques correspond à l'ancienne rubrique du TCSPS. En outre, des révisions pour les années antérieures à 2004-2005 au titre du TCSPS seront également enregistrées au cours des prochaines années. Ces révisions seront distribuées entre les deux nouvelles rubriques selon la proportion retenue par le gouvernement fédéral pour répartir le TCSPS, soit 62 % pour la santé et 38 % pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux.

Par ailleurs, les « Autres transferts liés aux accords fiscaux », qui ont généré des revenus de 33 millions de dollars en 2004-2005 au titre de l'impôt sur les dividendes d'actions privilégiées, seront désormais fusionnés avec les « Autres programmes ».

SCHÉMA 3.1

**NOUVELLE PRÉSENTATION DES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À COMPTER DE 2004-2005**
(en millions de dollars)

Ancienne présentation		Nouvelle présentation		
Péréquation	5 221	→ Péréquation	5 221	
TCSPS	3 343	→ {	Transferts pour la santé	2 417
			Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	926
Autres transferts liés aux accords fiscaux	33	→ }	Autres programmes	664
Autres programmes	631			
Total des transferts fédéraux	9 228	Total des transferts fédéraux	9 228	

Rencontres des premiers ministres de l'automne 2004

Deux rencontres importantes des premiers ministres fédéral et provinciaux ont eu lieu à l'automne 2004 et ont entraîné des révisions à la hausse des revenus de transferts fédéraux du gouvernement du Québec.

L'Accord sur la santé de septembre 2004 prévoit une croissance annuelle de 6 % des transferts fédéraux en espèces pour la santé, la création d'une fiducie pour la réduction du temps d'attente et d'un fonds pour l'achat d'équipement médical. L'impact sur le Québec de cet accord est de 502 millions de dollars en 2004-2005 et de plus de 700 millions de dollars par année par la suite.

TABLEAU 3.7

IMPACT DE L'ACCORD SUR LA SANTÉ DE SEPTEMBRE 2004 (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Canada						
Relèvement de la base	1 000	2 500	2 240	2 098	2 429	2 787
Réduction du temps d'attente	625	625	1 200	1 200	600	250
Équipement médical	500					
Total	2 125	3 125	3 440	3 298	3 029	3 037
Québec						
Relèvement de la base	236	589	525	490	564	644
Réduction du temps d'attente	148	147	282	281	141	58
Équipement médical	118					
Total	502	736	807	771	705	702

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé, en septembre 2004, une réforme du programme de péréquation. Depuis environ 40 ans, le montant total versé au titre de la péréquation et la répartition de ce montant entre les provinces découlaient de l'application d'une seule et même formule. Désormais, ces deux composantes du calcul des droits de péréquation des provinces n'auront plus de lien entre elles. En effet, dans le cadre de sa réforme, le gouvernement fédéral a :

- fixé le niveau des droits de péréquation au Canada à 10 milliards de dollars en 2004-2005 et à 10,9 milliards de dollars en 2005-2006;
- prévu qu'à partir de 2006-2007, le niveau des droits de péréquation au Canada augmenterait de 3,5 % par année;
- mandaté un groupe d'experts pour lui recommander, d'ici décembre 2005, une formule de répartition entre les provinces de l'enveloppe pour les années 2006-2007 et suivantes.

Par conséquent, l'impact sur le Québec du nouveau cadre fédéral pour la péréquation est indéterminé à compter de 2006-2007. Cependant, aux fins de la planification financière du gouvernement du Québec, il a été présumé que la part du Québec des droits de péréquation au Canada, à compter de 2006-2007, la même qu'en 2005-2006.

TABLEAU 3.8

IMPACT DU NOUVEAU CADRE FÉDÉRAL POUR LA PÉRÉQUATION
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Canada	1 148	1 694	1 707	1 719	1 729	1 738
Québec	279	334	À déterminer			

Note : Impact calculé par rapport à la prévision du ministère des Finances du Québec de la croissance des droits de péréquation au Canada. L'impact du nouveau cadre sur le Québec ne sera connu que lorsque le gouvernement fédéral annoncera les nouvelles règles de répartition du programme à la suite du dépôt, en décembre 2005, du rapport de son comité d'experts. Cependant, aux fins de la planification financière du gouvernement du Québec, il a été présumé que la part du Québec des droits de péréquation au Canada, à compter de 2006-2007, serait la même qu'en 2005-2006.

Les dépenses

Les dépenses du gouvernement devraient totaliser 55 402 millions de dollars en 2005-2006. Les dépenses de programmes s'établiront à 48 407 millions de dollars, alors que le service de la dette s'élèvera à 6 995 millions de dollars.

Les dépenses de programmes

L'objectif de dépenses de programmes fixé lors du dernier budget pour l'année 2004-2005 a été respecté. Par ailleurs, l'objectif de dépenses de l'année 2005-2006 a été relevé de 439 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu lors du dernier budget.

Ainsi, les dépenses de programmes augmenteront de 1 665 millions de dollars en 2005-2006, soit une croissance de 3,6 %. Les dépenses augmenteront également de 3,6 % en 2006-2007.

TABLEAU 3.9

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ÉVOLUTION DES DÉPENSES
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Objectifs de dépenses de programmes établis au Budget 2004-2005	- 45 800	- 47 151	- 48 377	- 49 635
Variation en %	3,3	2,9	2,6	2,6
Variation des dépenses tel que présenté dans les Comptes publics 2003-2004	41			
Redressement requis pour refléter la structure budgétaire 2005-2006 ⁽¹⁾	457	409	409	409
Relèvement de l'objectif de dépenses			- 439	- 923
Dépenses de programmes	- 45 302	- 46 742	- 48 407	- 50 149
Variation en %	3,3	3,2	3,6	3,6
Service de la dette	- 6 655	- 6 868	- 6 995	- 7 309
Variation en %	1,1	3,2	1,8	4,5
Total des dépenses	- 51 957	- 53 610	- 55 402	- 57 458
Variation en %	3,1	3,2	3,3	3,7
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾	4,1	5,3	4,6	3,8
Taux d'inflation au Canada en %	2,8	1,9	2,2	1,7

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

- (1) Au Budget 2004-2005, les données intégraient un reclassement à la baisse des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 132 millions de dollars correspondant à l'application des changements à la politique familiale du 1^{er} janvier au 31 mars 2005, soit les trois derniers mois de l'année budgétaire 2004-2005. Au Budget 2005-2006, les changements à la politique familiale sont applicables sur toute l'année 2005-2006 et, conséquemment, un ajustement correspondant à une période additionnelle de neuf mois doit être intégré, ce qui représente une baisse supplémentaire des revenus autonomes et des dépenses de programmes de 457 millions de dollars en 2003-2004 et de 409 millions de dollars en 2004-2005.
- (2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Le service de la dette

Le service de la dette est composé de deux éléments, soit le service de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et les intérêts au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 3.10

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SERVICE DE LA DETTE (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Service de la dette directe	- 3 913	- 4 080	- 4 319	- 4 603
Variation en %	- 0,6	4,3	5,9	6,6
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	- 2 742	- 2 788	- 2 676	- 2 706
Variation en %	3,5	1,7	- 4,0	1,1
Service de la dette	- 6 655	- 6 868	- 6 995	- 7 309
Variation en %	1,1	3,2	1,8	4,5

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

En 2005-2006, la croissance du service de la dette est prévue à 1,8 %. Elle s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt de court terme. Par ailleurs, les gains de change anticipés à la suite de l'appréciation prévue du dollar canadien par rapport aux devises étrangères sont en majeure partie compensés par l'augmentation de la dette.

En 2006-2007, la croissance de 4,5 % reflète la hausse des taux d'intérêt à court terme, l'augmentation de la dette et, dans une moindre mesure, la dépréciation du dollar canadien par rapport à certaines devises.

Les organismes consolidés

Les organismes consolidés devraient enregistrer des résultats nets de 267 millions de dollars en 2005-2006 et de 226 millions de dollars en 2006-2007. Il s'agit de variations peu significatives par rapport aux résultats nets enregistrés en 2004-2005.

TABLEAU 3.11

ORGANISMES CONSOLIDÉS ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Revenus				
Revenus autonomes	2 318	2 283	2 445	2 411
Transferts fédéraux	564	540	619	605
	2 882	2 823	3 064	3 016
Dépenses				
Dépenses excluant le service de la dette	- 1 950	- 1 988	- 2 119	- 2 087
Service de la dette	- 586	- 614	- 678	- 703
	- 2 536	- 2 602	- 2 797	- 2 790
Résultats nets	346	221	267	226

P : Résultats préliminaires en 2004-2005 et prévisions pour les années suivantes.

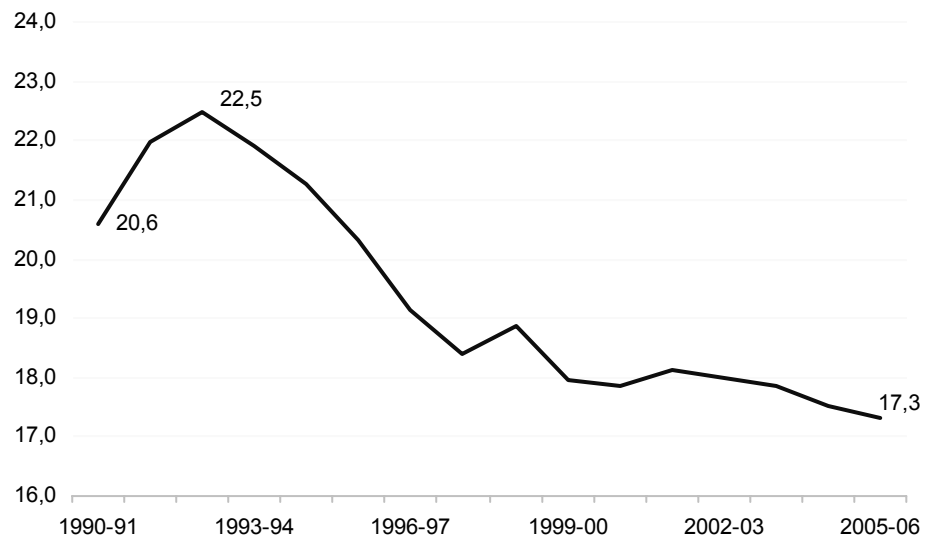
Principaux indicateurs financiers

Les dépenses de programmes en proportion du PIB poursuivent leur baisse

Le ratio des dépenses de programmes en proportion du produit intérieur brut (PIB) est en baisse continue depuis 1992-1993, étant passé d'un sommet de 22,5 % à 17,3 % en 2005-2006. Il s'agit du plus bas niveau en 35 ans.

GRAPHIQUE 3.1

DÉPENSES DE PROGRAMMES (en pourcentage du PIB)

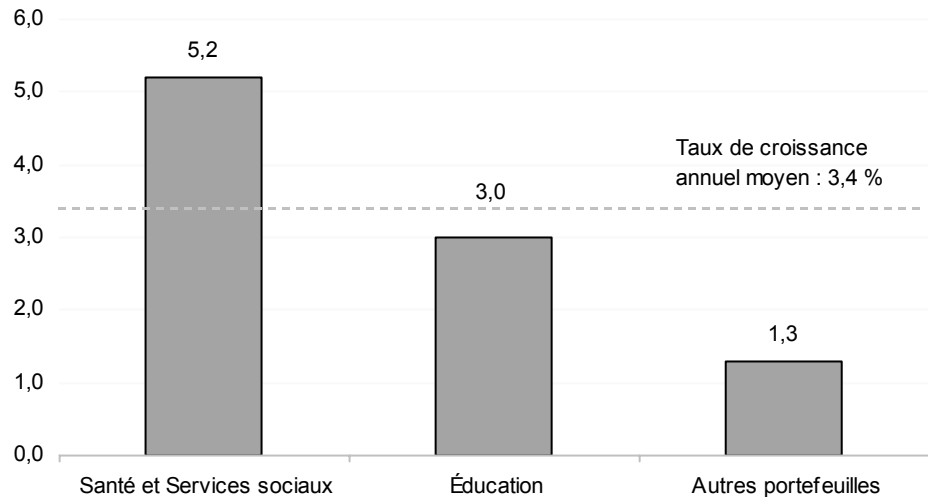


Priorité accordée à la santé et à l'éducation

Conformément aux engagements du gouvernement, la priorité dans l'allocation des ressources a été accordée aux secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Ainsi, de 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses de santé ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,2 %. Quant aux dépenses dans le secteur de l'éducation, elles ont connu une croissance annuelle moyenne de 3,0 %.

GRAPHIQUE 3.2

DÉPENSES DE PROGRAMMES - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN 2003-2004 À 2005-2006 (en pourcentage)



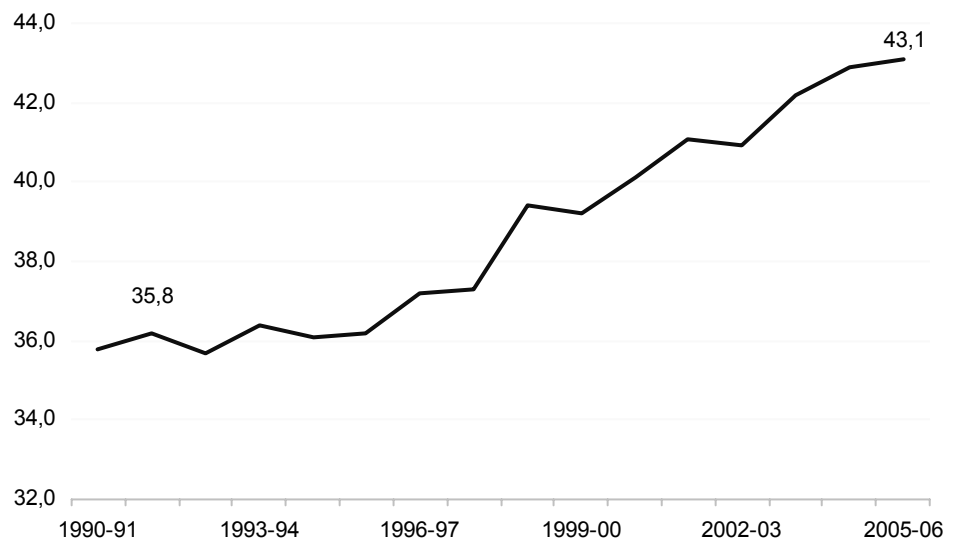
Une part croissante des dépenses affectée à la santé et aux services sociaux

Les dépenses affectées à la santé et aux services sociaux ont connu une croissance relativement plus importante que l'ensemble des dépenses de programmes au cours des dix dernières années. Il en résulte que leur poids relatif dans l'ensemble des dépenses de programmes est passé de 35,8 % en 1990-1991 à 43,1 % en 2005-2006.

Cette augmentation du poids occupé par la santé illustre la priorité accordée à ce secteur, que ce soit pour faire face au vieillissement de la population ou en raison des coûts additionnels qu'entraînent l'introduction des nouvelles technologies et l'évolution du prix des médicaments.

GRAPHIQUE 3.3

ÉVOLUTION DU POIDS DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DANS LES DÉPENSES DE PROGRAMMES (en pourcentage)

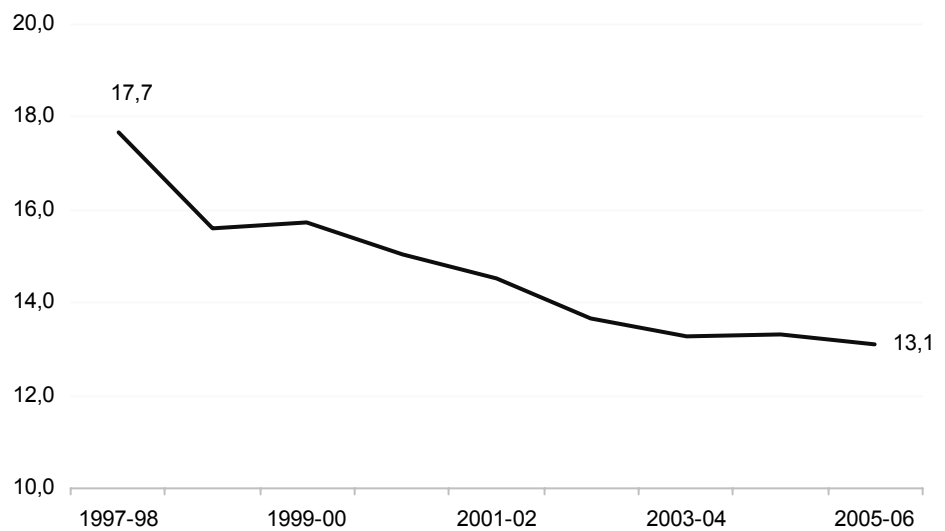


Une part de plus en plus faible des revenus est consacrée au paiement des intérêts sur la dette

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette totale, qui comprend également les intérêts au titre des régimes de retraite et le service de la dette des organismes consolidés, devrait s'établir à 13,1 % en 2005-2006 comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE 3.4

SERVICE DE LA DETTE TOTALE (en pourcentage des revenus budgétaires)



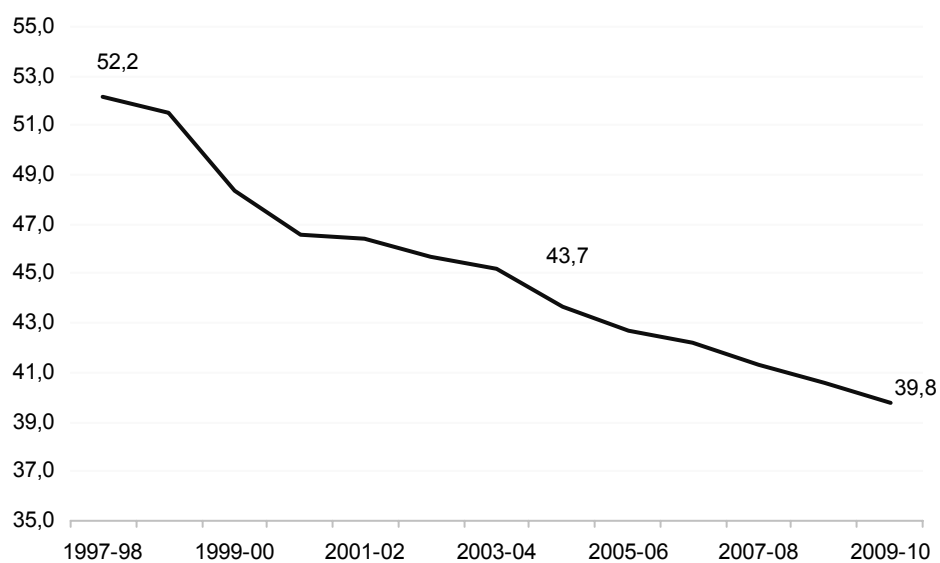
Réduction du poids de la dette dans l'économie

Le poids de la dette totale est passé de 52,2 % en 1997-1998 à 43,7 % en 2004-2005.

En maintenant l'équilibre budgétaire par une gestion serrée des dépenses, le ratio dette/PIB passera à moins de 40 % d'ici la fin de la décennie.

GRAPHIQUE 3.5

DETTE TOTALE (en pourcentage du PIB)



Section 3**Annexe 3.1****Informations additionnelles sur la
situation budgétaire et financière du
gouvernement**

Opérations budgétaires	27
Fonds consolidé du revenu	27
Comptes à fin déterminée	28
Organismes consolidés	29
Sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires consolidées	30
Dette consolidée	32
Service de la dette consolidée	34

TABLEAU 3.1.1

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ^{(1) (2)}
(en millions de dollars)

	Revenu autonomes ⁽³⁾	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses de programmes	Service de la dette	Total des dépenses
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 788	6 178	23 966	- 24 085	- 3 354	- 27 439
1986-1987	19 519	5 828	25 347	- 24 763	- 3 556	- 28 319
1987-1988	21 986	6 117	28 103	- 26 824	- 3 675	- 30 499
1988-1989	23 360	6 386	29 746	- 27 648	- 3 802	- 31 450
1989-1990	24 353	6 674	31 027	- 28 776	- 4 015	- 32 791
1990-1991	26 066	6 972	33 038	- 31 576	- 4 437	- 36 013
1991-1992	27 713	6 747	34 460	- 34 095	- 4 666	- 38 761
1992-1993	27 556	7 764	35 320	- 35 594	- 4 756	- 40 350
1993-1994	28 161	7 762	35 923	- 35 530	- 5 316	- 40 846
1994-1995	28 810	7 494	36 304	- 36 243	- 5 882	- 42 125
1995-1996	29 996	8 126	38 122	- 36 035	- 6 034	- 42 069
1996-1997	30 518	6 704	37 222	- 34 579	- 5 855	- 40 434
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	33 598	5 656	39 254	- 34 684	- 6 765	- 41 449
1998-1999	35 971	7 813	43 784	- 37 041	- 6 573	- 43 614
1999-2000	38 333	6 064	44 397	- 37 837	- 6 752	- 44 589
2000-2001	40 321	7 895	48 216	- 40 151	- 6 972	- 47 123
2001-2002	38 415 ⁽⁴⁾	8 885	47 300 ⁽⁴⁾	- 41 863	- 6 687	- 48 550
2002-2003	40 381 ⁽⁴⁾	8 932	49 313 ⁽⁴⁾	- 43 837	- 6 583	- 50 420
2003-2004	41 883 ⁽⁴⁾	9 370	51 253 ⁽⁴⁾	- 45 302	- 6 655	- 51 957
2004-2005 ^P	44 161	9 228	53 389	- 46 742	- 6 868	- 53 610
2005-2006 ^P	45 528	9 607	55 135	- 48 407	- 6 995	- 55 402

P : Résultats préliminaires pour 2004-2005 et prévisions pour 2005-2006.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données relatives au Fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée et des organismes consolidés qui apparaissent aux tableaux 3.1.2 et 3.1.3.

(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

(4) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU 3.1.2

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
COMPTES À FIN DÉTERMINÉE ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005 ^P	146	114	260	- 260	0	- 260	0
2005-2006 ^P	233	182	415	- 415	0	- 415	0

P : Résultats préliminaires pour 2004-2005 et prévisions pour 2005-2006.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU 3.1.3

**OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
ORGANISMES CONSOLIDÉS ⁽¹⁾**
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005 ^P	2 283	540	2 823	- 1 988	- 614	- 2 602	221
2005-2006 ^P	2 445	619	3 064	- 2 119	- 678	- 2 797	267

P : Résultats préliminaires pour 2004-2005 et prévisions pour 2005-2006.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU 3.1.4

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Opérations budgétaires ⁽²⁾							Surplus (déficit)
	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Réserve budgétaire	
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale								
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911		- 145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758		- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314		- 659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659		- 704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148		- 1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449		- 2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805		- 2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938		- 3 873
1985-1986	17 788	6 178	23 966	- 24 085	- 3 354	- 27 439		- 3 473
1986-1987	19 519	5 828	25 347	- 24 763	- 3 556	- 28 319		- 2 972
1987-1988	21 986	6 117	28 103	- 26 824	- 3 675	- 30 499		- 2 396
1988-1989	23 360	6 386	29 746	- 27 648	- 3 802	- 31 450		- 1 704
1989-1990	24 353	6 674	31 027	- 28 776	- 4 015	- 32 791		- 1 764
1990-1991	26 066	6 972	33 038	- 31 576	- 4 437	- 36 013		- 2 975
1991-1992	27 713	6 747	34 460	- 34 095	- 4 666	- 38 761		- 4 301
1992-1993	27 556	7 764	35 320	- 35 594	- 4 756	- 40 350		- 5 030
1993-1994	28 161	7 762	35 923	- 35 530	- 5 316	- 40 846		- 4 923
1994-1995	28 810	7 494	36 304	- 36 243	- 5 882	- 42 125		- 5 821
1995-1996	29 996	8 126	38 122	- 36 035	- 6 034	- 42 069		- 3 947
1996-1997	30 518	6 704	37 222	- 34 579	- 5 855	- 40 434		- 3 212
Après réforme de la comptabilité gouvernementale								
1997-1998	35 081	6 461	41 542	- 36 357	- 7 342	- 43 699		- 2 157
1998-1999	37 731	8 292	46 023	- 38 710	- 7 187	- 45 897		126
1999-2000	40 285	6 530	46 815	- 39 435	- 7 373	- 46 808		7
2000-2001	42 295	8 319	50 614	- 41 631	- 7 606	- 49 237	- 950	427
2001-2002	40 510 ⁽³⁾	9 476	49 986 ⁽³⁾	- 43 653	- 7 261	- 50 914	950	22
2002-2003	42 740 ⁽³⁾	9 457	52 197 ⁽³⁾	- 45 793	- 7 132	- 52 925		- 728
2003-2004	44 373 ⁽³⁾	10 120	54 493 ⁽³⁾	- 47 610	- 7 241	- 54 851		- 358
2004-2005 ^P	46 590	9 882	56 472	- 48 990	- 7 482	- 56 472		0
2005-2006 ^P	48 206	10 408	58 614	- 50 941	- 7 673	- 58 614		0

P : Résultats préliminaires pour 2004-2005 et prévisions pour 2005-2006.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Ces données incluent, en plus du Fonds consolidé du revenu, les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée et des organismes consolidés qui apparaissent aux tableaux 3.1.2 et 3.1.3.

(3) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

Opérations non budgétaires					
Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes	Excédent (insuffisance)	Surplus (besoins) financiers nets
- 73		2	26	- 45	- 190
- 63		1	113	51	- 304
- 53		- 1	18	- 36	- 383
- 122		25	459	362	- 297
- 146		104	319	277	- 165
- 186		109	622	545	- 406
- 183		187	- 161	- 157	- 1 333
- 229		265	- 488	- 452	- 1 156
- 189		316	119	246	- 1 252
- 188		683	551	1 046	- 1 354
- 56		822	416	1 182	- 2 299
- 586		1 007	71	492	- 2 129
- 761		1 051	- 40	250	- 2 213
- 672		1 057	- 436	- 51	- 2 215
- 167		1 183	887	1 903	- 1 970
40		1 269	493	1 802	- 1 671
- 380		1 355	260	1 235	- 1 737
- 680		2 203	- 493	1 030	- 1 366
- 670		1 634	- 265	699	- 1 005
- 516		1 164	300	948	- 816
- 458		1 874	77	1 493	- 1 482
- 411		1 916	141	1 646	- 2 655
- 490		1 525	82	1 117	- 3 913
- 623		1 668	52	1 097	- 3 826
- 1 142		1 509	578	945	- 4 876
- 287		1 701	- 415	999	- 2 948
- 792		1 928	- 60	1 076	- 2 136
<hr/>					
- 1 315	- 209	1 888	109	473	- 1 684
- 1 402	- 217	1 020	996	397	523
- 2 006	- 359	1 740	1 328	703	710
- 1 632	- 473	1 793	- 631	- 943	- 516
- 1 142	- 995	2 089	- 589	- 637	- 615
- 1 651	- 1 482	2 007	217	- 909	- 1 637
- 1 125	- 1 019	2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
- 1 075	- 919	2 174	- 592	- 412	- 412
- 1 517	- 1 242	2 016	309	- 434	- 434

TABLEAU 3.1.5

DETTE CONSOLIDÉE À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

(en millions de dollars)

	Dette totale									
	Dette directe ^{(1) (2)}		Régimes de retraite						Total	
			Passif au titre des régimes de retraite		Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite ⁽³⁾			
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale										
1970-1971	2 478	10,9							2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9						2 920	11,9	
1972-1973	3 309	12,0						3 309	12,0	
1973-1974	3 679	11,8						3 679	11,8	
1974-1975	4 030	11,0					67	0,2	4 097	11,1
1975-1976	4 955	12,0					179	0,4	5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5					354	0,7	6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4					620	1,2	7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1					915	1,6	9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4					1 598	2,4	11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8					2 420	3,3	14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6					3 428	4,3	17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3					4 489	5,3	20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6					5 545	6,0	24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2					6 729	6,7	27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0					7 998	7,4	31 631	29,5
1986-1987	25 606	21,9					9 353	8,0	34 959	29,8
1987-1988	26 819	20,9					10 883	8,5	37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2					12 597	8,9	39 688	28,2
1989-1990	27 699	18,7					14 320	9,6	42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3					16 227	10,6	45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3					18 143	11,7	51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8					19 668	12,4	58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	13,2	854	0,5	20 483	12,6	65 643	40,5
1994-1995	52 468	30,8	22 846	13,4	849	0,5	21 997	12,9	74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	13,8	923	0,5	23 624	13,3	76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	14,7	1 014	0,6	25 461	14,1	78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale										
1997-1998	57 947	30,7	41 617	22,1	1 179	0,6	40 438	21,5	98 385	52,2
1998-1999	60 685 ⁽⁴⁾	30,9	42 637	21,7	2 209	1,1	40 428	20,6	101 113 ⁽⁴⁾	51,5
1999-2000	62 783 ⁽⁴⁾	29,7	44 377	21,1	5 040	2,4	39 337	18,7	102 120 ⁽⁴⁾	48,4
2000-2001	65 737 ⁽⁴⁾	29,2	46 170	20,5	7 059	3,1	39 111	17,4	104 848 ⁽⁴⁾	46,6
2001-2002	69 115 ⁽⁴⁾	29,9	48 259	20,9	10 199	4,4	38 060	16,5	107 175 ⁽⁴⁾	46,4
2002-2003	72 916 ⁽⁴⁾	29,9	50 266	20,6	11 840	4,8	38 426	15,8	111 342 ⁽⁴⁾	45,7
2003-2004	76 444 ⁽⁴⁾	30,1	52 485	20,7	14 204	5,6	38 281	15,1	114 725 ⁽⁴⁾	45,2
2004-2005 ^P	80 268 ⁽⁴⁾	30,1	54 659	20,5	18 338	6,9	36 321	13,6	116 589 ⁽⁴⁾	43,7
2005-2006 ^P	82 226	29,4	56 675	20,3	19 493	7,0	37 182	13,3	119 408	42,7

P : Résultats préliminaires pour 2004-2005 et prévisions pour 2005-2006.

- (1) Comprend les bons du Trésor, les emprunts temporaires et la dette à long terme. À compter de 1976-1977, la dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 31 mars de l'année financière considérée.
- (2) Excluant les gains ou pertes de change reportés.
- (3) Passif au titre des régimes de retraite moins le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.
- (4) Excluant des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 4 132 millions de dollars en 2002-2003, 1 848 millions de dollars en 2003-2004 et 2 661 millions de dollars pour 2004-2005.

Avoirs financiers nets des autres éléments du passif ⁽⁵⁾		Dettes nettes		Immobilisations		Dettes représentant les déficits cumulés ⁽⁶⁾	
En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB
188	0,8	2 290	10,1			2 290	10,1
275	1,1	2 645	10,8			2 645	10,8
317	1,2	2 992	10,9			2 992	10,9
28	0,1	3 651	11,7			3 651	11,7
4	0,0	4 093	11,1			4 093	11,1
90	0,2	5 044	12,2			5 044	12,2
36	0,1	6 353	13,2			6 353	13,2
673	1,3	7 058	13,3			7 058	13,3
780	1,3	8 460	14,4			8 460	14,4
234	0,4	10 836	16,5			10 836	16,5
341	0,5	14 326	19,6			14 326	19,6
5 043	6,3	12 569	15,6			12 569	15,6
5 936	7,0	15 038	17,6			15 038	17,6
7 127	7,8	17 298	18,8			17 298	18,8
6 490	6,5	21 455	21,4			21 455	21,4
5 896	5,5	25 735	24,0			25 735	24,0
6 243	5,3	28 716	24,5			28 716	24,5
6 587	5,1	31 115	24,2			31 115	24,2
6 869	4,9	32 819	23,3			32 819	23,3
7 436	5,0	34 583	23,3			34 583	23,3
8 306	5,4	37 558	24,5			37 558	24,5
9 364	6,0	41 885	27,0			41 885	27,0
11 985	7,6	46 914	29,6			46 914	29,6
13 806	8,5	51 837	32,0			51 837	32,0
16 788	9,8	57 677	33,8			57 677	33,8
14 886	8,4	61 624	34,8			61 624	34,8
13 253	7,3	64 833	35,9			64 833	35,9
9 788	5,2	88 597	47,0	6 016	3,2	82 581	43,8
15 134 ⁽⁷⁾	7,7	88 810	45,3	6 233	3,2	82 577	42,1
13 464 ⁽⁷⁾	6,4	89 162	42,3	6 693	3,2	82 469	39,1
17 165 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	7,6	89 158	39,6	7 166	3,2	81 992 ⁽⁸⁾	36,5
15 557 ⁽⁷⁾	6,7	92 772	40,2	8 234	3,6	84 538	36,6
19 873 ⁽⁷⁾	8,1	95 601	39,2	9 716	4,0	85 885	35,2
19 548 ⁽⁷⁾	7,6	97 025	38,3	10 735	4,2	86 290	34,0
21 306 ⁽⁷⁾	8,0	97 944	36,7	11 654	4,4	86 290	32,3
20 222	7,2	99 186	35,5	12 896	4,6	86 290	30,9

(5) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(6) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(7) Tient compte des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 4 132 millions de dollars en 2002-2003, 1 848 millions de dollars en 2003-2004 et 2 661 millions de dollars en 2004-2005.

(8) Incluant un montant de 950 millions de dollars mis en réserve.

TABLEAU 3.1.6

SERVICE DE LA DETTE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars)

	Service de la dette directe consolidée			Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾		Service de la dette totale	
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires
	En millions de dollars		En millions de dollars				
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971	197		197			197	5,2
1971-1972	210		210			210	4,8
1972-1973	242		242			242	4,9
1973-1974	288		288			288	5,1
1974-1975	296		296			296	4,1
1975-1976	368		368			368	4,5
1976-1977	456		456			456	4,8
1977-1978	606		606			606	5,5
1978-1979	763		763	54	0,5	817	7,0
1979-1980	882		882	88	0,7	970	7,4
1980-1981	1 217		1 217	165	1,1	1 382	9,5
1981-1982	1 686		1 686	264	1,5	1 950	11,0
1982-1983	1 921		1 921	379	1,9	2 300	11,8
1983-1984	2 031		2 031	480	2,2	2 511	11,6
1984-1985	2 414		2 414	598	2,7	3 012	13,7
1985-1986	2 648		2 648	706	2,9	3 354	14,0
1986-1987	2 754		2 754	802	3,2	3 556	14,0
1987-1988	2 751		2 751	924	3,3	3 675	13,1
1988-1989	2 665		2 665	1 137	3,8	3 802	12,8
1989-1990	2 829		2 829	1 186	3,8	4 015	12,9
1990-1991	3 026		3 026	1 411	4,3	4 437	13,4
1991-1992	3 222		3 222	1 444	4,2	4 666	13,5
1992-1993	3 475		3 475	1 281	3,6	4 756	13,5
1993-1994	3 750		3 750	1 566	4,4	5 316	14,8
1994-1995	4 333		4 333	1 549	4,3	5 882	16,2
1995-1996	4 287		4 287	1 747	4,6	6 034	15,8
1996-1997	3 906		3 906	1 949	5,2	5 855	15,7
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	3 800	577	4 377	2 965	7,1	7 342	17,7
1998-1999	4 159	614	4 773	2 414	5,2	7 187	15,6
1999-2000	4 120	621	4 741	2 632	5,6	7 373	15,7
2000-2001	4 378	634	5 012	2 594	5,1	7 606	15,0
2001-2002	3 970	574	4 544	2 717	5,4	7 261	14,5
2002-2003	3 935	549	4 484	2 648	5,1	7 132	13,7
2003-2004	3 913	586	4 499	2 742	5,0	7 241	13,3
2004-2005 ^P	4 080	614	4 694	2 788	4,9	7 482	13,2
2005-2006 ^P	4 319	678	4 997	2 676	4,6	7 673	13,1

P : Résultats préliminaires pour 2004-2005 et prévisions pour 2005-2006.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Section 4

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

Sommaire	3
Respect des exigences de la loi	3

Sommaire

La *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

À l'automne 2001, au moment de l'adoption de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*, des modifications ont été apportées à la loi pour qu'elle soit adaptée au nouveau contexte budgétaire. Depuis cette date, la loi est intitulée *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

L'article 15⁽¹⁾ de cette loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport, à l'occasion du *Discours sur le budget*, sur son application.

Respect des exigences de la loi

Le gouvernement a réalisé certaines années des excédents par rapport aux objectifs fixés par la loi :

- l'article 9⁽²⁾ de la loi prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence des excédents cumulés;
- comme l'indique le tableau 4.1, les excédents cumulés sont révisés à 819 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2003-2004, compte tenu du déficit consolidé de 358 millions de dollars, après les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec (SGF), réalisé au cours de cet exercice.

TABLEAU 4.1

EXCÉDENTS CUMULÉS DE 1996-1997 À 2003-2004 EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (en millions de dollars)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Déficit prévu à la loi	- 3 275	- 2 200	- 1 200	—	—	—	—	—
Solde budgétaire présenté aux comptes publics de l'exercice concerné	- 3 217	- 2 192	126	30	427	22	- 694	- 358
Excédents (dépassements)	58	8	1 326	30	427	22	- 694	- 358
Excédents cumulés en fin d'exercice	58	66	1 392	1 422	1 849	1 871	1 177	819

(1) Le premier alinéa de l'article 15 édicte que « le ministre fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du *Discours sur le budget*, des objectifs visés par la présente loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

(2) L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

En 2004-2005, l'équilibre budgétaire a été atteint, ce qui a pour effet de maintenir à 819 millions de dollars les excédents cumulés.

TABLEAU 4.2

**EXCÉDENTS CUMULÉS ANTICIPÉS
EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**
(en millions de dollars)

	2004-2005⁽¹⁾
Excédents cumulés en début d'exercice	819
Excédents	–
Excédents cumulés en fin d'exercice	819

(1) Résultats préliminaires.

Section 5

Réduction de l'impôt des particuliers de 372 millions de dollars en faveur des contribuables du Québec

Réduction de l'impôt des particuliers de 372 millions de dollars.....	3
Nouvelle déduction de 500 dollars pour les travailleurs	7
Réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.....	10
Hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée	11
Amélioration de l'aide fiscale accordée aux aidants naturels.....	13
Hausse des plafonds de cotisation à un REER et à un RPA.....	21
Modifications aux crédits d'impôt pour frais médicaux	22

Réduction de l'impôt des particuliers de 372 millions de dollars

Avec le *Discours sur le budget 2005-2006*, le gouvernement annonce une réduction d'impôt de 372 millions de dollars sur une pleine année. Cette réduction d'impôt s'ajoute aux gains découlant du Budget 2004-2005.

En effet, dans le *Discours sur le budget 2004-2005*, le gouvernement a annoncé un retour de 1 milliard de dollars aux contribuables, résultant de la mise en œuvre en 2005 :

- du Soutien aux enfants;
- de la Prime au travail;
- du régime unique d'imposition.

Combinés à la réduction d'impôt du présent budget, les gains des contribuables atteindront 1,4 milliard de dollars en 2006.

TABLEAU 1

GAINS DES CONTRIBUABLES SELON LA TRANCHE DE REVENU – 2006 (en millions de dollars)

Revenu du contribuable	Gains cumulés des budgets		Total
	Budget 2004-2005	Budget 2005-2006	
15 000 \$ ou moins	369	15	384
De 15 000 \$ à 25 000 \$	255	62	317
De 25 000 \$ à 50 000 \$	260	166	426
De 50 000 \$ à 75 000 \$	90	81	171
De 75 000 \$ à 100 000 \$	23	27	50
Plus de 100 000 \$	12	21	33
TOTAL	1 009	372	1 381

De plus, le gouvernement indexera le régime d'imposition en 2006, ce qui permettra aux contribuables de disposer d'environ 315 millions de dollars de plus par année.

Indexation du régime fiscal québécois

Afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables contre les effets de l'inflation, le gouvernement indexe le régime d'imposition des particuliers. L'indexation s'applique aux trois tranches de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi qu'à la plupart des crédits d'impôt.

En 2006, le gouvernement indexera le régime fiscal pour un coût de 315 millions de dollars. Sur la période s'étalant de 2003 à 2006, l'impact cumulé est de 895 millions de dollars.

IMPACT DE L'INDEXATION DU RÉGIME D'IMPOSITION DES PARTICULIERS 2003 À 2006

	2003	2004	2005	2006
Taux d'indexation en pourcentage	1,47	2,00	1,43	2,00 ⁽¹⁾
Impact en millions de dollars	165	235	180	315 ⁽²⁾
Impact cumulé en millions de dollars	165	400	580	895

(1) En supposant un taux d'indexation de 2 %. Le taux d'indexation réel pour 2006 sera connu à l'automne 2005.

(2) L'impact plus élevé en 2006 reflète essentiellement deux facteurs. Premièrement, le taux d'indexation pour 2006 est plus élevé que le taux de 2005. Deuxièmement, le Soutien aux enfants et la Prime au travail seront indexés à compter de 2006.

Les modifications apportées au régime d'imposition

La réduction d'impôt du Budget 2005-2006¹ résulte :

- d'une nouvelle déduction fiscale de 500 \$ pour les travailleurs;
- d'une hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée;
- d'une amélioration de l'aide fiscale accordée aux aidants naturels;
- d'une hausse des plafonds de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et à un régime de pension agréé (RPA);
- d'une majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux.

L'impact financier de la réduction d'impôt s'établira :

- à 81 millions de dollars en 2005-2006;
- à 337 millions de dollars en 2006-2007.

TABLEAU 2

IMPACT DE LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS DU BUDGET 2005-2006 (en millions de dollars)

	Impact sur le	Impact sur les	
	fardeau fiscal	équilibres financiers	
	Pleine année	2005-2006	2006-2007
Nouvelle déduction de 500 \$ pour les travailleurs	-300	-70	-300
Hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée	-7	-1	-7
Amélioration de l'aide fiscale accordée aux aidants naturels			
— Hausse du supplément pour enfant handicapé	-8	-2	-8
— Nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels	-28	—	-5
Hausse des plafonds de cotisation à un REER et à un RPA	-27	-7	-15
Majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	-2	-1	-2
TOTAL	-372	-81	-337

¹ Les modifications au régime d'imposition des particuliers sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2005-2006*.

Réduction de l'écart de fardeau fiscal

Les réductions d'impôt annoncées permettent de réduire l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces à l'impôt des particuliers.

En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars. En 2006, l'écart passera à 1,2 milliard de dollars, soit une baisse de 43 %.

TABLEAU 3

IMPÔT DES PARTICULIERS ÉCART DE FARDEAU FISCAL ENTRE LE QUÉBEC ET LES AUTRES PROVINCES EN APPLIQUANT LA STRUCTURE DE TAXATION DES AUTRES PROVINCES AU QUÉBEC⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2003	2005 ⁽²⁾	2006 ⁽³⁾
Écart Québec – autres provinces⁽⁴⁾			
Alberta	4 433	4 081	3 756
Ontario	5 627	3 758	3 420
Colombie-Britannique	3 538	3 046	3 057
Saskatchewan	2 234	1 799	1 461
Nouveau-Brunswick	1 526	798	573
Manitoba	937	577	414
Nouvelle-Écosse	689	435	86
Île-du-Prince-Édouard	1 099	390	41
Terre-Neuve-et-Labrador	-677	-1 316	-1 663
ÉCART MOYEN	2 156	1 508	1 238

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple les allocations familiales, les crédits d'impôt remboursables).

(2) Avant les budgets 2005-2006 des provinces.

(3) Après le Budget 2005-2006 du Québec et les budgets 2005-2006 présentés par les autres provinces en date du 15 avril 2005, soit Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

(4) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

Nouvelle déduction de 500 dollars pour les travailleurs

Les dépenses engagées par les travailleurs relativement à leur travail ne sont habituellement pas déductibles des revenus faisant l'objet du calcul de l'impôt. Afin de reconnaître que certaines dépenses sont nécessaires pour gagner un revenu de travail, telles les dépenses pour l'habillement et le transport, le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoit une nouvelle déduction fiscale pour les travailleurs.

À compter du 1^{er} janvier 2006, les travailleurs bénéficieront d'une déduction fiscale égale à 6 % du revenu de travail, jusqu'à concurrence de 500 \$.

Près de 3,3 millions de travailleurs, dont 162 000 travailleurs autonomes, bénéficieront d'une baisse d'impôt de 300 millions de dollars.

Hausse du revenu disponible

Le tableau suivant présente les gains cumulés du Budget 2004-2005 et du Budget 2005-2006 pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail. Au total, les gains sont :

- de 4 626 \$ pour un revenu familial totalisant 15 000 \$;
- de 4 386 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 850 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 780 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU 4

HAUSSE DU REVENU DISPONIBLE POUR UN COUPLE AVEC DEUX ENFANTS ET AYANT DEUX REVENUS DE TRAVAIL⁽¹⁾ – 2006 (en dollars)

Revenu de travail du ménage	Budget 2004-2005 ⁽²⁾			Budget 2005-2006	Hausse du revenu disponible
	Soutien aux enfants ⁽³⁾	Prime au travail	Total	Déduction pour les travailleurs	
0	1 810	0	1 810	0	1 810
5 000	1 810	350	2 160	0	2 160
10 000	1 810	1 600	3 410	0	3 410
15 000	1 810	2 816	4 626	0	4 626
20 000	1 810	2 316	4 126	0	4 126
25 000	2 410	1 816	4 226	160	4 386
30 000	1 906	1 316	3 222	160	3 382
35 000	1 106	816	1 922	160	2 082
40 000	643	316	959	160	1 119
45 000	720	0	720	160	880
50 000	670	0	670	180	850
75 000	580	0	580	200	780
100 000	0	0	0	220	220

(1) L'un des conjoints gagne 60 % du revenu du ménage et l'autre, 40 %.

(2) Incluant l'impact de l'indexation en 2006 du Soutien aux enfants et de la Prime au travail, en supposant un taux d'indexation de 2 %. Le taux d'indexation réel pour 2006 sera connu à l'automne 2005.

(3) Impact du Soutien aux enfants net des crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge, de la réduction d'impôt à l'égard des familles et de l'allocation familiale.

Pour une famille monoparentale avec un enfant, la hausse du revenu disponible est :

- de 2 329 \$ pour un revenu familial de 15 000 \$;
- de 1 574 \$ pour un revenu familial de 25 000 \$;
- de 638 \$ pour un revenu familial de 50 000 \$;
- de 290 \$ pour un revenu familial de 75 000 \$.

TABLEAU 5

**HAUSSE DU REVENU DISPONIBLE POUR UNE FAMILLE MONOPARENTALE
AVEC UN ENFANT – 2006**
(en dollars)

Revenu de travail du ménage	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budget 2005-2006	Hausse du revenu disponible
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Total	Déduction pour les travailleurs	
0	829	0	829	0	829
5 000	829	780	1 609	0	1 609
10 000	829	2 186	3 015	0	3 015
15 000	563	1 686	2 249	80	2 329
20 000	1 397	1 186	2 583	80	2 663
25 000	808	686	1 494	80	1 574
30 000	663	186	849	115	964
35 000	688	0	688	115	803
40 000	638	0	638	100	738
45 000	588	0	588	100	688
50 000	538	0	538	100	638
75 000	170	0	170	120	290
100 000	0	0	0	120	120

(1) Incluant l'impact de l'indexation en 2006 du Soutien aux enfants et de la Prime au travail, en supposant un taux d'indexation de 2 %. Le taux d'indexation réel pour 2006 sera connu à l'automne 2005.

(2) Impact du Soutien aux enfants net des crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge, de la réduction d'impôt à l'égard des familles et de l'allocation familiale.

Réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels

Dans le *Discours sur le budget 2005-2006*, le gouvernement annonce une réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels par :

- la hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée;
- la hausse du supplément pour enfant handicapé;
- l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels.

Ces mesures permettront à 81 000 personnes handicapées et aidants naturels de bénéficier d'un gain total de 43 millions de dollars.

Cette réforme augmentera de près de 50 % le total du soutien qui leur est accordé, l'aide passant de 85 millions de dollars à 128 millions de dollars.

TABLEAU 6

HAUSSE DU SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX AIDANTS NATURELS – PLEINE ANNÉE

	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾	Gains en millions de dollars
Personnes atteintes d'une déficience physique ou mentale grave et prolongée	15 000	7
Aidants naturels d'un enfant mineur	16 000	8
Aidants naturels d'un adulte	50 000	28
TOTAL	81 000	43

(1) Excluant les personnes dont le gain est faible.

Hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée

Le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoit une hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée.

Les modifications accorderont un bénéfice de 7 millions de dollars par année aux personnes atteintes d'une déficience.

Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt

Dans le but d'améliorer l'accès au crédit d'impôt non remboursable pour déficience mentale ou physique grave et prolongée, le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoit, pour l'année d'imposition 2005, des modifications aux critères d'admissibilité, notamment :

- en élargissant l'admissibilité aux particuliers qui ont des limitations multiples, dont les effets cumulatifs sont équivalents au fait d'être limité de façon marquée dans l'accomplissement d'une seule activité courante de la vie quotidienne.

Quelque 15 000 personnes additionnelles pourront ainsi se prévaloir du crédit d'impôt non remboursable pour déficience mentale ou physique grave et prolongée. Pour ces personnes, le gain sera au total de 6 millions de dollars.

TABLEAU 7

GAIN DÉCOULANT DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'ADMISSIBILITÉ AU CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR DÉFICIENCE MENTALE OU PHYSIQUE GRAVE ET PROLONGÉE – 2005

	Nombre de bénéficiaires	Valeur du crédit d'impôt ⁽¹⁾	Gain en millions de dollars
Nouveaux bénéficiaires	15 000	Jusqu'à 440 \$	6

(1) Montant de 2 200 \$ transformé en crédit d'impôt au taux de 20 %.

Hausse du crédit d'impôt et indexation automatique

Le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoit que, à compter de l'année d'imposition 2006, le montant utilisé aux fins du calcul du crédit d'impôt non remboursable pour déficience, qui est actuellement de 2 200 \$, sera augmenté à 2 250 \$. Ainsi, la valeur fiscale du crédit d'impôt passera de 440 \$ à 450 \$, ce qui représente un gain total de 1 million de dollars pour ces contribuables.

De plus, le montant accordé fera l'objet d'une indexation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2007, selon le taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers.

Aide fiscale actuelle à l'égard des personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée

Dans le but de leur reconnaître une capacité moindre à payer des impôts, le régime d'imposition du Québec accorde un crédit d'impôt non remboursable aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée.

En 2005, la valeur fiscale du crédit d'impôt non remboursable est égale à 20 % d'un montant de 2 200 \$, soit 440 \$. La personne atteinte d'une déficience peut transférer la partie non utilisée de son crédit d'impôt au conjoint, à un parent ou à un aidant naturel.

Le coût total pour le gouvernement du crédit d'impôt non remboursable pour déficience mentale ou physique grave et prolongée est de 27 millions de dollars en 2005. Cette aide fiscale profite à environ 68 000 contribuables.

CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR DÉFICIENCE MENTALE OU PHYSIQUE GRAVE ET PROLONGÉE – 2005

Nombre de bénéficiaires	68 000
Crédit d'impôt	
▪ Montant	2 200 \$
▪ Taux de transformation en crédit d'impôt	20 %
Valeur fiscale	440 \$
Coût total	27 millions de dollars

Amélioration de l'aide fiscale accordée aux aidants naturels

Le Budget 2005-2006 prévoit accorder une aide financière supplémentaire de 36 millions de dollars aux aidants naturels. Cette aide additionnelle permettra d'améliorer le régime fiscal à l'égard des aidants naturels :

- en élargissant la définition des personnes donnant droit aux crédits d'impôt afin de rendre le régime plus équitable;
- en regroupant les mesures fiscales dont bénéficient les aidants naturels, ce qui simplifiera les mesures de soutien auxquelles ils ont droit;
- en majorant les montants des crédits d'impôt afin de leur accorder un soutien additionnel.

Plus précisément, le Budget 2005-2006 prévoit :

- une hausse du supplément pour enfant handicapé accordé aux aidants naturels des enfants mineurs, généralement leurs parents (8 millions de dollars);
- l'introduction d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure (28 millions de dollars).

Hausse du supplément pour enfant handicapé

À compter du 1^{er} janvier 2006, le supplément pour enfant handicapé accordé aux parents ayant un enfant handicapé âgé de moins de 18 ans sera augmenté de 1 452 \$ à 1 902 \$, soit une majoration de 450 \$ par année. Le supplément bonifié remplacera le transfert aux parents de la partie inutilisée par l'enfant du crédit d'impôt non remboursable pour déficience.

Au total, 28 000 familles bénéficieront d'une aide additionnelle d'environ 8 millions de dollars par année pour subvenir aux besoins de leurs enfants handicapés.

TABLEAU 8

HAUSSE DU SUPPLÉMENT POUR ENFANT HANDICAPÉ ACCORDÉ AUX AIDANTS NATURELS – 2006 **Regroupement de deux crédits d'impôt en un seul et bonification de l'aide**

Avant budget	Après budget
<p>Supplément pour enfant handicapé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 28 000 familles bénéficiaires ▪ 1 452 \$⁽¹⁾ par année (121 \$ par mois) ▪ 41 M\$ <p>Transfert aux parents de la partie inutilisée par l'enfant du crédit d'impôt non remboursable pour déficience</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 000 familles bénéficient à la fois du transfert et du supplément ▪ De 0 \$ à 440 \$ par année ▪ 5 M\$ <p>Aide totale : 46 M\$</p>	<p>Supplément pour enfant handicapé majoré de 450 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 28 000 familles bénéficiaires ▪ 1 902 \$⁽¹⁾ par année (158,50 \$ par mois) : gain de 10 \$ à 450 \$ par année <p>Aide totale : 54 M\$, soit 8 M\$ de plus</p>

(1) Avant l'indexation en 2006 du supplément pour enfant handicapé de 1 452 \$.

□ Hausse du revenu disponible des parents d'un enfant handicapé

Le tableau suivant illustre l'augmentation du revenu disponible résultant de la hausse du supplément pour enfant handicapé dans le cas d'un couple avec un enfant et ayant un revenu.

La hausse du supplément pour enfant handicapé améliorera le régime actuel. Dorénavant, tous les parents pourront bénéficier à la fois du supplément et de l'équivalent du crédit d'impôt pour déficience, alors qu'auparavant ils n'en bénéficiaient pas :

- s'ils n'avaient pas d'impôt à payer;
- si l'incapacité de l'enfant était considérée comme insuffisante pour donner droit au crédit d'impôt pour déficience.

TABLEAU 9

GAINS DÉCOULANT DE LA HAUSSE DU SUPPLÉMENT POUR ENFANT HANDICAPÉ COUPLE AVEC UN ENFANT⁽¹⁾ ET AYANT UN REVENU – 2006 (en dollars)

Revenu de travail	Impôt à payer	Avant Budget 2005-2006			Après Budget 2005-2006	
		Supplément pour enfant handicapé ⁽²⁾	Transfert du crédit d'impôt pour déficience	Total	Supplément pour enfant handicapé ⁽²⁾	Hausse du revenu disponible
Enfant mineur ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée						
0	0	1 452	0	1 452	1 902	450
15 000	0	1 452	0	1 452	1 902	450
25 000	194	1 452	194	1 646	1 902	256
50 000	5 050	1 452	440	1 892	1 902	10
75 000	10 763	1 452	440	1 892	1 902	10
100 000	16 763	1 452	440	1 892	1 902	10
Enfant mineur ayant un trouble de développement⁽³⁾						
0	0	1 452	–	1 452	1 902	450
15 000	0	1 452	–	1 452	1 902	450
25 000	194	1 452	–	1 452	1 902	450
50 000	5 050	1 452	–	1 452	1 902	450
75 000	10 763	1 452	–	1 452	1 902	450
100 000	16 763	1 452	–	1 452	1 902	450

(1) Aux fins de l'illustration, on suppose que l'enfant n'a aucun revenu.

(2) Avant l'indexation en 2006 du supplément pour enfant handicapé de 1 452 \$.

(3) Aux fins de l'illustration, on suppose qu'avant le budget, le trouble de développement de l'enfant ne donne pas droit au crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée, mais donne droit au supplément pour enfant handicapé.

Soutien actuel aux parents d'un enfant handicapé

Le Budget 2004-2005 a introduit un crédit d'impôt remboursable appelé « Soutien aux enfants » qui comprend deux volets : le Soutien aux enfants et le supplément pour enfant handicapé.

- Le Soutien aux enfants est versé au début de chaque trimestre à toutes les familles qui ont un enfant âgé de moins de 18 ans. Il est accordé sans égard à la présence d'un handicap chez l'enfant. En 2005, le montant maximal est de 2 000 \$ pour le premier enfant, de 1 000 \$ pour les deuxième et troisième enfants et de 1 500 \$ pour chaque enfant additionnel. Un montant maximal additionnel de 700 \$ est accordé à une famille monoparentale. Ces montants sont réductibles en fonction du revenu des parents.
- Lorsque l'enfant est handicapé, le supplément pour enfant handicapé s'ajoute au paiement de soutien aux enfants. Ce supplément est un crédit d'impôt remboursable de 121 \$ par mois, soit 1 452 \$ par année. Il est versé au début de chaque trimestre au même moment que le Soutien aux enfants.

Un parent dont l'enfant mineur est handicapé peut bénéficier d'un transfert de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée auquel cet enfant a droit. La définition de déficience grave et prolongée utilisée pour ce crédit d'impôt est généralement plus restrictive que celle de handicap utilisée aux fins du supplément pour enfant handicapé.

À titre d'exemple, un couple disposant d'un seul revenu de travail de 50 000 \$ et avec un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée bénéficiera d'un soutien de 3 604 \$, dont :

- un Soutien aux enfants de 1 712 \$;
- un supplément pour enfant handicapé de 1 452 \$;
- le transfert du crédit d'impôt pour déficience de 440 \$.

Si l'enfant a un handicap jugé comme insuffisant pour lui donner droit au crédit d'impôt pour déficience, les parents bénéficient uniquement du Soutien aux enfants et du supplément pour enfant handicapé, soit de 3 164 \$ (1 712 \$ + 1 452 \$).

SOUTIEN AUX ENFANTS ET TRANSFERT DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉFICIENCE COUPLE AYANT UN REVENU ET AVEC UN ENFANT⁽¹⁾ – 2005 (en dollars)

Revenu de travail	Soutien aux enfants handicapés			Transfert du crédit d'impôt pour déficience	Total
	Soutien aux enfants	Supplément pour enfant handicapé	Total		
0	2 000	1 452	3 452	0	3 452
15 000	2 000	1 452	3 452	0	3 452
25 000	2 000	1 452	3 452	268	3 720
50 000	1 712	1 452	3 164	440	3 604
75 000	712	1 452	2 164	440	2 604
100 000	561	1 452	2 013	440	2 453

(1) Aux fins de l'illustration, on suppose que l'enfant n'a aucun revenu.

Nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels

Le *Discours sur le budget 2005-2006* introduit, à compter de l'année 2006, un nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels d'une personne majeure, d'une valeur maximale de 1 000 \$ par année.

Ce crédit d'impôt sera réduit partiellement lorsque le revenu de la personne hébergée excèdera 20 000 \$. L'aidant naturel recevra au minimum 550 \$.

TABLEAU 10

ILLUSTRATION DU CALCUL DU NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT POUR AIDANTS NATURELS SELON DIVERS NIVEAUX DE REVENU DE LA PERSONNE HÉBERGÉE – 2006 (en dollars)

	Revenu de la personne hébergée		
	20 000 \$ ou moins	21 500 \$	22 813 \$ ou plus
Crédit d'impôt remboursable maximal	1 000	1 000	1 000
Réduction du crédit d'impôt (16 % du revenu qui excède 20 000 \$)	0	-240	-450
Crédit d'impôt remboursable (minimum de 550 \$)	1 000	760	550

Ce nouveau crédit d'impôt remboursable remplacera les deux mesures fiscales suivantes accordées actuellement aux aidants naturels :

- le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent (550 \$);
- le transfert à un aidant naturel de la partie inutilisée du crédit d'impôt non remboursable pour déficience mentale ou physique grave et prolongée (maximum de 440 \$).

De plus, le nouveau crédit d'impôt sera accordé à un plus grand nombre d'aidants naturels, car la définition des personnes donnant droit au crédit d'impôt sera élargie. Environ 50 000 aidants naturels additionnels en bénéficieront.

Au total, l'aide accordée aux aidants naturels augmentera de 28 millions de dollars par année.

Par ailleurs, le Budget 2005-2006 prévoit l'indexation automatique du nouveau crédit d'impôt à compter de janvier 2007.

TABLEAU 11

NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES AIDANTS NATURELS
Regroupement de deux crédits d'impôt en un seul, élargissement de la définition des personnes donnant droit au crédit d'impôt et bonification de l'aide – 2006

Avant budget	Après budget
<p>Crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 26 000 aidants naturels ▪ 550 \$ par année ▪ 17 M\$ <p>Transfert de la partie inutilisée du crédit d'impôt non remboursable pour déficience</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 000 aidants naturels ▪ De 0 \$ à 440 \$ par année ▪ 4 M\$ <p>Aide totale : 21 M\$</p>	<p>Nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 76 000 aidants naturels, soit 50 000 de plus ▪ 1 000 \$, réductible en fonction du revenu de la personne hébergée⁽¹⁾ (minimum de 550 \$) <p>Aide totale : 49 M\$, soit 28 M\$ de plus</p>

(1) Le taux de réduction est de 16 % et s'applique sur le revenu de la personne hébergée qui excède 20 000 \$.

□ Élargissement du nombre de bénéficiaires

Le nouveau crédit d'impôt rejoindra 50 000 aidants naturels de plus que le crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent. Outre les personnes déjà admissibles, la nouvelle définition des personnes donnant droit au crédit d'impôt comprendra désormais :

- les ascendants atteints d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée âgés de 18 à 59 ans;
- les frères, les sœurs, les enfants, les petits-enfants, les neveux et les nièces âgés de 18 ans ou plus et atteints d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée.

TABLEAU 12

CATÉGORIES DE PERSONNES HÉBERGÉES QUI PERMETTENT AUX AIDANTS NATURELS DE BÉNÉFICIER DES CRÉDITS D'IMPÔT⁽¹⁾

(avant et après Budget 2005-2006)

Personne hébergée	Sans déficience			Avec déficience ⁽²⁾		
	Québec		Fédéral	Québec		Fédéral
	Avant budget	Après budget		Avant budget	Après budget	
18 à 59 ans						
Père / mère / grands-parents					●	○
Frère / sœur					●	○
Oncle / tante					●	○
Grand-oncle / grand-tante					●	○
Enfant / petits-enfants / neveu / nièce					●	○
60 à 64 ans						
Père / mère / grands-parents				○	○	○
Frère / sœur					●	○
Oncle / tante				○	○	○
Grand-oncle / grand-tante				○	○	○
Enfant / petits-enfants / neveu / nièce					●	○
65 à 69 ans						
Père / mère / grands-parents			○	○	○	○
Frère / sœur					●	○
Oncle / tante				○	○	○
Grand-oncle / grand-tante				○	○	○
Enfant / petits-enfants / neveu / nièce					●	○
70 ans ou plus						
Père / mère / grands-parents	○	○	○	○	○	○
Frère / sœur					●	○
Oncle / tante	○	○		○	○	○
Grand-oncle / grand-tante	○	○		○	○	○
Enfant / petits-enfants / neveu / nièce					●	○

○ Situation actuelle.

● Nouvelles personnes donnant droit au crédit d'impôt.

(1) Dans le régime fiscal québécois, le crédit d'impôt est remboursable alors que, dans le régime fiscal fédéral, il est non remboursable.

(2) Dans le régime fiscal fédéral, la personne doit obligatoirement être à la charge de l'aidant naturel en raison d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée alors que, dans le régime fiscal du Québec, elle donne droit au crédit d'impôt même si elle n'est pas financièrement à la charge de l'aidant naturel.

□ Hausse du revenu disponible des aidants naturels

Le tableau suivant illustre le gain découlant du nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels dans le cas d'un couple ayant un revenu de travail.

Le nouveau crédit d'impôt favorisera particulièrement :

- les aidants naturels à faible revenu qui n'ont aucun impôt à payer et, de ce fait, ne peuvent présentement bénéficier du transfert de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour déficience de la personne hébergée;
- les aidants naturels qui hébergent une personne atteinte d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée âgée de 18 à 59 ans, puisque les personnes handicapées situées dans ce groupe d'âge ne donnent pas droit actuellement au crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent.

TABLEAU 13

HAUSSE DU REVENU DISPONIBLE DÉCOULANT DU NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR AIDANTS NATURELS – AIDANT NATUREL AYANT UN REVENU ET UN CONJOINT – 2006 (en dollars)

Revenu de travail de l'aidant naturel	Impôt à payer	Avant Budget 2005-2006			Après Budget 2005-2006		Hausse du revenu disponible
		Crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent	Transfert du crédit d'impôt pour déficience	Total	Nouveau crédit d'impôt pour aidants naturels		
Héberge son enfant d'âge adulte, atteint d'une déficience grave et prolongée⁽¹⁾							
0	0	–	0	0	1 000	1 000	
15 000	0	–	0	0	1 000	1 000	
25 000	194	–	194	194	1 000	806	
50 000	5 050	–	440	440	1 000	560	
75 000	10 763	–	440	440	1 000	560	
100 000	16 763	–	440	440	1 000	560	
Héberge son père âgé de 60 ans, atteint d'une déficience grave et prolongée⁽¹⁾							
0	0	550	0	550	1 000	450	
15 000	0	550	0	550	1 000	450	
25 000	194	550	194	744	1 000	256	
50 000	5 050	550	440	990	1 000	10	
75 000	10 763	550	440	990	1 000	10	
100 000	16 763	550	440	990	1 000	10	

(1) Aux fins de l'illustration, la personne hébergée est bénéficiaire de l'assistance-emploi.

Hausse des plafonds de cotisation à un REER et à un RPA

Les avantages fiscaux reliés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et aux régimes de pension agréés (RPA) comportent deux composantes : la déductibilité des cotisations versées et la non-imposition des revenus de placement accumulés au sein de ces régimes.

Les montants investis dans un REER ou un RPA, ainsi que les revenus de placement qui en découlent, sont imposés au moment du retrait. Les contribuables bénéficient donc à la fois :

- d'un report d'impôt sur le revenu gagné et sur les rendements obtenus;
- d'une économie d'impôt, dans la mesure où le taux d'imposition sur les retraits est inférieur au taux en vigueur lorsque la déduction des cotisations a été accordée.

Le Budget 2005-2006 prévoit que les règles fiscales québécoises relatives à l'épargne-retraite seront harmonisées aux règles fiscales fédérales à la suite du budget fédéral du 23 février 2005. Par exemple, les plafonds annuels de cotisation seront augmentés graduellement :

- de 1 000 \$ par année à compter de 2007 (jusqu'à 22 000 \$ en 2010) pour les REER;
- de 1 000 \$ par année à compter de 2006 (jusqu'à 22 000 \$ en 2009) dans le cas des RPA à cotisations déterminées.

L'impact sur les équilibres financiers du gouvernement est estimé à 7 millions de dollars en 2005-2006 et à 15 millions de dollars en 2006-2007.

TABLEAU 14

HAUSSE DES PLAFONDS DE COTISATION À UN REER ET À UN RPA (en dollars)

Années d'imposition	Plafonds aux REER		Plafonds aux RPA			
	Avant	Après	Cotisations déterminées		Prestations déterminées ⁽¹⁾	
			Avant	Après	Avant	Après
2005	16 500	16 500	18 000	18 000	2 000	2 000
2006	18 000	18 000	Indexé	19 000	Indexé	2 111
2007	Indexé	19 000		20 000		2 222
2008		20 000		21 000		2 333
2009		21 000		22 000		2 444
2010		22 000		Indexé		Indexé
2011		Indexé				

(1) Ce plafond est égal à 2 % du revenu à partir duquel le plafond aux RPA à cotisations déterminées est atteint. La formule pour 2005 est : $(18\ 000 \$ \div 18 \%) \times 2 \% = 2\ 000 \$$.

Modifications aux crédits d'impôt pour frais médicaux

Le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoit des modifications aux crédits d'impôt pour frais médicaux, notamment :

- une majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux;
- un resserrement des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable et aux crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux.

Majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Dans le but de réduire les obstacles à l'emploi pour les travailleurs à faible revenu, le Budget 2005-2006 prévoit, à compter de 2005, une hausse du montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux de 543 \$ à 750 \$, soit une augmentation de 207 \$ (38 %).

On estime que 10 000 travailleurs bénéficieront de cette bonification, pour un coût total de 2 millions de dollars par année.

TABLEAU 15

ILLUSTRATION DE LA MAJORATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR FRAIS MÉDICAUX POUR UN TRAVAILLEUR DISPOSANT D'UN REVENU DE 15 000 \$ ET AYANT DES FRAIS MÉDICAUX DE 3 500 \$ – 2005

	Avant budget	Après budget	Écart
Frais médicaux	3 500 \$	3 500 \$	–
Moins 3 % du revenu net de 15 000 \$	-450 \$	-450 \$	–
Frais médicaux admissibles	3 050 \$	3 050 \$	–
Taux du crédit d'impôt	25 %	25 %	–
Montant du crédit d'impôt⁽¹⁾	543 \$	750 \$	207 \$
Réduction en fonction du revenu net : 5 % de (15 000 \$ moins 18 865 \$)	0 \$	0 \$	–
Crédit d'impôt	543 \$	750 \$	207 \$

(1) Le crédit d'impôt maximum est de 543 \$ avant budget et de 750 \$ après budget.

Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Le régime fiscal accorde un crédit d'impôt remboursable qui a pour objectif de rembourser une partie des frais médicaux assumés par un travailleur à faible revenu afin de l'inciter à demeurer au travail.

Le travailleur à faible revenu a droit à un crédit d'impôt remboursable à l'égard de la partie de ses frais médicaux qui excède 3 % de son revenu familial. Le crédit d'impôt équivaut à 25 % de ses frais médicaux admissibles, jusqu'à concurrence d'un montant de 543 \$ en 2005. Afin qu'il bénéficie uniquement aux personnes ayant un revenu peu élevé, le crédit d'impôt est réduit de 5 % du revenu familial excédant 18 865 \$.

Cette mesure s'adresse aux particuliers dont le revenu de travail est supérieur ou égal à 2 500 \$.

En 2005, on estime que le crédit d'impôt remboursable profitera à plus de 100 000 travailleurs pour un coût de 22 millions de dollars.

Exclusion des dépenses à des fins esthétiques des crédits d'impôt pour frais médicaux

Dans le but d'exclure les frais qui relèvent davantage d'un choix personnel que de l'état de santé des contribuables, le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoit que les dépenses pour les services purement esthétiques, soit lorsque l'intervention est jugée médicalement non nécessaire, ne seront plus admissibles aux crédits d'impôt pour frais médicaux. Ce sont principalement les frais pour :

- l'augmentation ou le redrapage mammaires;
- la liposuccion;
- l'abdominoplastie;
- le lissage du visage (*lifting*);
- la blépharoplastie (paupières supérieures et inférieures);
- la rhinoplastie;
- le relissage laser;
- l'injection de *botox*;
- l'orthodontie (fins esthétiques);
- le blanchiment des dents.

Également, aux fins des crédits d'impôt, les frais payés pour les montures de lunettes seront dorénavant limités à 200 \$ par personne par année.

Ces modifications s'appliqueront après le jour du *Discours sur le budget 2005-2006*.

Section 6

Encourager la création de richesse

ENCOURAGER LA CRÉATION DE RICHESSE	3
1. Une réforme de la fiscalité des entreprises pour favoriser les investissements	5
1.1 Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital et modification du taux d'imposition des entreprises.....	8
Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital	14
Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises	16
Réduction du taux d'imposition des PME	18
1.2 Mise en place d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation	19
1.3 Impact global de la réforme de la fiscalité des entreprises	23
2. Une amélioration de l'aide au financement des entreprises	27
2.1 FIER-Régions : capitalisation additionnelle de 78 millions de dollars	30
2.2 Inciter les fonds fiscalisés à investir dans les fonds d'investissement privés spécialisés	33
2.3 Poursuite de la transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé	35
2.4 Hausse à 100 millions de dollars d'actif de la taille des entreprises admissibles aux placements des fonds fiscalisés.....	36
2.5 Mise en place d'Actions-croissance PME.....	37
2.6 Aide aux grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information	41
2.7 Soutien à la transmission d'entreprises familiales.....	42
3. Le soutien à la R-D, à l'innovation et à l'exportation	43
3.1 Augmentation du taux du crédit d'impôt R-D pour les PME.....	45
3.2 Élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design	47
3.3 Mise en place d'un programme de financement de la preuve de concept des résultats de la recherche universitaire	50
3.4 Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité et le développement des exportations	51

4. L'appui au développement des régions.....	53
4.1 Mesures de soutien à l'adaptation économique et à la diversification.....	55
Financement des mesures prioritaires pour la gestion de la forêt.....	56
Soutien aux villes monoindustrielles en difficulté économique.....	57
Soutien aux travailleurs des communautés forestières	58
Prolongation des crédits d'impôt pour la 2 ^e et la 3 ^e transformation dans les régions ressources.....	59
Aide à l'industrie serricole et soutien aux produits du terroir et aux boissons alcooliques artisanales.....	63
Investissements dans les infrastructures des parcs naturels	65
Tourisme en région.....	66
Développement d'un réseau d'aires protégées	66
4.2 Mesures de financement et de capitalisation des entreprises en région.....	67
5. Impact financier des mesures pour encourager la création de richesse	69

Encourager la création de richesse

La création de richesse et la prospérité économique sont au centre des priorités gouvernementales, dont elles constituent à bien des égards la véritable clef.

En créant davantage de richesse, les Québécois seront en mesure de financer de façon durable les services publics auxquels ils sont profondément attachés. Un Québec plus riche offrira davantage d'emplois à ses citoyens. Un Québec plus prospère fera bénéficier la population du niveau de vie qu'elle est en droit d'espérer. La création de richesse permettra ainsi aux Québécois de construire un Québec conforme à leurs ambitions.

Une conviction

La priorité accordée par le gouvernement à la création de richesse repose sur une conviction : le Québec est loin d'exploiter pleinement son potentiel de croissance et de développement.

Nous bénéficions pourtant d'atouts d'importance. Le Québec dispose d'une main-d'œuvre très qualifiée. Son économie est diversifiée et s'appuie sur des entrepreneurs créatifs et innovateurs. Les entreprises installées sur le territoire québécois bénéficient de coûts d'implantation et d'exploitation compétitifs.

Ces atouts considérables sont cependant insuffisamment mis à profit. Il faut davantage faire confiance aux initiatives de chacun et lever les obstacles qui les entravent. Il faut stimuler les investissements, encourager l'innovation et appuyer les efforts de modernisation de notre appareil de production. Pour le gouvernement, il est ainsi prioritaire de favoriser les efforts visant à créer de la richesse, et cela dans l'ensemble des régions.

Des défis à relever

En exploitant notre plein potentiel, nous serons en mesure de relever les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés sur le plan économique, en ce début de XXI^e siècle.

L'environnement international est en plein bouleversement, avec l'émergence extrêmement rapide des économies de la Chine et de l'Inde, dont les effets sont amplifiés en raison de la mondialisation des échanges. Les changements démographiques nous imposent d'être davantage productifs, pour contrebalancer la diminution prochaine de notre force de travail. De façon plus conjoncturelle, la hausse du dollar canadien a modifié les conditions d'exploitation des entreprises québécoises, en mettant à l'épreuve leur compétitivité.

Le gouvernement agit

Le gouvernement agit donc afin d'encourager la création de richesse et de favoriser la prospérité économique. La présente section expose les différentes initiatives prises par le gouvernement dans le cadre du *Discours sur le budget 2005-2006*, afin de donner aux Québécois les moyens de leurs priorités.

Pour encourager la création de richesse et favoriser la prospérité économique de toutes les régions, le gouvernement engage quatre séries d'initiatives, soit :

- une importante réforme de la fiscalité des entreprises, afin de favoriser les investissements;
- une amélioration de l'aide au financement des entreprises;
- un soutien accru à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D), à l'innovation et à l'exportation;
- un appui renforcé au développement des régions.

Au total, ces différentes mesures permettront d'injecter près de 900 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour encourager la création de richesse et la prospérité des régions¹.

TABLEAU 1

ENCOURAGER LA CRÉATION DE RICHESSE IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Réforme de la fiscalité des entreprises pour favoriser les investissements	- 72	- 159	- 261	- 492
Amélioration de l'aide au financement des entreprises	- 9	- 30	- 40	- 79
Soutien à la R-D, à l'innovation et à l'exportation	- 15	- 31	- 31	- 77
Appui au développement des régions	- 57	- 79	- 104	- 240
TOTAL	- 153	- 299	- 436	- 888

(1) Un tableau détaillé des impacts financiers de l'ensemble des mesures est présenté à la partie 5 de la présente section.

¹ Les mesures énoncées dans la présente section sont exposées en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2005-2006*.

1. Une réforme de la fiscalité des entreprises pour favoriser les investissements

La prospérité économique repose d'abord sur les investissements privés, que nous devons stimuler et encourager. À cette fin, le gouvernement engage une importante réforme de la fiscalité des entreprises, comportant notamment :

- la réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital et la hausse du taux d'imposition des grandes entreprises;
- la réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME;
- la mise en place d'un crédit de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation.

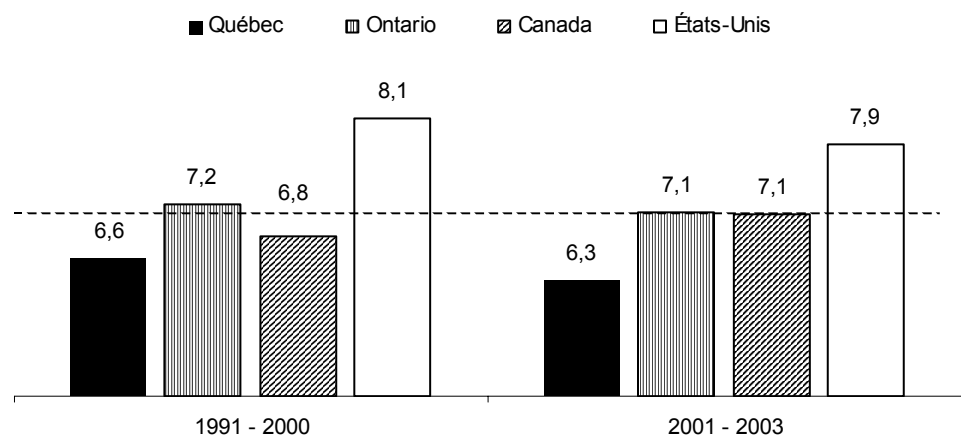
Les entreprises sont au cœur de la création de la richesse et des emplois. L'investissement privé constitue l'un des facteurs déterminants de cette création de richesse : c'est en investissant que les entreprises se modernisent, deviennent plus compétitives, créent des emplois et assurent leur développement à court comme à long terme.

Une performance en deçà de notre potentiel

Année après année, on constate que le Québec affiche une performance historiquement plus faible que ses principaux partenaires commerciaux, pour ce qui est de l'investissement privé comme de la productivité.

GRAPHIQUE 1

COMPARAISON DES TAUX D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS EN MACHINES ET MATÉRIEL (en pourcentage du PIB)

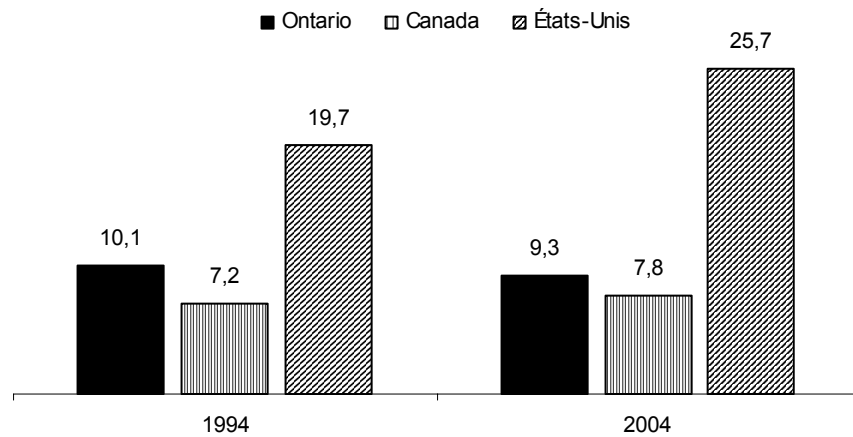


Sources : Statistique Canada et Bureau of Economic Analysis.

GRAPHIQUE 2

COMPARAISON DE LA PRODUCTIVITÉ

(écart de PIB réel par heure travaillée par rapport au Québec, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis, Bureau of Labor Statistics et OCDE.

Cette performance décevante s'explique au moins en partie par la fiscalité à laquelle les entreprises québécoises sont soumises. Le régime fiscal des entreprises québécoises est devenu moins compétitif que celui de nos concurrents. De plus, ce régime fiscal se caractérise par une taxe sur le capital beaucoup trop élevée, qui pénalise directement l'investissement privé.

La réforme engagée par le gouvernement

La réforme de la fiscalité des entreprises engagée par le gouvernement permettra de réduire de 305 millions de dollars, à terme en 2009, le prélèvement fiscal effectué auprès des entreprises.

TABLEAU 2

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES POUR FAVORISER LES INVESTISSEMENTS IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT (en millions de dollars)

	Impact sur trois ans			Total	À terme
	2005-2006	2006-2007	2007-2008		
Réforme de la fiscalité des entreprises pour favoriser les investissements					
Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital	- 50	- 221	- 380	- 651	- 858
Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises	43	174	258	475	587
Réduction du taux d'imposition des PME	- 7	- 30	- 32	- 69	- 34
Instauration d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation	- 55	- 74	- 96	- 225	—
Sous-total – Réforme de la fiscalité des entreprises	- 69	- 151	- 250	- 470	- 305
Autre mesure					
Hausse des taux de l'amortissement fiscal	- 3	- 8	- 11	- 22	- 20
TOTAL	- 72	- 159	- 261	- 492	- 325

1.1 Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital et modification du taux d'imposition des entreprises

Un régime fiscal qui freine l'investissement

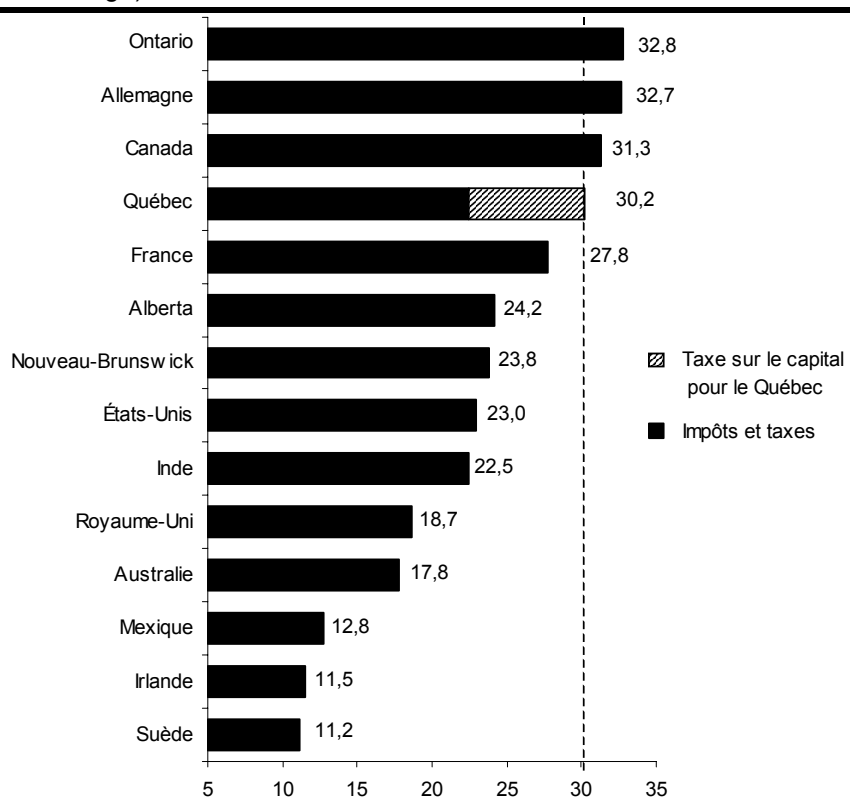
Pour soutenir l'investissement, le régime fiscal du Québec doit être concurrentiel face aux juridictions avec lesquelles nous sommes en compétition.

On constate que ce n'est pas le cas, en raison notamment de l'importance de la taxe sur le capital. Alors que le taux d'imposition des profits des entreprises québécoises se compare avantageusement à celui de la plupart des pays industrialisés et des provinces canadiennes, la taxe sur le capital est plus élevée qu'ailleurs.

Cette situation explique le fait que pour un dollar additionnel d'investissement, le taux effectif marginal d'imposition appliqué au Québec est plus élevé que chez nos principaux concurrents.

GRAPHIQUE 3

TAUX EFFECTIFS MARGINAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES⁽¹⁾ – 2004
(en pourcentage)



(1) Les taux effectifs marginaux d'imposition sur le capital sont les taux d'imposition représentatifs de l'ensemble des charges fiscales applicables sur le rendement généré par un dollar additionnel d'investissement. Ils tiennent compte de la taxe sur le capital, de l'amortissement, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des méthodes de comptabilisation des inventaires, etc.

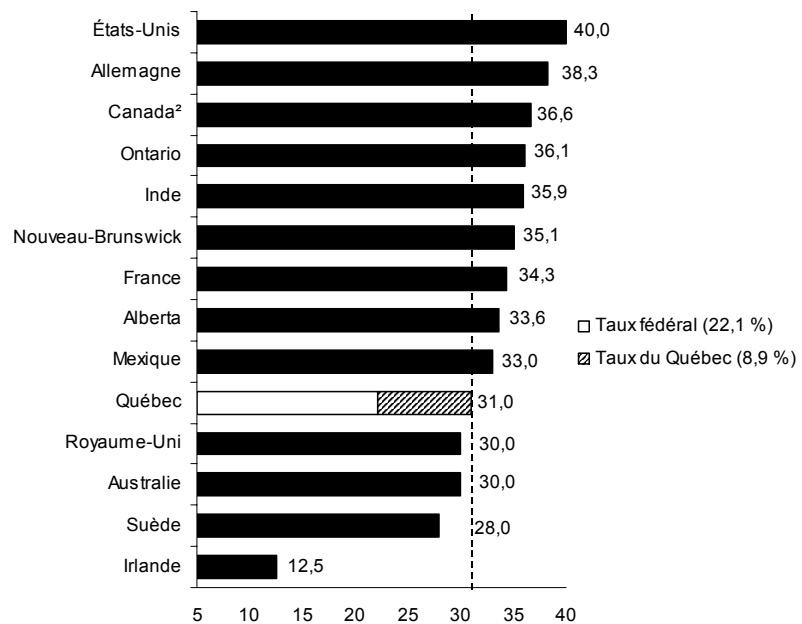
Source : Institut C.D. Howe.

Régime fiscal des entreprises : un faible impôt sur les profits

Le taux d'imposition des profits des entreprises québécoises se compare avantageusement à celui de la plupart des pays industrialisés et des provinces canadiennes.

Par ailleurs, le taux fédéral d'imposition des profits (22 %) est beaucoup plus élevé que celui du Québec (8,9 %), soit plus du double.

TAUX D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS – 2005⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Taux en vigueur en 2004 pour les juridictions autres que le Canada et les provinces canadiennes.

(2) Moyenne des taux combinés généraux d'imposition des provinces autres que le Québec.

Sources : KPMG et ministère des Finances du Québec.

**Régime fiscal des entreprises :
une taxe sur le capital plus élevée
que dans les autres provinces**

Les entreprises québécoises sont soumises à une taxe sur le capital très élevée. Une telle taxe n'est prélevée pratiquement nulle part ailleurs dans le monde.

Au Canada, les entreprises québécoises sont les seules à assumer une taxe sur le capital aussi importante :

- La plupart des provinces n'ont pas de taxe sur le capital ou imposent une taxe dont le taux est moins élevé.
- Pour sa part, l'Ontario s'est engagée à éliminer cette taxe d'ici 2012.

Une taxe sur le capital élevée augmente directement le coût des investissements des entreprises installées au Québec.

TAXE SUR LE CAPITAL : COMPARAISON INTERPROVINCIALE - 2005

	Taux (en pourcentage)	Seuil d'exemption (en millions de dollars)
Nouvelle-Écosse	0,3	5,0
Nouveau-Brunswick	0,3	5,0
Ontario	0,3	7,5
Manitoba	0,3 à 0,5	5,0
Saskatchewan	0,6	10,0 à 20,0
Québec	0,6	1,0

Note : La Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador n'ont pas de taxe sur le capital.

La taxe sur le capital est imposée sur le capital versé d'une entreprise². En fait, elle est essentiellement une taxe sur l'actif des entreprises. Elle s'applique de façon récurrente, tant que la valeur aux livres des investissements est positive. Elle augmente donc directement le coût des investissements et en réduit le rendement. De plus, cette taxe accroît le risque associé à un investissement puisqu'elle est payable sans égard à la rentabilité de l'entreprise.

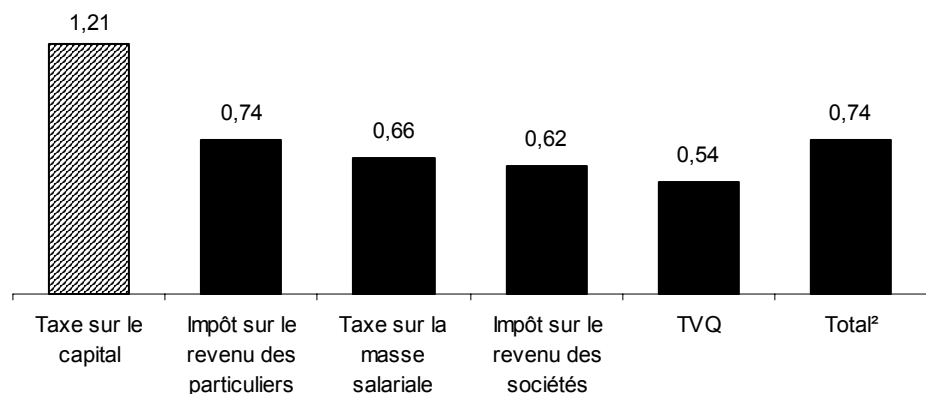
La taxe sur le capital nuit également à l'emploi :

- à court terme, en réduisant la marge de manœuvre des entreprises;
- à plus long terme, en compromettant des investissements qui renforceraient la compétitivité et la productivité des entreprises;
- de plus, en minant la productivité, la rémunération des travailleurs s'en trouve diminuée.

Comme elle freine l'accumulation du capital, la taxe sur le capital affecte ainsi plus fortement le potentiel de croissance de l'économie que les autres impôts et taxes. À cet égard, elle est plus dommageable que l'impôt sur le revenu des sociétés.

L'efficacité du régime fiscal peut ainsi être améliorée par un réaménagement de la fiscalité réduisant le poids relatif de la taxe sur le capital vis-à-vis celui des autres sources de taxation.

GRAPHIQUE 4
IMPACT SUR LE PIB RÉEL PAR DOLLAR DE RÉDUCTION D'IMPÔT⁽¹⁾
(en dollars)



(1) L'impact des réductions d'impôt ou de taxe a été évalué à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec. Impact à long terme. Simulations effectuées sans effets sur les revenus du gouvernement. La perte de revenus du gouvernement est compensée au moyen d'une taxe forfaitaire.

(2) Correspond à l'impact combiné d'une baisse proportionnelle de tous les impôts et taxes.

² De façon générale, le capital versé d'une société correspond à la somme du capital-actions, des bénéfices non répartis, des emprunts et autres dettes à long terme.

Les modifications apportées à la taxe sur le capital et à l'imposition sur le revenu des entreprises

Le gouvernement engage des modifications majeures à la taxe sur le capital et à l'imposition sur le revenu des entreprises. Ces modifications sont les suivantes :

- réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009, le taux étant réduit de 0,6 % à 0,29 %, à partir du 1^{er} janvier 2006;
- hausse du taux d'imposition des grandes entreprises d'ici 2009, le taux passant de 8,9 % à 11,9 %, à partir du 1^{er} janvier 2006;
- réduction du taux d'imposition des PME, à 8,5 %, le 1^{er} janvier 2006;
- instauration d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation effectués après le jour du Discours sur le budget.

Une partie importante de cette réforme sera autofinancée par l'occupation du champ d'imposition dégagé par le gouvernement fédéral à l'impôt sur le revenu des entreprises. Le taux d'imposition combiné sur le revenu des grandes entreprises au Québec demeurera donc concurrentiel, à 30,9 %.

La réforme sera entièrement en place en 2009. À cette date, le montant prélevé auprès des entreprises au titre de la taxe sur le capital aura été diminué de près de 860 millions de dollars, et le gouvernement aura injecté 305 millions de dollars pour accroître l'investissement des entreprises.

Cette réforme permettra d'améliorer l'efficacité et la compétitivité globale du régime fiscal des entreprises, ce qui suscitera plus d'investissements et créera davantage d'emplois.

TABLEAU 3

**MODIFICATIONS APPORTÉES À LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES
IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT**

(en pourcentage et en millions de dollars)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1. Modifications des taux de taxation (%)⁽¹⁾						
▪ Taxe sur le capital ⁽²⁾	0,60	0,525	0,49	0,36	0,29	0,29
▪ Impôt sur le revenu des grandes entreprises						
– Québec	8,9	9,9	9,9	11,4	11,9	11,9
– Fédéral	22,1	22,1	22,1	20,5	20,0	19,0
▪ Combiné Québec / Fédéral	31,0	32,0	32,0	31,9	31,9	30,9
▪ Impôt sur le revenu des PME ⁽³⁾	8,9	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5
		2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	À terme
2. Impact financier pour le gouvernement (M\$)						
▪ Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital		– 50	– 221	– 380	– 703	– 858
▪ Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises		43	174	258	507	587
▪ Réduction du taux d'imposition des PME		– 7	– 30	– 32	– 34	– 34
▪ Instauration d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation		– 55	– 74	– 96	– 85	–
TOTAL		– 69	– 151	– 250	– 315	– 305
– PME		– 22	– 77	– 116	– 168	– 190
– Grandes entreprises		– 47	– 74	– 134	– 147	– 115

(1) Les modifications des taux de taxation s'appliquent au 1^{er} janvier de chacune des années concernées.

(2) Comme actuellement, le taux de la taxe sur le capital applicable aux institutions financières sera établi au double du taux général de la taxe sur le capital.

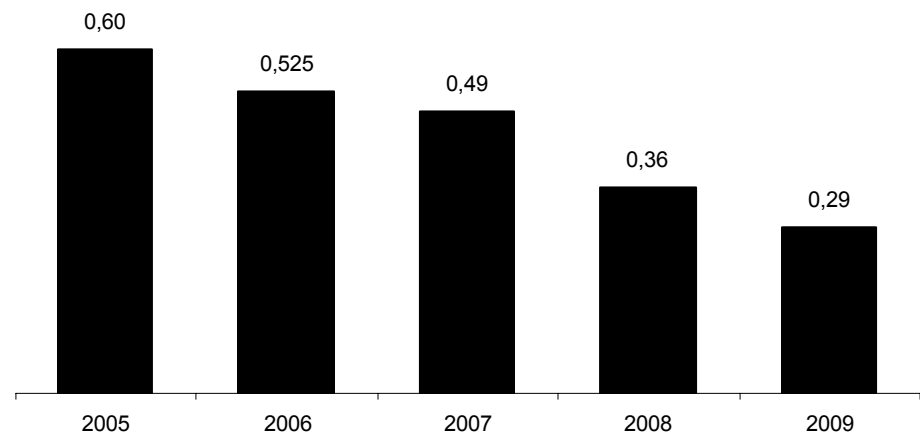
(3) Régime d'imposition du Québec seulement. Le taux réduit s'appliquera sur la première tranche de 400 000 dollars de revenu imposable.

Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital

Le présent Discours sur le budget annonce la réduction de plus de la moitié du taux de la taxe sur le capital d'ici 2009. La première réduction entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2006.

GRAPHIQUE 5

RÉDUCTION PROGRESSIVE DU TAUX GÉNÉRAL DE LA TAXE SUR LE CAPITAL AU QUÉBEC – 2005 À 2009 (en pourcentage)



Note : La baisse du taux entrera en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

Rappel des *Discours sur le budget 2003-2004 et 2004-2005*

- Des gestes ont été posés à l'occasion des deux derniers Discours sur le budget pour éliminer la taxe sur le capital pour les PME.
- Le seuil d'exemption, soit la limite en deçà de laquelle la taxe ne s'applique pas, a été relevée successivement de 250 000 \$ à 600 000 \$ au 1^{er} janvier 2004, puis de 600 000 \$ à 1 million de dollars au 1^{er} janvier 2005.
- Plus de 210 000 PME n'ont plus à payer cette taxe, soit plus de 75 % des entreprises au Québec.
- Ainsi, le gouvernement a réduit de près de 140 millions de dollars le fardeau fiscal annuel des PME.
- Lors du *Discours sur le budget 2004-2005*, le gouvernement s'est engagé à ramener la taxe sur le capital à un niveau concurrentiel pour l'ensemble des entreprises, sur un horizon de cinq ans.

D'ici 2009, la réduction de la taxe sur le capital permettra aux entreprises actives au Québec de bénéficier d'un taux comparable à ceux applicables dans les provinces qui prélèvent une telle taxe.

TABLEAU 4

**COMPARAISON INTERPROVINCIALE DU TAUX GÉNÉRAL
DE LA TAXE SUR LE CAPITAL⁽¹⁾**
(en pourcentage)

	2005	2009
Nouvelle-Écosse	0,30	0,30
Nouveau-Brunswick	0,30	0,30
Ontario	0,30	0,225
Manitoba	0,30 / 0,50	0,30 / 0,50
Saskatchewan	0,60	0,60
Québec	0,60	0,29

(1) La Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ne prélèvent pas de taxe générale sur le capital.

À terme, cette réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital par le gouvernement représente une injection de près de 860 millions de dollars pour soutenir l'investissement au Québec.

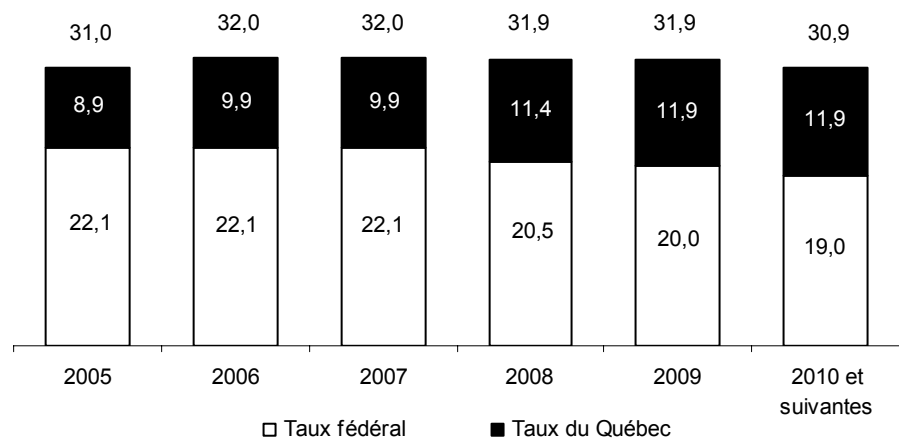
Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises

Une partie de la réduction de la taxe sur le capital sera financée par l'occupation graduelle, par le gouvernement du Québec, de l'espace dégagé par le gouvernement fédéral à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés³.

Le taux actuel de 8,9 % à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés au Québec sera progressivement relevé à 11,9 % d'ici 2009. Ainsi, le taux combiné d'imposition des entreprises au Québec demeurera stable, passant de 31,0 % en 2005 à 30,9 % à compter de 2010.

GRAPHIQUE 6

TAUX COMBINÉ D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS AU QUÉBEC⁽¹⁾ (en pourcentage)



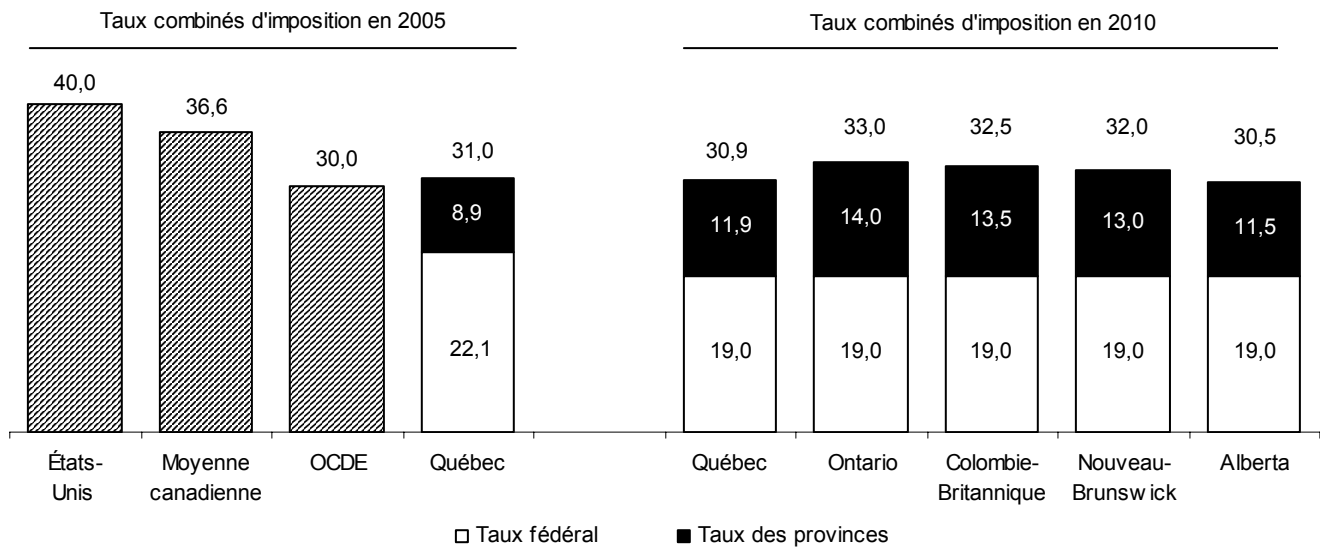
(1) Au Québec, les hausses de taux entrèrent en vigueur le 1^{er} janvier pour chacune des années concernées.

³ À l'occasion du Discours sur le budget du 23 février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé un plan de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés débutant en 2008. La surtaxe des sociétés de 1,12 % sera abolie le 1^{er} janvier 2008 et le taux général d'imposition sera successivement abaissé à 20,5 % en 2008, à 20 % en 2009 et à 19 % en 2010.

Le Québec continuera d'offrir un taux d'imposition compétitif en comparaison de ceux en vigueur au Canada et ailleurs dans le monde.

GRAPHIQUE 7

COMPARAISON DES TAUX D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Comparaison basée sur les taux généraux d'imposition prévus, au 1^{er} avril 2005. Le taux moyen canadien inclut le taux fédéral et le taux moyen en vigueur pour l'ensemble des provinces autres que le Québec.

La hausse du taux d'imposition des grandes entreprises dégagera à terme des revenus de près de 590 millions de dollars, que le gouvernement utilisera pour financer en partie la réduction de la taxe sur le capital qui leur est applicable.

Réduction du taux d'imposition des PME

Pour assurer la compétitivité de nos PME, le gouvernement instaure un taux réduit d'imposition s'adressant spécifiquement aux petites entreprises. Il sera fixé à 8,5 % à compter du 1^{er} janvier 2006 et s'appliquera sur la première tranche de 400 000 dollars de revenu imposable.

La mise en place d'un taux d'imposition réduit pour les PME québécoises leur permettra de bénéficier d'un traitement fiscal favorable à l'égard des trois principales sources de taxation des entreprises.

TABLEAU 5

TAUX ET SEUILS APPLICABLES À L'ÉGARD DES PRINCIPALES SOURCES DE TAXATION SUITE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES (en pourcentage et en dollars)

	PME		Grande entreprise
	Taux (%)	Seuil (\$)	Taux (%)
Impôt sur le revenu ⁽¹⁾	8,5	400 000	11,90
Taxe sur le capital ⁽²⁾	0,0	1 000 000	0,29
Fonds des services de santé ⁽³⁾	2,7	1 000 000	4,26

(1) Le taux réduit de 8,5 % s'appliquera sur la première tranche de 400 000 dollars de revenu imposable de l'entreprise. Il sera accordé aux sociétés privées sous contrôle canadien dont le capital versé est inférieur à 15 millions de dollars.

(2) Une exemption complète s'applique aux PME dont le capital versé est inférieur à 1 million de dollars. La valeur de l'exemption est graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à 1 million de dollars mais inférieur à 4 millions de dollars.

(3) Un taux de 2,70 % s'applique pour les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 1 million de dollars, alors qu'un taux de 4,26 % s'applique pour les entreprises dont la masse salariale est supérieure à 5 millions de dollars. Le taux augmente linéairement de 2,70 % à 4,26 % pour les entreprises dont la masse salariale se situe entre 1 million et 5 millions de dollars.

La réduction du taux d'imposition des PME diminuera à terme leur impôt à payer de 34 millions de dollars.

1.2 Mise en place d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation

La réduction de la taxe sur le capital assurera un environnement fiscal plus compétitif à nos entreprises et incitera la réalisation de nouveaux investissements.

Le gouvernement va plus loin dans sa réforme de la fiscalité des entreprises, en mettant en place un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur de certains investissements stratégiques – soit les investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation.

Cette mesure sera d'application temporaire. Elle réduira de façon encore plus importante la taxe sur le capital pour les entreprises qui investissent dans le matériel de fabrication et de transformation.

Le gouvernement instaure donc un crédit non remboursable de taxe sur le capital de 5 % sur le coût des acquisitions de matériel neuf de fabrication et de transformation⁴ effectuées après le présent Discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2008. La mesure aura pour effet :

- d'annuler la taxe sur le capital normalement payable sur ces nouveaux investissements;
- de réduire substantiellement cette taxe sur les autres actifs existants.

La partie inutilisée du crédit de taxe pourra être reportée et appliquée à la taxe sur le capital devant être payée pour les années ultérieures.

TABLEAU 6
ILLUSTRATION DE L'APPLICATION DU CRÉDIT DE TAXE SUR LE CAPITAL
(en dollars)

Actif total	10 000 000		
▪ Nouveaux investissements admissibles	5 000 000		
▪ Autres actifs existants	5 000 000		
	Taxe sur le capital	Crédit de taxe sur le capital	Taxe sur le capital après crédit
Valeur du crédit de taxe (5 % de la valeur des investissements admissibles)	–	250 000	–
Taxe sur le capital			
▪ Sur les investissements admissibles	30 000	– 30 000	0
▪ Sur les autres actifs	30 000	– 30 000	0
TOTAL	60 000	– 60 000	0
Report du solde du crédit de taxe		– 190 000	

⁴ Pour l'application du crédit de taxe, les investissements admissibles seront le matériel de fabrication et de transformation, soit les biens de la catégorie 43 aux fins de l'amortissement.

Illustration des impacts et du fonctionnement du crédit de taxe sur le capital

Le crédit de taxe sur le capital de 5 % s'appliquera sur la valeur des nouvelles acquisitions de matériel de fabrication et de transformation. Il sera applicable à l'encontre de la taxe sur le capital payable sur l'ensemble des activités de l'entreprise. La partie non utilisée pourra être reportée aux années ultérieures.

CAS 1 – PROJET D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE

(en milliers de dollars)

Investissements totaux	10 000						
▪ bâtiments et équipements							
Investissements admissibles	5 000						
▪ matériel de fabrication et de transformation							
Crédit de taxe sur le capital	250						
▪ 5 % sur les investissements admissibles							
		2005	2006	2007	2008	2009	Total
Capital taxable (capital versé)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Taux de la taxe sur le capital	0,60 %	0,525 %	0,49 %	0,36 %	0,29 %		
Taxe sur le capital à payer avant crédit	60	53	49	36	29		227
Crédit de taxe sur le capital	- 60	- 53	- 49	- 36	- 29		- 227
Taxe sur le capital à payer	0	0	0	0	0		0
Réduction de la taxe sur le capital	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		100 %
<i>Report du solde du crédit de taxe</i>	<i>190</i>	<i>138</i>	<i>89</i>	<i>53</i>	<i>24</i>		

Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'annuler complètement sa taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités

CAS 2 – PROJET DE MODERNISATION D'UNE ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux	10 000						
▪ bâtiments et équipements							
Nouveaux investissements admissibles	–	2 000	2 000	–	–		
▪ matériel de fabrication et de transformation							
Crédit de taxe sur le capital	–	100	100	–	–		
▪ 5 % sur les investissements admissibles							
		2005	2006	2007	2008	2009	Total
Capital taxable (capital versé)	10 000	12 000	14 000	14 000	14 000		
Taux de la taxe sur le capital	0,60 %	0,525 %	0,49 %	0,36 %	0,29 %		
Taxe sur le capital à payer avant crédit	60	63	69	50	41		283
Crédit de taxe sur le capital	–	- 63	- 69	- 50	- 18		- 200
Taxe sur le capital à payer	60	0	0	0	23		83
Réduction de la taxe sur le capital	0 %	100 %	100 %	100 %	44 %		71 %
<i>Report du solde du crédit de taxe</i>	<i>–</i>	<i>37</i>	<i>68</i>	<i>18</i>	<i>–</i>		

La taxe sur le capital de l'entreprise est fortement réduite par l'effet du crédit de taxe sur le capital

Les effets combinés de la réduction de la taxe sur le capital et du crédit de taxe sur le capital

Le tableau suivant illustre les effets combinés du plan de réduction de la taxe sur le capital et du crédit de taxe sur le capital pour diverses implantations d'entreprises manufacturières :

- Le fardeau de taxe sur le capital pour ces entreprises sera réduit en moyenne de 87 % d'ici 2009.
- Plus la part relative des investissements admissibles sera importante, plus grande sera la réduction de la taxe sur le capital.
- Le crédit de taxe sur le capital de 5 % entraînera une diminution de la taxe sur le capital deux fois plus importante que le plan de réduction de cette taxe (336 000 \$ en moyenne, comparativement à 153 000 \$).

TABLEAU 7

ILLUSTRATION DE L'IMPACT COMBINÉ DES MESURES DE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LE CAPITAL POUR UNE IMPLANTATION MANUFACTURIÈRE TYPE

(en milliers de dollars)

	Investissements		Taxe sur le capital (2005 à 2009)				Impact des mesures du budget
	Totaux	Matériel de fabrication et transformation	Taxe sur le capital à payer (avant mesures)	Effet du plan de réduction	Effet additionnel du crédit de 5 %	Taxe sur le capital à payer (après mesures)	
Produits de plastique	10 700	2 400	401	- 111	- 120	170	- 58 %
Usinage des métaux	11 700	3 800	443	- 123	- 190	130	- 71 %
Composants de précision	9 700	3 700	349	- 94	- 185	70	- 80 %
Composants électroniques	21 100	9 800	793	- 217	- 490	86	- 89 %
Transformation des aliments	11 700	5 500	434	- 121	- 275	38	- 91 %
Production pharmaceutique	15 600	7 300	557	- 152	- 365	40	- 93 %
Produits chimiques spécialisés	30 200	17 100	985	- 257	- 728	0	- 100 %
Moyenne			566	- 153	- 336	76	- 87 %

Note : Impacts des mesures sur le fardeau fiscal à la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières, évalués à l'aide du modèle de coûts sous licence *Choix concurrentiels* de KPMG.

Un message clair aux entreprises manufacturières

Le crédit de taxe sur le capital permet de contrer les effets de la taxe sur le capital applicable aux entreprises manufacturières – des entreprises qui utilisent en général le capital de façon plus intensive.

Le crédit de taxe sur le capital envoie un message clair aux entreprises manufacturières : il n'en tient qu'à elles d'éliminer leur taxe sur le capital. L'ampleur du soutien du gouvernement sera à la mesure des efforts qu'elles fourniront en réinvestissement et en modernisation.

Cette mesure temporaire aura un impact financier évalué à 225 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

TABLEAU 8

IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT DU CRÉDIT DE TAXE SUR LE CAPITAL

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation	- 55	- 74	- 96	- 225

1.3 Impact global de la réforme de la fiscalité des entreprises

À terme, la mise en place des mesures visant à favoriser l'investissement représente une injection annuelle par le gouvernement du Québec de plus de 300 millions de dollars dans l'économie, en faveur des entreprises.

L'impact sera de 190 millions de dollars pour les PME et de 115 millions de dollars pour les grandes entreprises.

TABLEAU 9

IMPACT FINANCIER DES MESURES VISANT À FAVORISER L'INVESTISSEMENT AU QUÉBEC - À TERME (en millions de dollars)

	PME ⁽¹⁾	Grandes entreprises	Ensemble des entreprises
Nombre d'entreprises	278 498	3 610	282 108
Mesures visant à favoriser l'investissement au Québec			
Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital	- 283	- 575	- 858
Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises	127	460	587
Réduction du taux d'imposition des PME	- 34	-	- 34
Impact financier pour le gouvernement du Québec	- 190	- 115	- 305

(1) La taille de l'entreprise est déterminée par la tranche d'actifs pour le secteur manufacturier et par la tranche de revenus pour les autres secteurs. Ainsi, une entreprise est considérée comme une PME si elle a un actif inférieur à 12 millions de dollars pour le secteur manufacturier et un revenu de moins de 20 millions de dollars pour les autres secteurs.

Note : Excluant les effets liés à la hausse des taux d'amortissement fiscal et au crédit de taxe sur le capital.

En considérant l'ensemble des initiatives, l'impact de la réforme est, en moyenne, de 225 millions de dollars par année entre 2005 et 2009.

Pour les entreprises, cela représente un allègement annuel moyen de 5,4 % du fardeau fiscal à l'égard de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le capital, comparativement à la situation actuelle.

TABLEAU 10

MOYENNE DES RÉDUCTIONS ANNUELLES DU FARDEAU FISCAL À L'ÉGARD DE LA TAXE SUR LE CAPITAL ET DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS AU QUÉBEC – 2005 À 2009⁽¹⁾

(en pourcentage et en millions de dollars)

	Réduction en millions de dollars			Réduction en pourcentage		
	PME	Grandes	Total	PME	Grandes	Total
Secteur primaire	-6	-20	-26	-8,3	-15,3	-12,8
Secteur secondaire						
Fabrication	-14	-60	-74	-6,8	-5,7	-5,9
Construction	-7	-	-7	-5,0	-1,6	-4,3
	-20	-60	-81	-6,1	-5,6	-5,7
Secteur tertiaire						
Transport, communications et services publics	-13	-15	-28	-10,4	-8,2	-9,1
Commerce de gros et de détail	-16	-8	-24	-5,0	-2,0	-3,4
Finance, assurances et services immobiliers	-43	-8	-51	-6,8	-1,6	-4,4
Services aux entreprises et autres services	-7	-7	-14	-3,5	-4,3	-3,8
	-79	-38	-118	-6,1	-3,0	-4,6
Ensemble des secteurs d'activité	-106	-119	-225	-6,2	-4,8	-5,4

(1) Incluant les effets de la réduction de 50 % de la taxe sur le capital, la hausse du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, le taux réduit d'imposition pour les PME et le crédit de taxe sur le capital. Les résultats illustrent l'effet de l'ensemble des allègements aux entreprises entre 2005 et 2009 en proportion du fardeau fiscal qui aurait prévalu sur cette période sans les modifications à la fiscalité. La hausse des taux de l'amortissement fiscal est exclue des impacts financiers.

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

Impacts économiques de la réforme de la fiscalité des entreprises

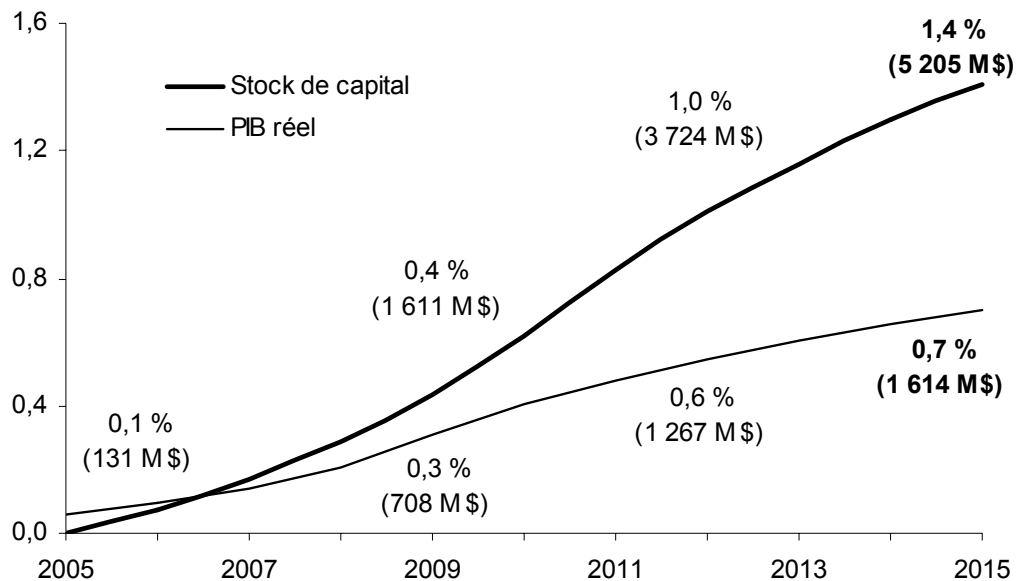
La réduction de la taxe sur le capital et les changements annoncés à la fiscalité des entreprises amélioreront l'efficacité du régime fiscal et l'attractivité du Québec pour l'investissement. Ils auront les impacts suivants à long terme :

- hausse des investissements annuels au Québec de 1,4 milliard de dollars, ce qui se traduira par une augmentation du stock de capital de 5,2 milliards de dollars, soit une hausse de 1,4 %;
- accroissement de la productivité du travail, qui fera, à la suite de l'augmentation du stock de capital, un bond de 0,4 %, soit une hausse de 250 \$ par travailleur;
- création de 11 000 nouveaux emplois, ce qui équivaudra à une augmentation du niveau de l'emploi de 0,3 %.

Dans l'ensemble, les mesures entraîneront une hausse de 0,7 % du PIB réel par habitant, ce qui ajoutera annuellement 1,6 milliard de dollars au PIB réel du Québec.

IMPACTS DE LA RÉFORME DU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRISES SUR LE STOCK DE CAPITAL ET LE PIB RÉEL⁽¹⁾

(variation en pourcentage par rapport au statu quo)



(1) Les impacts ont été évalués à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec.

2. Une amélioration de l'aide au financement des entreprises

Le financement joue un rôle clef dans la croissance des entreprises et leur développement. Ce financement doit être adapté à la nature des défis que les entreprises ont à relever, tout au long de leur existence.

En décembre 2003, le *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* (rapport Brunet) a identifié les besoins en financement des entreprises en distinguant quatre phases dans leur croissance et leur développement, soit l'amorçage, le démarrage, la croissance et l'expansion.

Dans chacun des cas, le rapport Brunet a constaté un certain nombre de lacunes, auxquelles le gouvernement répond dans le *Discours sur le budget 2005-2006* en prenant plusieurs initiatives nouvelles.

Ces initiatives sont au nombre de cinq :

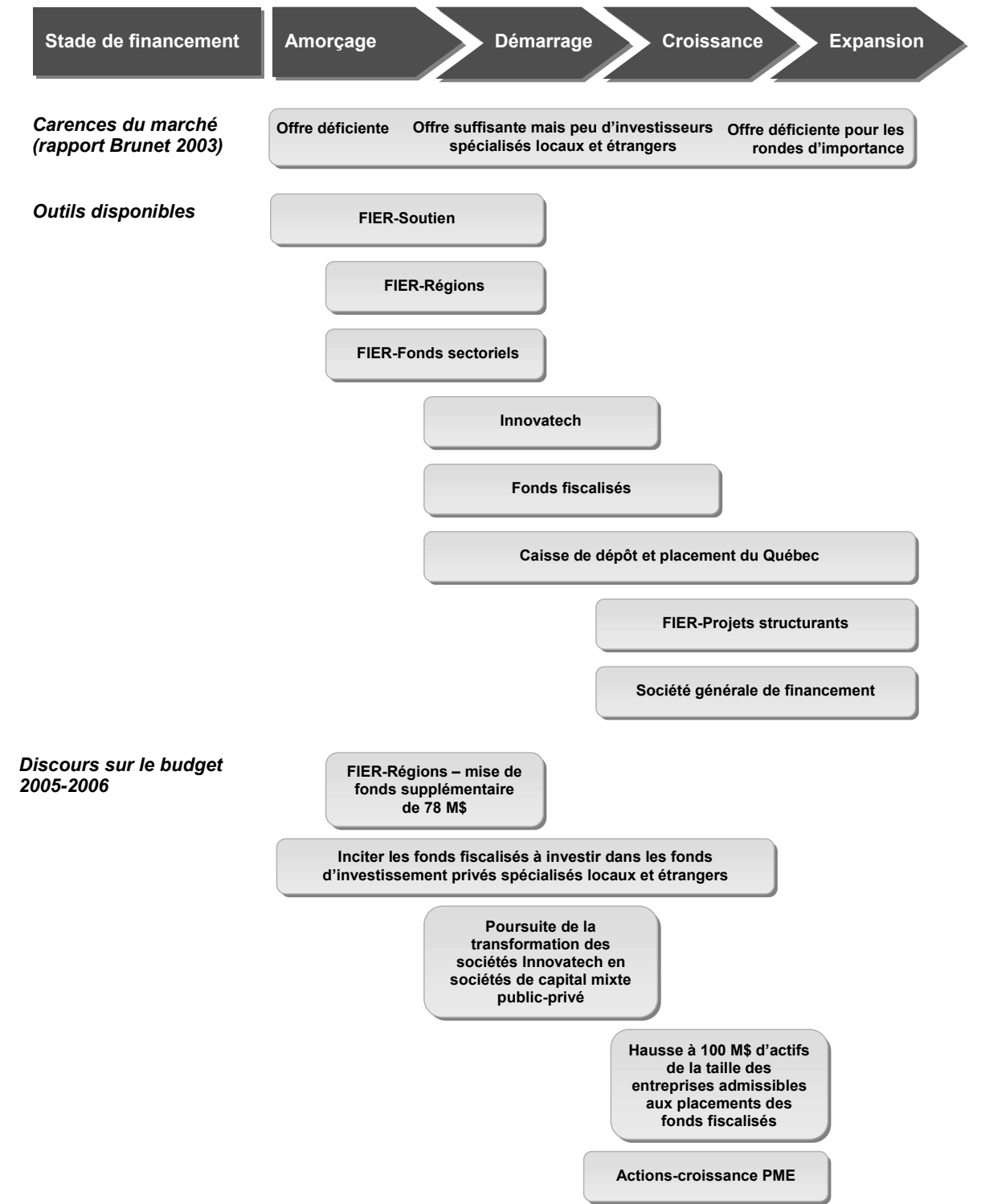
- Afin de mieux répondre aux besoins de financement des entreprises dans la phase de l'amorçage et du démarrage, le gouvernement ajoute une mise de fonds supplémentaire de 78 millions de dollars dans le volet « régions » du Fonds d'intervention économique régional (FIER-Régions), doublant ainsi sa mise de fonds initiale.
- Également pour l'amorçage et le démarrage, le gouvernement met en place des mesures incitant les fonds de travailleurs à investir dans les fonds d'investissement privés spécialisés.
- Le gouvernement poursuivra la transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé, notamment par un partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD).
- Pour couvrir spécifiquement les besoins de financement lors de la croissance et de l'expansion, le gouvernement augmente à 100 millions de dollars d'actif la taille des entreprises admissibles aux placements des fonds fiscalisés.
- Afin de répondre aux besoins de financement lors des stades de croissance et d'expansion des entreprises, le gouvernement met en place un nouveau régime d'épargne-actions, Actions-croissance PME.

À ces cinq initiatives s'ajoutent deux mesures plus spécifiques, mises en place également pour favoriser le financement des entreprises – mais afin de répondre à des contextes particuliers. Ainsi, le gouvernement :

- met en place un crédit d'impôt afin de favoriser les grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information;
- instaure une mesure de soutien au financement applicable à la transmission d'entreprises familiales

SCHÉMA 1

MESURES DE CAPITALISATION DES ENTREPRISES SELON LE STADE DE FINANCEMENT



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 11

IMPACT FINANCIER DES MESURES POUR L'AMÉLIORATION DE L'AIDE AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES
(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Amélioration de l'aide au financement des entreprises				
Capitalisation additionnelle du FIER-Régions		Mise de fonds de 78 millions de dollars		
Inciter les fonds fiscalisés à investir dans les fonds d'investissement privés spécialisés ⁽¹⁾	—	—	—	—
Poursuite de la transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé		Mise de fonds : 10 millions de dollars du gouvernement et 30 millions de dollars de CRCD		
Hausse à 100 millions de dollars d'actif de la taille des entreprises admissibles aux placements des fonds fiscalisés ⁽¹⁾	—	—	—	—
Actions-croissance PME	- 4	- 20	- 20	- 44
Aide aux grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information	- 5	- 10	- 20	- 35
Soutien à la transmission d'entreprises familiales	—	—	—	—
TOTAL	- 9	- 30	- 40	- 79

(1) Modifications aux normes d'investissement.

2.1 FIER-Régions : capitalisation additionnelle de 78 millions de dollars

Afin de faciliter le financement des PME en région et d'encourager la création de fonds régionaux, le gouvernement a annoncé dans son *Discours sur le budget 2004-2005* la mise en place du Fonds d'intervention économique régional (FIER).

Le FIER-Régions constitue l'un des volets de ce fonds. Doté d'une enveloppe de 78 millions de dollars, il vise à soutenir la création de fonds d'investissement régionaux en appariant les mises de fonds du secteur privé.

La mise en œuvre des fonds FIER-Régions a débuté en décembre 2004, et déjà on constate un engouement certain pour ce nouvel outil de financement destiné aux PME des régions. Dans presque toutes les régions du Québec, les groupes d'investisseurs se mobilisent afin de doter leur région d'un fonds FIER-Régions. Neuf fonds régionaux ont déjà été créés et 16 autres sont en voie de l'être, dont huit au total en régions ressources.

TABLEAU 12

ÉTAT DE SITUATION DES FONDS FIER-RÉGIONS⁽¹⁾ (en nombre de fonds)

	Régions ressources	Autres régions	Total
Fonds accrédités	2	7	9
Demandes d'accréditation	6	10	16
TOTAL	8	17	25

(1) Au 14 avril 2005.
Source : Investissement Québec.

Afin de continuer d'encourager la constitution de fonds régionaux d'investissement et d'assurer une capitalisation adéquate des fonds FIER-Régions, l'enveloppe initiale destinée à ce volet du FIER sera bonifiée de 78 millions de dollars. Ainsi, la contribution du gouvernement doublera pour atteindre 156 millions de dollars.

En considérant l'effet de levier, la participation du gouvernement au volet FIER-Régions permettra l'investissement de 234 millions de dollars dans les PME des régions.

TABLEAU 13

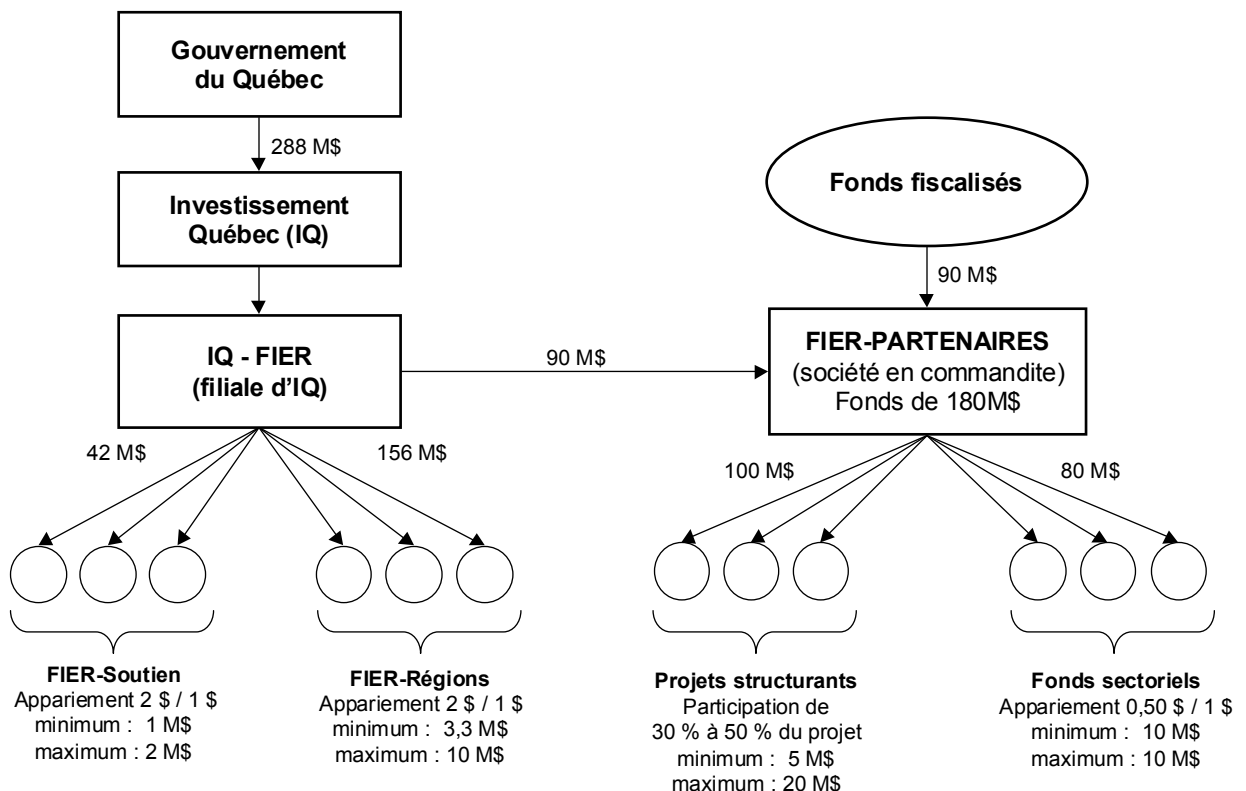
EFFET DE LEVIER ASSOCIÉ AU FIER
(en millions de dollars)

	Participation du secteur privé	Participation du FIER	Total des investissements
FIER-Régions	78	156	234
Autres volets du FIER	181	222 ⁽¹⁾	403
TOTAL	259	378	637

(1) La participation du FIER inclut la mise de fonds de 90 millions de dollars des fonds fiscalisés.

SCHÉMA 2

STRUCTURE DU FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Bilan des efforts gouvernementaux en matière de capital de risque**Révision du rôle de l'État dans le capital de risque**

Le dépôt du rapport Brunet sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque a permis de mettre en lumière la prépondérance du secteur public dans le capital de risque, ainsi que les carences dans la chaîne de financement des entreprises.

Depuis deux ans, le gouvernement a posé plusieurs gestes qui vont dans le sens des recommandations présentées dans ce rapport :

- recentrage des missions de la Société générale de financement et d'investissement Québec;
- privatisation de la Société Innovatech Grand Montréal et enclenchement d'un processus de transformation en sociétés de capital mixte public-privé pour les trois autres sociétés Innovatech;
- mise en place du Fonds d'intervention économique régional (FIER) selon une formule d'appariement des mises de fonds du secteur privé.

Le Fonds d'intervention économique régional

Afin d'améliorer l'offre de capital de risque, notamment pour les PME en région, le gouvernement a annoncé la mise en place du FIER.

Avec une capitalisation totale de 378 millions de dollars, le FIER intervient sous quatre volets en appariement des mises de fonds des investisseurs privés :

- le FIER-Soutien, sous l'égide des Conférences régionales des élus, appuie la création de fonds de soutien aux entreprises;
- le FIER-Régions appuie la création de fonds régionaux d'investissement;
- le FIER-Partenaires, constitué à parts égales des mises de fonds du gouvernement et des fonds fiscalisés, est dédié à la création de fonds sectoriels d'investissement et au soutien de projets structurants dans les régions.

Avec son effet levier, le FIER permettra l'investissement de 637 millions de dollars pour le développement économique de toutes les régions du Québec.

Investissements en capital de risque de la Caisse de dépôt et placement du Québec

En novembre dernier, la Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé sa nouvelle stratégie d'investissement dans le capital de risque. Elle repose sur les axes suivants :

- partenariat et co-investissement avec les meilleurs fonds de capital de risque au Québec;
- appui au développement de fonds spécialisés dans l'amorçage et le démarrage d'entreprises;
- rapprochement entre le Québec et le capital de risque international.

Par cette stratégie en trois volets, la Caisse de dépôt et placement du Québec vise un effet de levier important qui favorisera la diversité de l'industrie québécoise du capital de risque.

2.2 Inciter les fonds fiscalisés à investir dans les fonds d'investissement privés spécialisés

Comme le rapport Brunet l'a souligné, on peut mieux répondre aux besoins de financement des entreprises depuis la phase d'amorçage jusqu'à l'expansion en leur permettant d'avoir accès à une offre de capital de risque diversifiée.

Il faut, à cette fin, accélérer le développement de fonds locaux de capital de risque et attirer les investisseurs étrangers au Québec.

- Une augmentation du nombre de fonds locaux de capital de risque s'avère nécessaire, pour investir en complémentarité avec les autres investisseurs de capital de risque québécois dans les rondes de financement d'importance. Ces fonds assureront une saine concurrence dans l'offre de capitaux, pour le plus grand bénéfice des entreprises à la recherche de financement.
- Les partenariats stratégiques conclus avec des investisseurs étrangers peuvent être très bénéfiques pour les entreprises québécoises. Ils leur permettent d'être en contact avec les meilleures pratiques internationales en matière de capital de risque. De plus, dans bien des cas, les investisseurs étrangers constituent la bougie d'allumage qui enclenche l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation pour nos entreprises.

Pour diversifier l'offre de capital de risque, le gouvernement a décidé de s'appuyer sur les fonds fiscalisés, en les incitant à mettre à contribution leurs capitaux.

Fonds locaux de capital de risque

L'engagement des fonds fiscalisés dans la capitalisation des fonds locaux de capital de risque sera encouragé par le gouvernement.

En effet, pour chaque nouveau dollar qui sera engagé par les fonds fiscalisés dans les fonds locaux de capital de risque, le gouvernement reconnaîtra 1,50 \$ dans le calcul de leurs normes d'investissement.

Les fonds de capital de risque admissibles à cette nouvelle politique devront cependant avoir pour objectif d'investir dans les PME québécoises qui respectent les critères de taille définis dans les lois constitutives des fonds fiscalisés.

Attirer le capital de risque étranger

Afin de rapprocher le Québec du capital de risque étranger et d'attirer de nouveaux fonds d'investissement spécialisés au Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec a déjà annoncé qu'elle investirait en partenariat avec les meilleurs intervenants de capital de risque internationaux qui sont intéressés à faire des affaires au Québec.

Le gouvernement s'assurera que les fonds de travailleurs respectent leur mission de soutenir les PME québécoises en ne comptabilisant, aux fins de leurs normes d'investissement, que les sommes réinvesties dans des entreprises québécoises qui rencontrent les critères d'admissibilité définis dans les lois constituant les fonds de travailleurs.

Globalement, l'ouverture du gouvernement à l'égard des fonds d'investissement privés spécialisés de capital de risque pourrait permettre l'injection de plus de 500 millions de dollars dans des entreprises québécoises d'ici 2010.

2.3 Poursuite de la transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé

Lors du dernier Discours sur le budget, le gouvernement annonçait son intention d'utiliser les mises de fonds qu'il a effectuées dans les sociétés Innovatech comme levier pour attirer des capitaux privés. Le processus a été enclenché et, le 17 mars dernier, le gouvernement finalisait la transaction de vente du portefeuille de la Société Innovatech du Grand Montréal à des investisseurs étrangers. Cette transaction permettra l'injection dans l'économie du Québec de près de 200 millions de dollars de capitaux privés.

Les trois autres sociétés Innovatech sont, elles aussi, engagées dans un processus de transformation qui se poursuivra au cours de l'année 2005-2006.

Un accord de principe est d'ailleurs intervenu avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) et Desjardins Capital de risque pour établir un partenariat visant à transformer la Société Innovatech Régions ressources en société de capital mixte public-privé. La nouvelle société sera constituée de la totalité du portefeuille de la Société Innovatech Régions ressources et d'une mise de fonds de 30 millions de dollars de CRCD. Cet apport de capitaux assurera aux entreprises faisant partie du portefeuille actuel une disponibilité budgétaire pour maintenir leur valeur et permettra également, sans réinvestissement majeur du gouvernement, de fournir un financement pour de nouveaux projets en région.

Quant aux sociétés Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec, la recherche de partenaires en est à ses débuts et se poursuivra au cours des prochains mois. Le temps que le processus soit complété, le gouvernement a décidé d'injecter une somme supplémentaire de 10 millions de dollars qui sera répartie entre les deux sociétés, afin de les aider à assurer leur mission.

2.4 Hausse à 100 millions de dollars d'actif de la taille des entreprises admissibles aux placements des fonds fiscalisés

Le gouvernement permettra aux fonds fiscalisés de contribuer à l'effort d'accroissement de l'offre des capitaux disponibles pour accroître la taille de nos PME.

Sommairement, les lois constituant les fonds fiscalisés définissent l'entreprise québécoise admissible aux normes d'investissement de ces fonds comme une entreprise dont l'actif est inférieur à 50 millions de dollars ou dont l'avoir net est d'au plus 20 millions de dollars⁵. Ces balises ont été définies pour la première fois en 1983, puis augmentées en 1989 et n'ont jamais été réajustées depuis.

Ce critère de taille limite le champ d'intervention des fonds fiscalisés aux entreprises qui sont dans les premières phases de leur développement. De manière générale, il exclut les entreprises évoluant dans les stades de croissance plus en aval.

Or, les fonds fiscalisés disposent de la masse de capitaux nécessaires aux rondes de financement d'importance pour les entreprises plus matures.

Afin d'encourager les entreprises québécoises en forte croissance ou en expansion, la taille des entreprises admissibles à la norme d'investissement du Fonds de solidarité FTQ, de Fondation et de Capital régional et coopératif Desjardins sera augmentée à 100 millions de dollars d'actif ou 50 millions de dollars d'avoir net.

TABLEAU 14

TAILLE MAXIMALE AUTORISÉE DES ENTREPRISES ADMISSIBLES AUX NORMES D'INVESTISSEMENT DES FONDS FISCALISÉS (en millions de dollars)

	Actif	Avoir net
Actuelle	50	20
Révisée	100	50

⁵ La loi constitutive de Fondation permet qu'un tiers des investissements admissibles à sa norme d'investissement soit effectué dans des entreprises dont l'actif est inférieur à 100 millions de dollars ou dont l'avoir net est d'au plus 40 millions de dollars.

2.5 Mise en place d'Actions-croissance PME

Problématiques du marché public des capitaux

Le Québec a réussi au fil des ans à développer une base diversifiée de PME œuvrant dans une multitude de secteurs d'activité économique. Toutefois, trop peu de ces entreprises réussissent à atteindre une taille appréciable, de sorte que le Québec compte aujourd'hui peu de sociétés de taille moyenne.

- Ainsi, plus de la moitié des sociétés québécoises inscrites à la Bourse de Toronto affichent une capitalisation inférieure à 100 millions de dollars, alors que seulement 22 % des sociétés présentent une capitalisation entre 100 millions et 500 millions de dollars.
- En Ontario, c'est plus de 35 % des sociétés qui affichent une capitalisation boursière se situant entre 100 millions et 500 millions de dollars.

TABLEAU 15

SOCIÉTÉS INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO⁽¹⁾ (répartition selon la taille, au 31 décembre 2004)

Capitalisation boursière	Québec		Ontario	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 100 M\$ ⁽²⁾	89	53	299	45
Entre 100 M\$ et 500 M\$	37	22	234	35
Plus de 500 M\$	43	25	132	20
Total	169	100	665	100

(1) Exclusion faite des fiducies de revenu et des sociétés minières.

(2) Les entreprises québécoises de moins de 100 millions de dollars de capitalisation, inscrites à la Bourse de Toronto, affichent, en moyenne, une taille d'actif similaire, soit 97 millions de dollars.

Source : Groupe TSX.

En plus de compter des sociétés qui sont majoritairement de plus petite taille, le Québec présente un nombre inférieur de sociétés inscrites en bourse comparativement à l'Ontario. Alors que l'économie ontarienne a deux fois la taille de l'économie québécoise, elle compte environ quatre fois plus de sociétés inscrites.

En outre, la petite taille des sociétés québécoises entraîne des difficultés au niveau du financement sur les marchés publics. En effet, les sociétés dont la capitalisation est inférieure à 100 millions de dollars suscitent moins d'intérêt auprès des investisseurs institutionnels.

Par ailleurs, lorsqu'elles réussissent à se financer, les entreprises québécoises obtiennent des financements moyens de beaucoup inférieurs à ceux dont bénéficient des sociétés ontariennes de taille comparable.

- Une analyse des financements effectués au cours des trois dernières années par les sociétés québécoises inscrites à la Bourse de Toronto indique que le financement moyen a atteint 6 millions de dollars au Québec pour les sociétés de moins de 100 millions de dollars de capitalisation.
- En comparaison, le financement moyen pour les sociétés ontariennes de même taille s'est établi à 25 millions de dollars.

TABLEAU 16

FINANCEMENTS MOYENS DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES⁽¹⁾
COMPARAISON QUÉBEC-ONTARIO – 2002 À 2004
(en millions de dollars)

Capitalisation boursière	Québec	Ontario
Moins de 100 M\$	6	25
Entre 100 M\$ et 500 M\$	40	78
Plus de 500 M\$	208	138

(1) Exclusion faite des fiducies de revenu et des sociétés minières.
Sources : Groupe TSX et Macdonald and Associates.

Sans être la seule source de capitaux disponibles, le marché du financement public s'avère un outil essentiel pour assurer le développement et la croissance des entreprises :

- Il procure un accès à davantage de capitaux et il assure une liquidité aux titres.
- Il aide l'entreprise en croissance à maintenir un équilibre entre l'endettement et les capitaux propres.
- Enfin, il constitue un mécanisme de sortie important pour les investisseurs ayant contribué à la capitalisation et à la valorisation de la société avant son entrée en bourse.

Une aide aux financements publics des PME

Le gouvernement met en place Actions-croissance PME pour stimuler et faciliter les financements publics de croissance et d'expansion, afin d'accroître la taille de nos PME et ainsi leur permettre de mieux se positionner dans leurs créneaux de marché.

Les particuliers qui investissent dans les PME publiques québécoises pourront bénéficier d'une déduction fiscale de 100 % sur les actions qu'ils acquièrent.

La mesure vise à stimuler l'offre de capitaux pour augmenter le volume de financement total et ainsi faciliter les émissions de ces sociétés :

- L'incitatif fiscal encouragera les investisseurs québécois à se porter acquéreurs des titres de ces PME.
- Il s'agira, dans bien des cas, d'un effet déclencheur qui permettra de compléter l'émission à l'extérieur du Québec.

Actions-croissance PME permettra à des émissions de se réaliser là où, sans cette mesure incitative, il n'y aurait pas suffisamment d'intérêt manifesté par les investisseurs pour permettre à l'entreprise de réaliser l'émission d'actions désirée.

La mesure servira au soutien de plus grands financements, afin de permettre aux sociétés de moins de 100 millions de dollars d'actif d'accéder plus rapidement à une taille plus importante.

La mesure pourra être utilisée aussi bien pour les premiers appels publics à l'épargne (PAPE) que pour les émissions subséquentes. Actions-croissance PME permettra d'accroître le nombre d'entreprises qui auront recours aux financements publics.

Bien que la mesure s'inspire du Régime d'épargne-actions (REA), elle s'en distingue de manière importante dans ses paramètres d'application. Des changements significatifs ont en effet été apportés à ces derniers afin de ne cibler que les plus petites sociétés publiques, de simplifier le programme et de resserrer les critères d'application pour assurer un impact maximal de la mesure.

Ainsi :

- La taille maximale des entreprises admissibles sera réduite à 100 millions de dollars d'actif, alors qu'elle était de 350 millions de dollars dans le REA.
- Un seul taux de 100 % de déduction sera applicable.
- La période de détention minimale des titres de deux ans sera prolongée à trois ans.
- Le nouveau mécanisme de couverture⁶ exigera qu'un investisseur qui liquide un titre admissible le remplace par un autre titre admissible dans un délai de 21 jours. Cela procurera davantage de liquidités à ce segment de marché des financements publics.

TABLEAU 17

ACTIONS-CROISSANCE PME – PRINCIPAUX PARAMÈTRES

Éléments	Actions-croissance PME
Sociétés admissibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sociétés québécoises dont l'actif n'excède pas 100 M\$ ▪ Sociétés de capital de démarrage ▪ Fonds d'investissement
Titres admissibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ordinaires nouvellement émises avec droit de vote ▪ Titres émis par les fonds d'investissement
Incitatif fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un seul taux de déduction à l'impôt des particuliers : 100 %
Période de détention minimale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 ans
Mécanisme de couverture (à la suite de la vente d'un titre admissible)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture requise dans un délai de 21 jours

Actions-croissance PME sera introduit sur une base temporaire de cinq ans. La pertinence et l'efficacité de cette mesure seront réévaluées au terme de cette période.

Le coût de cette mesure incitative est évalué à 20 millions de dollars par année. Elle bénéficiera aux particuliers qui réalisent des investissements visant à soutenir la croissance des entreprises du Québec.

⁶ Le mécanisme de couverture permet aux investisseurs de liquider un placement pour autant qu'ils le remplacent par un placement de même valeur.

2.6 Aide aux grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information

L'émergence de pays disposant d'une main-d'œuvre bien formée et peu coûteuse a conduit certaines entreprises à adopter un modèle de gestion favorisant l'impartition de diverses activités au bénéfice de sous-traitants.

Or, les activités d'impartition représentent un créneau offrant d'excellentes perspectives de croissance. De grands contrats internationaux sont en jeu et des milliers d'emplois y sont rattachés. Avec le dynamisme des entreprises québécoises œuvrant dans le secteur des technologies de l'information, le Québec dispose d'atouts considérables qui le positionne avantageusement dans ce marché très compétitif sur le plan international.

Afin de renforcer la position du Québec eu égard à l'octroi de contrats d'impartition d'envergure internationale, le gouvernement met en place un crédit d'impôt temporaire de 25 % sur les salaires liés aux grands projets de création d'emplois. Les principaux paramètres de cette aide fiscale sont les suivants :

- projet relié au secteur des technologies de l'information;
- contrat permettant la création d'au moins 500 emplois au Québec.

TABLEAU 18

CRÉDIT D'IMPÔT POUR PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Entreprises admissibles	Paramètres de l'aide fiscale		Admissibilité	
	Taux	Assiette		
Sociétés qui respectent les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • activités réalisées dans le cadre d'un contrat admissible; • activités liées au secteur des technologies de l'information; • chaque contrat admissible entraînant la création de 500 emplois dans un délai maximal de 24 mois. 	25 %	Salaires engagés à compter du 1 ^{er} janvier 2005 et avant le 1 ^{er} janvier 2017. Plafond de 60 000 \$ (crédit d'impôt maximal de 15 000 \$ par emploi par année).	Contrat ayant été attesté et portant sur les activités : <ul style="list-style-type: none"> • de développement et de fournitures de produits et de services liés aux affaires électroniques; • associées à l'exploitation de solutions de commerce électroniques; • d'un centre de contacts-clients. 	Contrat conclu après le 31 décembre 2004 et avant le 1 ^{er} janvier 2008. Limite de 2000 emplois par société.

Cette aide fiscale devrait permettre au Québec de bénéficier de la création de plusieurs centaines d'emplois au cours des prochaines années. En plus de profiter aux jeunes diplômés d'ici, ces emplois se situent dans un secteur de haute technologie.

2.7 Soutien à la transmission d'entreprises familiales

Le transfert des PME à la prochaine génération représente un enjeu important pour notre économie, d'autant plus qu'on prévoit un retrait relativement important des dirigeants d'entreprises dans les dix prochaines années. Or, le manque de capitaux des successeurs potentiels est l'une des principales raisons qui empêchent la transmission d'entreprises à la relève.

À cet égard, le gouvernement annonce la mise en place d'un nouveau volet *Relève PME* au programme Financement PME d'Investissement Québec.

Le volet *Relève PME* soutiendra le financement de la transmission d'entreprises en faveur de la relève familiale, des cadres d'une entreprise ou de tout autre entrepreneur intéressé à acquérir une entreprise. Il fournira un financement complémentaire à l'investissement direct d'une société de capital de risque ou au financement traditionnel des institutions financières.

L'aide financière à la relève prendra la forme d'une garantie de remboursement de la perte nette d'un prêt consenti par une institution financière, ou la forme d'un prêt direct d'Investissement Québec. À cet égard, Investissement Québec s'intéressera plus particulièrement aux interventions financières inférieures à 2 millions de dollars.

Ce nouveau volet sera financé à même l'enveloppe déjà prévue pour le programme Financement PME d'Investissement Québec.

3. Le soutien à la R-D, à l'innovation et à l'exportation

La création, la diffusion et l'exploitation des connaissances expliquent et permettent le passage des économies industrialisées vers des économies fondées sur le savoir et l'innovation. Les investissements stratégiques en recherche, en innovation et en développement de produits constituent ainsi des conditions essentielles à l'amélioration de notre performance économique.

Les succès remportés par les entreprises québécoises dans plusieurs domaines de l'économie du savoir illustrent nos possibilités et notre potentiel de développement. Il faut aller plus loin, et le gouvernement met en place des mesures de soutien accru aux investissements dans la R-D et l'innovation.

Par ailleurs, les entreprises de petite taille doivent être accompagnées dans les efforts qu'elles consacrent à l'amélioration de la productivité et de leurs résultats sur les marchés d'exportation.

Pour atteindre ces différents objectifs, le présent Discours sur le budget annonce les quatre mesures suivantes :

- une bonification du taux du crédit d'impôt R-D applicable aux PME de 35 % à 37,5 %;
- un élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design;
- la création d'un programme de financement de la preuve de concept des résultats de la recherche universitaire;
- la mise en place d'un programme d'accompagnement des entreprises investissant dans l'amélioration de la productivité et dans le développement des exportations.

TABLEAU 19

**IMPACT FINANCIER DES MESURES DE SOUTIEN À LA R-D, À
L'INNOVATION ET À L'EXPORTATION**
(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Soutien à la R-D, à l'innovation et à l'exportation				
Hausse à 37,5 % du taux du crédit d'impôt R-D pour les PME	- 6	- 18	- 18	- 42
Élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design	- 2	- 6	- 8	- 16
Soutien à la preuve de concept des résultats de la recherche universitaire	- 2	- 2	-	- 4
Amélioration de la productivité et développement des exportations	- 5	- 5	- 5	- 15
TOTAL	- 15	-31	- 31	- 77

3.1 Augmentation du taux du crédit d'impôt R-D pour les PME

Une PME qui effectue elle-même ses activités de R-D peut bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable de 35 % sur les salaires de ses chercheurs. Afin de stimuler davantage la recherche effectuée par les PME au Québec, le gouvernement augmente le taux de ce crédit d'impôt à 37,5 %.

TABLEAU 20

BONIFICATION DU TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT À LA R-D POUR LES PME

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
Hausse du taux du crédit d'impôt pour les PME ⁽¹⁾	35 % à 37,5 %	Salaires versés / contrats de recherche	- 18

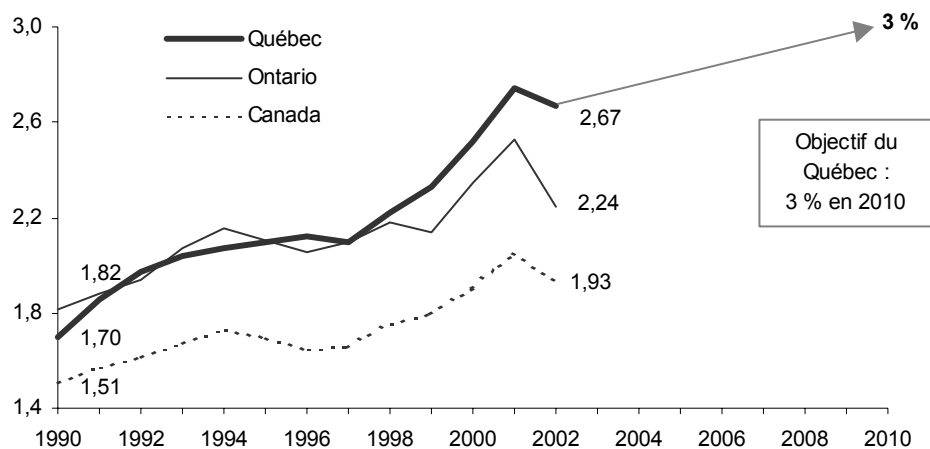
(1) Pour les fins du crédit d'impôt à la R-D, une PME est une société dont l'actif est inférieur ou égal à 25 millions de dollars. Le taux du crédit d'impôt est réduit linéairement jusqu'à 17,5 % pour les sociétés dont l'actif se situe entre 25 millions et 50 millions de dollars. Il est de 17,5 % pour les sociétés ayant un actif égal ou supérieur à 50 millions de dollars.

La bonification du taux du crédit d'impôt à 37,5 % permettra aux PME d'obtenir plus de liquidités pour poursuivre leurs activités de recherche, elles qui consacrent une part importante de leurs dépenses en R-D en frais de main-d'œuvre. Elle profitera tout particulièrement à certains secteurs clefs de l'économie québécoise qui, comme celui des biotechnologies, sont largement constitués de PME devant investir massivement en R-D.

Par ailleurs, la bonification aidera à atteindre l'objectif du gouvernement de porter le niveau des dépenses en R-D du Québec à 3 % du PIB d'ici 2010.

GRAPHIQUE 8

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R-D : OBJECTIF DU QUÉBEC D'ICI 2010 (en pourcentage du PIB)



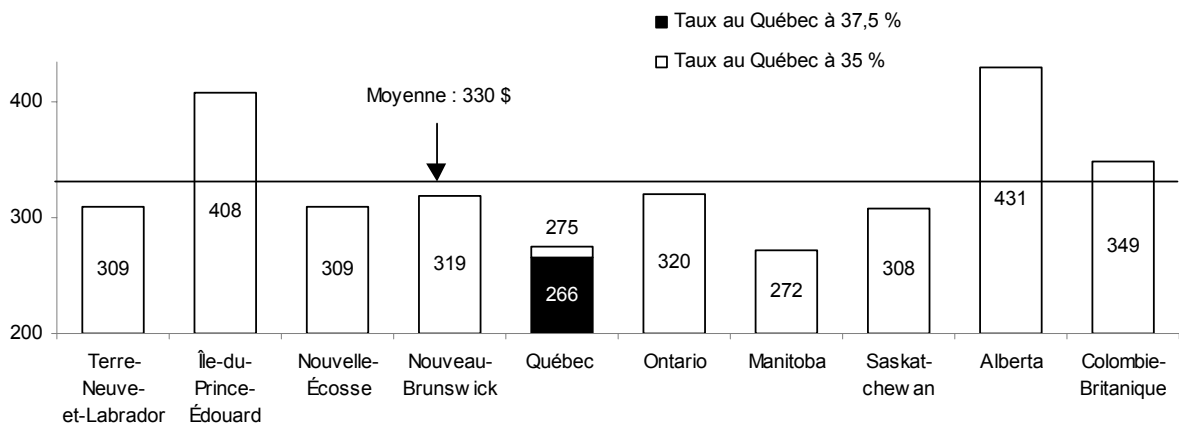
Sources : Institut de la statistique du Québec (décembre 2004) et ministère des Finances du Québec.

Avec cette bonification, le Québec maintient sa position de chef de file au Canada en matière d'aide fiscale à la R-D destinée aux PME.

Le coût net après impôt d'une dépense de R-D de 1 000 \$ effectuée par une PME au Québec passe de 275 \$ à 266 \$. La moyenne canadienne se situe à 330 \$.

GRAPHIQUE 9

COÛT NET D'UNE DÉPENSE DE 1 000 \$ EN R-D (APRÈS IMPÔT) POUR LES PME⁽¹⁾ – AVRIL 2005
(en dollars)



(1) Les hypothèses suivantes ont été utilisées : les entreprises sont rentables; l'aide fiscale fédérale est incluse; la dépense est composée de 600 \$ en salaire et de 400 \$ en équipement et matériel. La méthode de remplacement a été utilisée pour les autres provinces.

Source : Ministère des Finances du Québec.

3.2 Élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design

Un processus réussi de développement de produits comprend notamment des activités de R-D et de design. Cette dernière activité permet de réconcilier les besoins et les préférences des consommateurs aux contraintes de production de l'entreprise.

Aide actuelle à l'innovation et au développement de produits

Les entreprises peuvent réclamer une aide fiscale pour les activités de design. Le taux du crédit d'impôt remboursable pour le design est de 15 % et peut atteindre 30 % pour les PME. Cette mesure bénéficie plus particulièrement aux entreprises du secteur de l'habillement, du textile et de l'ameublement.

En effet, ces entreprises peuvent réclamer l'aide fiscale pour les salaires qu'elles ont versés à l'égard de leurs activités de design, de même que pour les contrats conclus avec un consultant en design. Les entreprises des autres secteurs industriels ne peuvent demander l'aide fiscale que pour les contrats conclus avec un consultant en design.

TABLEAU 21

PARAMÈTRES ACTUELS DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE DESIGN

	Secteurs industriels	Actif de la société ⁽¹⁾	Plafond par designer	Taux applicable sur le salaire des designers
Design réalisé par l'entreprise	Habillement, textile et ameublement seulement	PME	60 000 \$	30 %
		Grandes entreprises	60 000 \$	15 %
Design réalisé par un consultant en design	Tous	PME	Aucun	30 %
		Grandes entreprises	Aucun	15 %

(1) Pour les fins du crédit d'impôt pour le design, une PME est une société dont l'actif est inférieur ou égal à 25 millions de dollars. Le taux du crédit d'impôt est réduit linéairement jusqu'à 15 % pour les sociétés dont l'actif se situe entre 25 millions et 50 millions de dollars. Il est de 15 % pour les sociétés ayant un actif égal ou supérieur à 50 millions de dollars.

Élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design

La portée actuelle du crédit d'impôt pour le design est très restreinte, les entreprises de plusieurs secteurs industriels ne peuvent en bénéficier. Or, le design peut constituer une stratégie efficace pour une entreprise qui souhaite améliorer sa compétitivité en misant sur l'innovation. En effet, grâce au design, une entreprise peut :

- rehausser sa gamme de produits;
- développer une marque de commerce distinctive et des produits de niche moins vulnérables à la compétition venant de pays où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés;
- mieux percer les marchés étrangers et concurrencer les produits importés sur le marché domestique.

Ainsi, afin de supporter un plus grand nombre d'entreprises dans leurs activités d'innovation et de développement de produits, la portée de l'aide fiscale est étendue de façon à reconnaître :

- l'apport des designers à l'emploi d'une société, peu importe le secteur industriel;
- le travail des patronistes, ou assistants designers, dans les secteurs de l'habillement et du textile.

Avec ces modifications, le gouvernement consacrera annuellement 15 millions de dollars dans les activités d'innovation des entreprises.

TABLEAU 22

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE DESIGN – BONIFICATIONS APPORTÉES

	Secteurs industriels			Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Habillement et textile	Ameublement	Autres	
Avant le <i>Discours sur le budget 2005-2006</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Designers employés ▪ Consultants en design 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Designers employés ▪ Consultants en design 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultants en design 	- 7
Après le <i>Discours sur le budget 2005-2006</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Designers et patronistes employés ▪ Consultants en design 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Designers employés ▪ Consultants en design 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Designers employés ▪ Consultants en design 	- 15
Impact financier additionnel pour le gouvernement				- 8

Grâce à ces nouveaux paramètres, le nombre d'entreprises pouvant se prévaloir de l'aide fiscale passera d'environ 300 à près de 700, et la mesure touchera près de 1 500 travailleurs spécialisés dans l'innovation et le développement de produits.

TABLEAU 23

**IMPACT DES MODIFICATIONS AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE DESIGN SUR
LE NOMBRE DE DESIGNERS, DE PATRONISTES ET D'ENTREPRISES
ADMISSIBLES⁽¹⁾**

	Actuellement admissibles	Ajout après modifications	Total
Designers	500	1 000	1 500
Patronistes	s/o	150	150
Entreprises	300	400	700

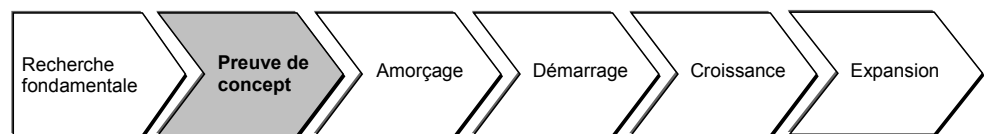
(1) Estimations du ministère des Finances du Québec.

3.3 Mise en place d'un programme de financement de la preuve de concept des résultats de la recherche universitaire

La preuve de concept consiste, pour le chercheur, à démontrer la faisabilité technique et le potentiel commercial de sa découverte. Elle suit généralement le moment de la déclaration d'invention par le chercheur et précède celui où la découverte présente un intérêt commercial.

SCHÉMA 3

STADES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION



Or, plusieurs intervenants sont d'avis qu'il existe une faille dans le financement de la preuve de concept, puisque cette étape est trop risquée pour intéresser le capital privé.

Faute de maturation adéquate, des projets découlant de la recherche universitaire sont commercialisés trop rapidement et des entreprises sont créées prématurément. En conséquence, le taux d'échec relié à la valorisation de la recherche universitaire est élevé.

Afin d'accroître l'utilisation des résultats de la recherche universitaire et d'en maximiser les retombées économiques, le gouvernement du Québec met en place une mesure de financement de la preuve de concept.

À cette fin, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation se verra octroyer des crédits additionnels de 4 millions de dollars au total pour les deux prochaines années.

3.4 **Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité et le développement des exportations**

L'investissement en machinerie et équipement est déterminant afin d'améliorer la productivité des entreprises québécoises, notamment celle des PME manufacturières. Toutefois, pour optimiser ces investissements et prendre avantage du potentiel économique qu'offrent les marchés extérieurs, les entreprises requièrent de l'aide – sous forme de services-conseils, d'expertise et d'accompagnement. Pour ce faire, le gouvernement mettra en place certaines initiatives.

15 millions de dollars pour l'amélioration de la productivité et le développement des exportations	
Améliorer la productivité des entreprises	
Objectif <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible aux PME manufacturières une aide financière permettant de recourir à des services-conseils spécialisés dans l'amélioration de la productivité 	Clientèle admissible <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises manufacturières de moins de 200 employés et réseaux de collaboration d'entreprises, dont les activités revêtent un caractère stratégique
Aide financière <ul style="list-style-type: none"> • Contribution non remboursable : 40 % des dépenses admissibles (maximum 50 000 \$) • Maximum des contributions gouvernementales : 50 % des dépenses totales du projet 	Principales dépenses admissibles <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires professionnels • Frais de recherche à l'obtention des brevets et à la protection de la propriété intellectuelle
Exemples de projets admissibles <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un nouveau produit ou d'un procédé novateur • Réalisation d'un transfert de technologies • Rehaussement des compétences de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition ou protection de la propriété intellectuelle • Élaboration de stratégies de financement • Concrétisation de projets d'investissement
Appuyer les entreprises exportatrices	
Principaux objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité des entreprises québécoises sur les marchés canadien et américain • Diversifier les marchés des entreprises québécoises sur les marchés internationaux • Tirer profit des occasions d'affaires créées par les économies émergentes 	Principales mesures <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux efforts de commercialisation des entreprises pour s'assurer que les produits québécois figurent sur les listes des décideurs des grandes chaînes nord-américaines • Soutien pour faciliter le transit à la frontière américaine des marchandises exportées • Accompagnement des entreprises québécoises afin d'orienter leurs actions sur les économies en émergence

4. L'appui au développement des régions

L'environnement économique évolue rapidement et engendre des impacts importants sur certains secteurs d'activité. Les secteurs de la forêt, du textile et du vêtement n'échappent pas à ces bouleversements et les régions dont l'économie repose davantage sur ces secteurs sont généralement durement affectées.

Au Québec, près de 200 municipalités sont dites monoindustrielles. Plus de 40 % d'entre elles sont situées dans les régions ressources et près de la moitié ont des activités liées à la forêt. Lorsqu'elles sont en difficulté économique, ces communautés ont besoin d'un soutien pour se consolider ou pour effectuer une transition vers d'autres secteurs d'activité, permettant ainsi aux travailleurs de trouver un nouvel emploi.

De plus, les régions ressources du Québec doivent composer avec plusieurs autres difficultés, notamment les conséquences relatives au conflit du bois d'œuvre. Selon la plupart des indicateurs de performance économique disponibles⁷, les régions périphériques présentent des retards par rapport aux autres régions du Québec. La diversification économique de ces régions, notamment vers les secteurs de la 2^e et de la 3^e transformation des ressources, s'avère déterminante pour assurer leur développement à moyen et long terme.

Afin de permettre aux entreprises, aux travailleurs et aux communautés de s'adapter à ces situations, le gouvernement met en place deux séries de mesures visant à appuyer le développement des régions.

- Le gouvernement annonce un ensemble de mesures afin de favoriser l'adaptation et la diversification économique des régions. Au total, ces mesures atteindront 240 millions de dollars, dont 150 millions de dollars de mesures budgétaires, et seront disponibles pour les régions au cours des trois prochaines années.
- Un soutien additionnel est apporté au financement et à la capitalisation des entreprises en région, grâce auquel les régions auront accès à des fonds additionnels de 118 millions de dollars.

Ces mesures visent à donner aux régions les moyens de diversifier leur économie afin d'assurer un développement économique durable.

⁷ CIRANO, *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*, février 2005.

TABLEAU 24

IMPACT FINANCIER DES MESURES POUR L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Appui au développement des régions				
<i>Mesures budgétaires</i>				
Meilleure gestion de la forêt	- 25	- 25	- 25	- 75
Fonds d'aide de 30 millions de dollars aux villes monoindustrielles	- 10	- 10	- 10	- 30
Soutien aux travailleurs des communautés forestières	- 1	- 2	- 2	- 5
Soutien aux projets d'entreprises d'économie sociale en région	- 1	- 2	- 2	- 5
Serriculture – utilisation de sources d'énergie non conventionnelles	- 3	- 2	—	- 5
Produits du terroir	- 2	- 3	- 4	- 9
Investissements dans les infrastructures des parcs naturels	—	- 6	- 6	- 12
Tourisme en région	- 5	—	—	- 5
Développement d'un réseau d'aires protégées	- 1	- 1	- 2	- 4
Sous-total – Mesures budgétaires	- 48	- 51	- 51	- 150
<i>Mesures fiscales</i>				
Prolongation des crédits d'impôt pour la 2 ^e et la 3 ^e transformation dans les régions ressources	- 9	- 28	- 53	- 90
Total	- 57	- 79	- 104	- 240
Financement et capitalisation				
Capitalisation additionnelle du FIER-Régions	Mise de fonds de 78 millions de dollars			
Relance de Innovatech Régions ressources	Mise de fonds de CRCD de 30 millions de dollars			
Sociétés Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec	Mise de fonds de 10 millions de dollars			

4.1 Mesures de soutien à l'adaptation économique et à la diversification

Le *Discours sur le budget 2005-2006* comprend un ensemble de mesures de soutien à l'adaptation économique et à la diversification des régions :

- mesures de gestion de la forêt;
- fonds d'aide aux villes monoindustrielles en difficulté économique;
- soutien aux travailleurs des communautés forestières en difficulté économique;
- prolongation des crédits d'impôt pour la 2^e et la 3^e transformation dans les régions ressources;
- aide à l'industrie serricole et soutien aux produits du terroir et aux boissons alcooliques artisanales;
- investissements dans les infrastructures des parcs naturels;
- augmentation des interventions en faveur du tourisme en région;
- développement d'un réseau d'aires protégées.

Financement des mesures prioritaires pour la gestion de la forêt

Afin d'améliorer la gestion de la forêt, le gouvernement met en place un ensemble de mesures prioritaires. Ces mesures comprennent notamment les initiatives suivantes :

- accès aux ressources des milieux forestiers nordiques;
- développement de technologies et de nouveaux produits;
- création du poste de forestier en chef;
- amélioration des calculs de la possibilité ligneuse;
- amélioration des connaissances et des inventaires forestiers;
- programme de soutien aux intervenants du milieu;
- augmentation du soutien aux communautés autochtones pour faciliter l'accès à la ressource.

En mettant en place ces mesures, le gouvernement donne ainsi suite à des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Cette commission avait pour mandat de dresser un état de situation de la gestion des forêts publiques, dans une perspective de gestion intégrée des ressources, et de proposer des solutions afin de bonifier le régime forestier. Dans son rapport, rendu public le 14 décembre 2004, la Commission formule un ensemble de recommandations afin d'améliorer la gestion de la forêt publique et privée.

Afin de mettre en œuvre ces mesures, 75 millions de dollars de crédits additionnels seront octroyés au ministère des Ressources naturelles et de la Faune au cours des trois prochaines années.

Soutien aux villes monoindustrielles en difficulté économique

L'évolution de la structure industrielle et des conditions économiques peut fragiliser les municipalités dont la base économique n'est pas diversifiée.

Or, la vie économique de plusieurs municipalités québécoises repose sur la présence d'un ou de quelques employeurs œuvrant dans un unique secteur d'activité, si bien que la fermeture du principal employeur peut causer d'importants problèmes sociaux et économiques à la communauté.

Afin de soutenir les villes monoindustrielles en difficulté économique, le gouvernement met en place une mesure d'aide financière de 30 millions de dollars sur trois ans.

Cette mesure d'aide permettra d'appuyer financièrement le plan d'action et de relance économique produit par les intervenants des municipalités en difficulté socio-économique et les efforts de diversification des communautés.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions sera responsable de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action ainsi que de coordonner la démarche, en collaboration avec les principaux intervenants économiques locaux. Par ailleurs, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation appuiera les projets de diversification et de développement économique auprès des entreprises qui soutiendront et créeront des emplois dans ces communautés.

Soutien aux travailleurs des communautés forestières

Il est prévu que la mesure annoncée par le gouvernement à l'égard de la réduction de 20 % de la possibilité ligneuse des essences résineuses, une des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, provoque des impacts économiques dans plusieurs régions forestières.

Afin de soutenir les travailleurs des communautés forestières, un appui financier additionnel sera accordé pour la formation des travailleurs sylvicoles et pour favoriser le développement d'entreprises d'économie sociale en région. La formation des travailleurs sylvicoles permettra d'augmenter le nombre de travailleurs et d'améliorer le rendement de la forêt.

Par ailleurs, les entreprises d'économie sociale peuvent jouer un rôle important dans le développement des communautés forestières en difficulté économique en contribuant de manière dynamique à la création d'emplois dans ces communautés.

Des crédits totalisant 10 millions de dollars seront alloués à cette fin au cours des trois prochaines années.

Prolongation des crédits d'impôt pour la 2^e et la 3^e transformation dans les régions ressources

Le régime fiscal du Québec met à la disposition des entreprises des régions ressources trois crédits d'impôt spécifiques :

- un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources;
- un crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium, située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- un crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

Sommairement, ces crédits d'impôt, dont le taux est de 30 % ou de 40 % selon le cas, sont accordés à l'égard des salaires payés pour des emplois créés par une société présente dans une des régions ressources du Québec, et ce, pour une durée de cinq ans.

L'objectif de ces mesures fiscales est de favoriser la diversification économique des régions en stimulant essentiellement le développement des activités de 2^e et de 3^e transformation des ressources naturelles. En 2005, le coût de ces mesures devrait atteindre 60 millions de dollars.

Un soutien important pour la diversification des régions

Près de 700 entreprises effectuant des activités de 2^e et de 3^e transformation des ressources naturelles peuvent bénéficier des crédits d'impôt. Depuis 2000, les mesures fiscales ont contribué à améliorer la situation de l'emploi manufacturier en région :

- au moins 4 400 emplois ont été créés;
- près de 8 600 autres emplois ont été soutenus.

TABLEAU 25

CRÉDITS D'IMPÔT APPLICABLES AUX RÉGIONS RESSOURCES⁽¹⁾
 (nombre d'entreprises, d'emplois et aide fiscale par emploi)

Crédits d'impôt	Entreprises admissibles	Emplois créés	Emplois soutenus	Aide fiscale par emploi créé ⁽²⁾
Activités de 2 ^e et de 3 ^e transformation dans les régions ressources	553	3 488	6 768	13 876 \$
Vallée de l'aluminium	73	325	343	17 231 \$
Gaspésie et certaines régions maritimes	47	599	1 449	10 684 \$
TOTAL / MOYENNE	673	4 412	8 560	13 690 \$

(1) Compilation du ministère des Finances du Québec.

(2) Estimation du ministère des Finances du Québec pour l'année civile 2005.

Les secteurs de la transformation du bois et des métaux regroupent près de 500 entreprises, soit environ 75 % du total des entreprises admissibles.

TABLEAU 26

RÉPARTITION DES CERTIFICATS D'ADMISSIBILITÉ AUX CRÉDITS D'IMPÔT

Secteurs d'activité	Certificats d'admissibilité	Répartition (%)
Transformation du bois	249	37,0
Transformation des métaux	243	36,1
Aliments	69	10,3
Minéraux non métalliques	24	3,6
Énergie	9	1,3
Produits de la mer, biotechnologie marine, mariculture et secteur éolien	47	7,0
Valorisation et recyclage	15	2,2
Autres	17	2,5
TOTAL	673	100,0

Source : Investissement Québec.

Durant la période 2000-2004, les emplois manufacturiers se sont accrus en moyenne de 1,3 % dans les régions ressources, alors qu'ils ont diminué de 0,3 % dans les autres régions du Québec. Durant la période 1987-2000, la tendance était contraire, les emplois manufacturiers n'avaient augmenté que de 0,1 % dans les régions ressources, par rapport à 0,9 % pour les autres régions du Québec.

Ces données démontrent que les mesures fiscales ont contribué à l'essor de l'emploi manufacturier dans les régions ressources. Par ailleurs, il est essentiel que les retombées positives observées en regard de l'emploi manufacturier puissent se refléter davantage sur l'évolution de l'emploi total qui demeure problématique dans ces régions. Ainsi, le gouvernement entend donc poursuivre son encouragement envers les régions ressources.

TABLEAU 27

ÉVOLUTION DES EMPLOIS MANUFACTURIERS AU QUÉBEC DE 1987-2000 À 2000-2004

	Variation annuelle moyenne de l'emploi			
	1987-2000		2000-2004	
	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)
Régions ressources	100	0,1	975	1,3
Autres régions du Québec	4 615	0,9	- 1 525	- 0,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Prolongation de la durée des crédits d'impôt jusqu'en 2009

Depuis le 1^{er} janvier 2005, près de 60 entreprises, localisées dans les régions ressources, ne reçoivent plus de crédit d'impôt pour les nouveaux emplois créés durant la période 2000-2004. De plus, près de la moitié des entreprises qui en bénéficient actuellement cesseront d'en profiter à compter de 2006. Plusieurs employeurs situés en région seront touchés par l'arrivée à échéance de ces crédits d'impôt.

Afin de permettre aux régions de se diversifier davantage et d'optimiser leur potentiel économique, le gouvernement annonce la prolongation de la durée des trois crédits d'impôt applicables aux entreprises des régions ressources jusqu'en 2009 inclusivement. Cette mesure permettra de continuer à soutenir les emplois créés jusqu'au 31 décembre 2009, faisant ainsi passer la période maximale d'aide par emploi créé de 5 à 10 ans.

Les projets déposés jusqu'au 31 décembre 2007 seront toujours admissibles à l'aide fiscale. Toutefois, la durée d'application des crédits d'impôt ne pourra se prolonger au-delà de l'année 2009.

TABLEAU 28

IMPACT DE LA PROLONGATION DES CRÉDITS D'IMPÔT APPLICABLES AUX ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
Prolongation de la durée des crédits d'impôt applicables dans les régions ressources	30 % ou 40 % selon le cas	Salaires liés aux emplois créés ⁽¹⁾	- 61
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la période maximale d'aide passe de 5 à 10 ans ▪ l'aide fiscale se termine le 31 décembre 2009 pour tous les emplois créés 			

(1) Salaires versés dans le cas de la mariculture et de la biotechnologie marine.

TABLEAU 29

CRÉDITS D'IMPÔT APPLICABLES AUX ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES

Crédits d'impôt	Activités admissibles	Territoires admissibles
Activités de transformation dans les régions ressources		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 % des salaires des nouveaux employés jusqu'au 31 décembre 2009 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication ou transformation de produits (incluant les équipements) finis ou semi-finis à partir du bois, du papier ou du carton, des métaux (sauf aluminium) et des minéraux non métalliques ▪ Transformation d'aliments, valorisation et recyclage des déchets et résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles, aquaculture d'eau douce, production d'énergie non conventionnelle, fabrication de produits à partir de tourbe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ MRC d'Antoine-Labelle ▪ MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ▪ MRC de Pontiac
Vallée de l'aluminium		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 % des salaires des nouveaux employés jusqu'au 31 décembre 2009 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication ou transformation de produits finis ou semi-finis à partir de l'aluminium ayant subi une première transformation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean
Gaspésie et certaines régions maritimes		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 % des salaires des nouveaux employés jusqu'au 31 décembre 2009 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer) ▪ Fabrication d'éoliennes et production d'énergie éolienne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 % des salaires versés jusqu'au 31 décembre 2009 		

Aide à l'industrie serricole et soutien aux produits du terroir et aux boissons alcooliques artisanales

Afin d'assurer le développement économique des régions et de favoriser leur dynamisme, le gouvernement vient en aide à certains secteurs d'activité économique en forte croissance – principalement situés en région et composés en majorité de petites entreprises – afin de leur permettre de poursuivre leur lancée et de favoriser l'atteinte de leur plein potentiel de développement.

Pour ce faire, le gouvernement met en œuvre les mesures suivantes :

- aide à l'industrie serricole;
- plan d'action pour les produits de niche et du terroir;
- soutien au développement de l'industrie québécoise des boissons alcooliques artisanales.

Des crédits additionnels de 10 millions de dollars sont rendus disponibles à cette fin au cours des deux prochaines années.

Aide à l'industrie serricole et soutien aux produits du terroir et aux boissons alcooliques artisanales	
Aide à l'industrie serricole pour l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles	
<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la réalisation de projets-pilotes visant la récupération d'énergie et l'introduction de nouvelles sources énergétiques dans l'industrie serricole, dans une perspective de développement durable et d'efficacité énergétique 	<p>Projets admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récupération d'énergie ou utilisation de sources d'énergie non conventionnelles à des fins de chauffage ou d'éclairage artificiel nécessaire à la photosynthèse <ul style="list-style-type: none"> – Nouvelle implantation de serres – Projets d'expansion majeurs
<p>Aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impact budgétaire de l'aide financière ne doit pas excéder 15 % du coût du projet. 	
Plan d'action pour les produits de niche et du terroir	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un encadrement législatif de certaines notions telles que les produits « fermier » et « artisanal » • Contrôler leur utilisation • Développer des produits du terroir 	<p>Principales mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement législatif de nouvelles dénominations (produits du terroir, fermier ou artisanal) et mise en place de systèmes de contrôle et de surveillance • Aide aux regroupements des entreprises et accompagnement technique et financier de ces derniers en vue d'obtenir une appellation réservée • Soutien aux organismes d'accréditation et de certification dans le cadre de la <i>Loi sur les appellations réservées</i> • Promotion des nouvelles dénominations et appellations
Soutien au développement de l'industrie québécoise des boissons alcooliques artisanales	
<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales <p>Axes d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la production • Soutien à la transformation • Soutien à la mise en marché 	<p>Principales mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide temporaire de trois ans pour des mesures ciblées répondant aux besoins des producteurs, dont les modalités seront précisées ultérieurement <ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'accès à des conseils techniques – Faciliter la mise au point des produits et permettre d'acquérir des équipements – Faciliter l'accès à de la formation spécialisée

Investissements dans les infrastructures des parcs naturels

Par leur pouvoir d'attraction de la clientèle touristique et par leur envergure de calibre international, les installations de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) constituent un levier de développement économique important pour les régions. Elles doivent cependant être modernisées.

La Sépaq investira 22 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin de réaliser ces travaux de modernisation. En consolidant la qualité de ses infrastructures, la société contribuera au développement des régions. En effet, ces investissements permettront, d'une part, de maintenir ou de créer près de 300 emplois, dont la plupart sont situés en région et, d'autre part, de contribuer à l'accroissement de l'offre et de la demande de biens et services locaux.

Afin de permettre la réalisation des investissements requis, des crédits additionnels de 6 millions de dollars seront rendus disponibles à compter de l'exercice 2006-2007.

Investissements dans les infrastructures des parcs naturels (Sépaq)	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter une détérioration plus importante des actifs publics • Mieux répondre à la demande de la clientèle tout en lui fournissant des installations sécuritaires • Consolider et maintenir les activités dans les établissements de la Sépaq • Permettre aux établissements de jouer leur rôle – essentiel pour appuyer l'industrie touristique 	<p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection de bâtiments et d'infrastructures • Mise aux normes environnementales • Sauvegarde de bâtiments historiques • Réaménagement d'infrastructures d'accès et stabilisation du milieu naturel

Tourisme en région

Le tourisme constitue pour les régions une voie majeure de développement. Il est donc important d'appuyer les projets et les activités en région qui permettront de stimuler l'industrie touristique.

Afin de soutenir les activités touristiques en région, l'enveloppe de dépenses du ministère du Tourisme est majorée de 5 millions de dollars en 2005-2006. La ministre du Tourisme précisera la façon dont sera alloué cet ajout de 5 millions de dollars.

Développement d'un réseau d'aires protégées

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de préserver le patrimoine naturel pour les générations futures. À ce titre, le gouvernement s'est engagé à désigner 8 % du territoire québécois comme « aire protégée », ce qui représente une superficie de 45 000 km².

Le *Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007* avait identifié la nécessité d'impliquer davantage les acteurs privés en vue de protéger le patrimoine naturel québécois et d'atteindre les objectifs fixés. Les aires protégées en milieu privé représentent un territoire de 150 km².

Afin de respecter les engagements du gouvernement à cet égard, le nouveau *Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé*, annoncé dans le cadre du *Discours sur le budget 2005-2006*, prévoit une enveloppe de 9 millions de dollars sur trois ans. Cette enveloppe vise à développer un réseau d'aires protégées en milieu privé et à constituer un levier financier auprès d'organismes de conservation privés afin de créer une richesse patrimoniale.

Le programme permettra de responsabiliser les propriétaires privés à la conservation du patrimoine naturel et s'articulera autour de trois axes :

- Inciter les propriétaires privés à protéger leurs sites naturels.
- Permettre l'acquisition de propriétés privées par des organismes de conservation d'aires protégées, un soutien qui s'inscrit dans une dynamique de partenariat public-privé, alors que des investissements de 15 millions de dollars sont attendus du secteur privé.
- Favoriser la reconnaissance et l'entretien de réserves naturelles privées.

Il appartiendra au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de dévoiler les modalités du programme.

4.2 Mesures de financement et de capitalisation des entreprises en région

Afin de soutenir le financement et la capitalisation des entreprises en région, deux initiatives permettront aux régions de disposer de fonds additionnels :

- Le FIER-Régions bénéficiera d'une capitalisation additionnelle de 78 millions de dollars.
- Le gouvernement poursuivra la transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé.

Ces mesures sont décrites aux parties 2.1 et 2.2 de cette section.

5. Impact financier des mesures pour encourager la création de richesse

TABLEAU 30

MESURES POUR ENCOURAGER LA CRÉATION DE RICHESSE IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT (en millions de dollars)

	À terme	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
1. Réforme de la fiscalité des entreprises pour favoriser les investissements					
Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital	- 858	- 50	- 221	- 380	- 651
Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises	587	43	174	258	475
Réduction du taux d'imposition des PME	- 34	- 7	- 30	- 32	- 69
Instauration d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation	—	- 55	- 74	- 96	- 225
Hausse des taux de l'amortissement fiscal	- 20	- 3	- 8	- 11	- 22
Sous-total	- 325	- 72	- 159	- 261	- 492
2. Amélioration de l'aide au financement des entreprises					
Capitalisation additionnelle de 78 millions de dollars dans le FIER-Régions ⁽¹⁾		—	—	—	—
Inciter les fonds fiscalisés à investir dans les fonds d'investissement privés spécialisés		—	—	—	—
Poursuite de la transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé ⁽²⁾		—	—	—	—
Hausse à 100 millions de dollars d'actif de la taille des entreprises admissibles aux placements des fonds fiscalisés		—	—	—	—
Actions-croissance PME		- 4	- 20	- 20	- 44
Aide aux grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information		- 5	- 10	- 20	- 35
Soutien à la transmission d'entreprises familiales		—	—	—	—
Sous-total		- 9	- 30	- 40	- 79

MESURES POUR ENCOURAGER LA CRÉATION DE RICHESSE
IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT (SUITE)
(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
3. Soutien à la R-D, à l'innovation et à l'exportation				
Hausse à 37,5 % du taux du crédit d'impôt R-D pour les PME	- 6	- 18	- 18	- 42
Élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design	- 2	- 6	- 8	- 16
Soutien à la preuve de concept des résultats de la recherche universitaire	- 2	- 2	—	- 4
Amélioration de la productivité et développement des exportations	- 5	- 5	- 5	- 15
Sous-total	- 15	- 31	- 31	- 77
4. Appui au développement des régions				
Meilleure gestion de la forêt	- 25	- 25	- 25	- 75
Fonds d'aide de 30 millions de dollars aux villes monoindustrielles	- 10	- 10	- 10	- 30
Soutien aux travailleurs des communautés forestières	- 1	- 2	- 2	- 5
Soutien aux projets d'entreprises d'économie sociale en région	- 1	- 2	- 2	- 5
Prolongation des crédits d'impôt pour la 2 ^e et la 3 ^e transformation dans les régions ressources	- 9	- 28	- 53	- 90
Serriculture – utilisation de sources d'énergie non conventionnelles	- 3	- 2	—	- 5
Produits du terroir	- 2	- 3	- 4	- 9
Investissements dans les infrastructures des parcs naturels	—	- 6	- 6	- 12
Tourisme en région	- 5	—	—	- 5
Développement d'un réseau d'aires protégées	- 1	- 1	- 2	- 4
Sous-total	- 57	- 79	- 104	- 240
TOTAL	- 153	- 299	- 436	- 888

(1) Mise de fonds de 78 millions de dollars du gouvernement.

(2) Mise de fonds de 10 millions de dollars du gouvernement dans Innovatech du sud du Québec et Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et mise de fonds de 30 millions de dollars de CRCD dans Innovatech Régions ressources.